This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SA 7978.44.5

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

SRF

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
POUR LA COLONISATION DE LA GUYANE.
N° 3.

NOTE SUR LA FONDATION
D'UNE NOUVELLE COLONIE
DANS LA GUYANE FRANÇAISE
OU
PREMIER APERÇU
D'UN NOUVEAU MODE DE
POPULATION ET DE CULTURE
POUR L'EXPLOITATION DES RÉGIONS TROPICALES,
SUIVI DE PLUSIEURS PIÈCES ET DOCUMENTS, ETC. ETC.

Homo habitat intra tropicos, vescitur palmis,
Hospitatur extra tropicos sub novercante Cerere.
LINNÉ.

« L'espèce humaine a son habitation naturelle au « sein des régions tropicales, où les palmiers lui « fournissent spontanément une riche alimenta- « tion; elle s'établit artificiellement en dehors des « tropiques, arrachant à une nature marâtre la « chétive subsistance extraite des céréales. »

PARIS,
LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, 56.
1844.

35

6549
79

rare

N° 3.

NOTE SUR LA FONDATION

D'UNE NOUVELLE COLONIE

DANS LA GUYANE FRANÇAISE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
POUR LA COLONISATION DE LA GUYANE.
N° 3.

Lechevalier

NOTE SUR LA FONDATION
D'UNE NOUVELLE COLONIE
DANS LA GUYANE FRANÇAISE
OU
PREMIER APERÇU
D'UN NOUVEAU MODE DE
POPULATION ET DE CULTURE
POUR L'EXPLOITATION DES RÉGIONS TROPICALES,
SUIVI DE PLUSIEURS PIÈCES ET DOCUMENTS, ETC. ETC.

Homo habitat intra tropicos, vescitur palmis,
Hospitatur extra tropicos sub novercante Cerere.
LINNÉ.

« L'espèce humaine a son habitation naturelle au « sein des régions tropicales, où les palmiers lui « fournissent spontanément une riche alimenta- « tion ; elle s'établit artificiellement en dehors « des tropiques, arrachant à une nature marâtre « la chétive subsistance extraite des céréales. »

PARIS,
LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, 56.
1844.

SA [illegible] 5

Sears

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
DEC 4 1972

ÉPIGRAPHES.

Homo habitat intra tropicos, vescitur palmis,
Hospitatur extra tropicos sub novercante Cerere.

LINNÉ.

« L'espèce humaine a son habitation naturelle au « sein des régions tropicales, où les palmiers lui « fournissent spontanément une riche alimenta- « tion; elle s'établit artificiellement en dehors des « tropiques, arrachant à une nature marâtre la « chétive subsistance extraite des céréales. »

" It is an ill-grounded opinion that, by the labor of slaves, America may possibly vie in cheapness of manufactures with Britain. The labor of slaves can never be so cheap here as the labor of workingmen is in Britain. Any one may compute it. Interest of money is in the colonies from six to ten per cent. Slaves, one with another, cost thirty pounds sterling per head. Reckon then the interest of the first purchase of a slave, the insurance or risk on his life, his clothing and diet, expenses in his sickness and loss of time, loss by his neglect of business (neglect is natural to the man who is not to be benefited by his own care or diligence), expense of a driver to keep him at work, and his pilfering from time to time, almost every slave being by nature a thief, and compare the whole amount with the wages of a manufacturer of iron or wool in England, you will see that labor is much cheaper there than it ever can be by negroes here. Why then will Americans purchase slaves? Because slaves may be kept as long as a man pleases, or has occasion for their labor; while hired men are continually leaving their masters (often in the midst of his business) and setting up for themselves." — (FRANKLIN, *Observations concerning the increase of Mankind and the Peopling of Countries.— Works of Franklin*, edit. 1836, Boston. Tome II, page 314.)

« C'est une erreur de croire qu'au moyen du travail des esclaves l'Amérique puisse parvenir à rivaliser avec l'Angleterre, pour le bon marché des pro-

duits manufacturés. Jamais en Amérique le travail des esclaves ne reviendra à un prix aussi bas que celui des ouvriers en Angleterre. Chacun peut s'en rendre compte. L'intérêt de l'argent aux colonies est de six à dix pour cent. Les esclaves reviennent, l'un dans l'autre, à trente livres sterling (750 fr.) par tête. Comptez maintenant l'intérêt de la première mise de fonds pour l'achat d'un esclave, la prime d'assurance qu'il faut payer sur sa vie, ou le risque qu'il faut courir, son habillement et sa nourriture, les dépenses occasionnées par ses maladies, et la perte de temps; perte de temps provenant de la négligence naturelle à tout homme qui n'a point de profit à tirer du plus ou moins de soin qu'il apporte à son travail; dépense d'un commandeur pour maintenir l'esclave à l'ouvrage; fraude et larcin de temps en temps, chaque esclave étant voleur de sa nature. Après cela, comparez le coût total de l'esclave avec le salaire d'un ouvrier, mineur ou tisserand, en Angleterre. Vous verrez que le travail des ouvriers est beaucoup meilleur marché là-bas que celui des nègres ici. — Pourquoi donc les Américains continueront-ils à acheter des esclaves? Parce que l'on maintient les esclaves à l'ouvrage aussi longtemps que l'on veut, aussi longtemps que l'on a besoin de leur travail, tandis que les salariés abandonnent toujours leur maître (quelquefois au milieu du travail que celui-ci leur a commandé), et vont s'établir pour leur propre compte. » — FRANKLIN, *Observations sur la Population.* (*OEuvres de Franklin*, édit. de Boston, 1836, t. II, p. 314.)

« Les colonies nouvelles que nous voulons instituer ne doivent marcher que pas à pas, et faire successivement leurs paisibles conquêtes, non en disputant la terre aux naturels du pays, mais en la disputant à la solitude et à la peste, en l'arrachant à la puissance aveugle et délétère qui la dévore, en la refaisant par le travail, en refaisant l'air et le climat. Elles s'avanceraient d'année en année; elles ne prendraient une pleine possession d'un pays qu'après l'avoir préparé par la culture et par des travaux d'assainissement. Elles y feraient parquer leurs troupeaux avant d'y tracer des villages, destinés ensuite à devenir des villes. Nous ne voulons pas sacrifier les hommes d'aujourd'hui aux hommes qui doivent leur succéder. On sait

ce qu'il en coûta de funérailles pour conquérir, sur une terre marécageuse et inhabitée, le sol où maintenant Saint-Pétersbourg règne sur la Baltique. Nous ne voulons pas de telles hécatombes.

« Au reste, les nouvelles études géologiques nous offrent des inductions puissantes, dont il nous est permis de profiter. Nous pouvons faire pour certaines contrées ce que Dieu a fait pour notre globe, et en composer l'atmosphère, le sol, l'appropriation à la vie, dans une succession analogue à celle des grandes époques qui ont précédé l'homme. »

(Ballanche, *Fragment de la Ville des Expiations.*)

REMARQUE

SUR L'ÉPIGRAPHE

EMPRUNTÉE A LINNÉ :

Homo *habitat* intra tropicos, *vescitur* palmis,
Hospitatur extra tropicos sub *novercante* Cerere.

« L'espèce humaine a son habitation naturelle au « sein des régions tropicales, où les palmiers lui « fournissent spontanément une riche alimen- « tation; elle s'établit artificiellement en dehors « des tropiques, arrachant à une nature marâtre « la chétive subsistance extraite des céréales. »

Il y a tout un nouveau monde agricole et industriel dans ces deux lignes à la fois si poétiques et si vraies. Au lieu de traduire littéralement, — ce qui nous paraît à peu près

79

rare

N° 3.

NOTE SUR LA FONDATION

D'UNE NOUVELLE COLONIE

DANS LA GUYANE FRANÇAISE.

« tier de l'Asie, excède tout ce que donnent « d'autres plantes utiles à l'homme. Un seul « tronc d'arbre, dans sa quinzième année, « fournit quelquefois six cents livres de sa- « gou, ou de farine (car le mot sagou signi- « fie farine dans le dialecte d'Amboine.) « M. Crawford, qui a habité si longtemps « l'archipel de l'Inde, calcule qu'une acre « anglaise (à 4,029 mètres carrés) peut nour- « rir quatre cent trente cinq sagoutiers, qui « donnent cent vingt mille cinq cents livres. » « (*History of the Sud Archipelago*, tome 1er, « page 393.) Ce produit est triple de celui « des céréales, double de celui des pommes « de terre en France. Les bananes offrent, « sur la même surface de terrain, plus de « matière alimentaire encore que le sagou- « tier. » (Humboldt, *Voyage aux régions équinoxiales*, tome VIII, page 414.) Ajoutons à cela, que ce grand arbuste alimentaire, une fois venu ou planté, se reproduit par lui-même, et n'a besoin d'aucune culture; en sorte que l'homme en possession du sagoutier peut subsister sans travail.

Quoi qu'il en soit, le palmier n'est ni la seule ni même la plus riche des sources alimentaires qui coulent, pour ainsi dire, à

grands flots dans les régions tropicales : toute la nature y répète, en mille accents divers, la magnifique strophe de Linné. — Dans la Guyane, par exemple, et dans la plupart des colonies européennes de cette partie du monde, on cultive et l'on emploie de préférence le *bananier* (1), la *patate douce* (2), le *manioc* (3), le *cra-manioc* (4), l'*igname* (5), la *couscouche* ou *igname indien* (6), le *chou caraïbe* (7), les fruits de l'*arbre à pain* (8) et du *châtaignier* (9), sans parler du *riz*, du *maïs*, des *pois*, *fèves* et autres aliments et farineux de toute espèce, qui donnent, chaque année, plusieurs récoltes.

Un grand nombre de plantes textiles, de graines oléagineuses, d'arbres à gomme et à résine, comptent aussi parmi les produc-

(1) Musa paradisiaca.
(2) Convolvulus batatas.
(3) Jatropha manihot.
(4) Variété du précédent.
(5) Dioscorea alata.
(6) Espèce appartenant à la même famille que le précédent.
(7) Arum sagittæ folium.
(8) Artocarpus incisa.
(9) Cupania Americana.

tions naturelles des zones équinoxiales.— Le caoutchouc seul serait déjà une richesse inépuisable.

Ce qui est vrai pour les moyens alimentaires est également vrai pour les fruits et les boissons. Rien ne serait plus facile que d'extraire de la plupart de ces fruits, ou de préparer avec leur suc, des *vins*, des *cidres*, des *bières*, des *esprits* de toute sorte. Et n'est-il pas bien bizarre que, parmi toutes les boissons qu'il était possible et facile d'obtenir, l'on n'ait porté du soin qu'à la production d'un spiritueux ardent, le *rhum* ou *tafia!* Ce spiritueux étant la seule boisson locale et, par conséquent, la seule qui, par son prix, se trouve à portée des classes inférieures, produit des ravages déplorables. Pour parer à ce danger, l'on n'a pas trouvé d'autre moyen que de recommander la tempérance: c'est-à-dire que l'on prescrit de ne pas boire, dans un pays où la soif est un besoin plus impérieux encore que la faim! La morale aurait beaucoup mieux atteint son but si, appelant la science à son secours, elle eût opposé au rhum une de ces boissons à la fois toniques et rafraîchissantes, que tant de fruits peuvent fournir.

En un mot, sous les tropiques, les trois règnes de la nature sont plus riches et plus variés que dans aucune autre partie du globe, et la plupart des substances appropriées aux besoins de l'homme ont été à peine touchées par l'industrie. Si donc, suivant Linné, l'espèce humaine, encore inculte et sauvage, y trouve son domaine naturel, l'espèce humaine, arrivée à la civilisation, y trouve encore son plus beau champ de travail.

Citons encore le baron de Humboldt, l'heureux continuateur de Linné :

« Plus on étudiera la chimie sous la zone « torride, et plus on aura occasion, dans « quelque lieu reculé, mais abordable au « commerce de l'Europe, de découvrir, à « demi préparés dans les organes des plantes, « des produits que nous croyons appartenir « au seul règne animal, ou que nous obte- « nons par les procédés de l'art, toujours « sûrs, mais souvent longs et pénibles. Déjà « on a trouvé la cire qui enduit le palmier « des Andes de Quindiu, le lait nourrissant « du *Palo de Vaca*, l'arbre à beurre de l'A- « frique, la matière caséiforme tirée de la « séve presque animalisée du *Carica Pa-*

« *paya*. Ces découvertes se multiplieront « lorsque, comme l'état politique du monde « paraît l'indiquer aujourd'hui, la civilisa- « tion européenne refluera en grande partie « dans les régions équinoxiales du nouveau « continent. » (*Voyage aux régions équin.*, tom. VII, p. 151.)

AVERTISSEMENT.

Après avoir donné, dans les publications précédentes, quelques notions sur les expéditions et entreprises qui ont eu lieu à la Guyane depuis l'établissement de cette colonie (1), et reproduit

(1) *Notice historique sur la Guyane française*, par M. H. Ternaux-Compans, un vol. in-8°.— La première édition de cet ouvrage est épuisée. — C'est le N° 1 des publications de la *Société d'études*.

les documents statistiques recueillis et mis au jour par le Département de la Marine et des Colonies (1), nous avons réuni plusieurs pièces destinées à faire connaître la pensée première de l'opération qui a été proposée pour mettre en valeur notre riche possession du continent sud-américain.

Les deux pièces principales (*Note sur la fondation d'une nouvelle colonie dans la Guyane française*, pag. 1 à 54),— (*Nécessité du concours des compagnies industrielles pour l'exécution de l'émancipation*, pag. 56 à 69), sont empruntées à un mémoire présenté à M. le Ministre de la Marine et des Colonies, sous ce titre : *Études et avant-projet d'une institution financière destinée à développer le commerce maritime et à faciliter la réorganisation des colonies françaises.*

Ce mémoire a été soumis à la Commission

(1) *Notice statistique sur la Guyane française.* Cet ouvrage est une réimpression, faite avec l'agrément du Ministre de la Marine et des Colonies, de la Notice qui se trouve consacrée à la Guyane, dans l'ouvrage officiel publié par le Gouvernement. — C'est le n° 2 des publications de la *Société d'études.*

coloniale (1) présidée par M. le duc de Broglie, et ensuite, il a été formé, par décision ministérielle, une Commission spéciale, présidée par M. le comte de Tascher, et chargée d'examiner les questions relatives à la colonisation de la Guyane (2).

(1) La Commission coloniale, présidée par M. le duc de Broglie, est instituée par Ordonnance Royale en date du 26 mai 1840. Cette Commission est composée ainsi qu'il suit :

MM. le duc de Broglie, pair de France, président;

le comte de Saint-Cricq,
le marquis d'Audiffret,
Rossi,
} pairs de France;

le comte de Sade,
Wustemberg,
de Tracy,
Passy (Hippolyte),
de Tocqueville,
Bignon,
Reynard,
} membres de la chambre des députés;

Galos, député, directeur des colonies;
le baron de Mackau, vice-amiral (1);
le comte de Moges, contre-amiral;
Jubelin, commissaire général de la marine, membre du conseil de l'amirauté;
Filleau de Saint-Hilaire, conseiller d'État, ancien directeur des colonies;
Mestro, chef de section à la direction des colonies, secrétaire.

(2) La Commission de colonisation de la Guyane, présidée

(1) Aujourd'hui pair de France, Ministre de la Marine et des Colonies.

Les explications données devant cette Commission par l'auteur du mémoire, font aussi partie de notre 3e *publication* (pag. 73 à 128). Viennent ensuite une pièce intitulée : *Réponse à quelques objections* (p. 129 à 144,) et divers renseignements, entre autres ceux concernant les

par M. le comte de Tascher, et instituée par arrêté ministériel du 13 janvier 1842; est composée ainsi qu'il suit :

MM. le comte de Tascher, pair de France, président;
Gautier, pair de France, régent de la Banque de France;
Ferrier, pair de France, ancien directeur des douanes à Dunkerque;
Jacques Lefebvre, député, régent de la Banque de France;
Galos, député, directeur des colonies;
Magnier de Maisonneuve, député, directeur général des contributions directes;
Muret de Bort, député;
Gréterin, conseiller d'État, directeur de l'administration des douanes;
Filleau de Saint-Hilaire, conseiller d'État, ancien directeur des colonies;
Drouyn de Lhuys, directeur des affaires commerciales et du contentieux au ministère des affaires étrangères;
Lavollée, directeur du commerce extérieur, au ministère de l'agriculture et du commerce;
Favard, délégué de la Guyane;
Émile Péreire, directeur des chemins de fer de Saint-Germain et de Versailles;
Pécoul, membre du conseil colonial et président de la société d'agriculture de la Martinique;
Barrat, négociant, propriétaire à la Guyane;
Wolowski, professeur au conservatoire des arts et métiers;
Jules Lechevalier, avec voix consultative;
Paul de Tascher, maître des requêtes, secrétaire.

tentatives qui se font en ce moment par la Hollande à Surinam, et par la Belgique à Santo-Thomas de Guatemala, pour appliquer le travail de la race européenne à la culture des terres tropicales.

Depuis que j'ai eu l'occasion d'étudier les établissements coloniaux des divers peuples, j'ai travaillé dans la conviction qu'il y a une pensée neuve et utile à produire sur le mode d'exploitation des régions tropicales, qui doit succéder à l'ancien mode de population et de culture aujourd'hui en décadence relative, là où il n'est pas encore détruit.

Cette pensée, qu'il n'y a pas deux manières de rendre en termes précis, se trouve exprimée dans notre 3e *publication*, ainsi qu'il suit :

« 1° Les régions équinoxiales, bien loin d'être à la veille de leur ruine, sont à peine à l'origine de la prospérité qu'elles peuvent et doivent acquérir ;

2° La culture de sucre et des autres denrées dites coloniales n'est pas la seule ressource de ces contrées. Tous les autres éléments de la richesse agricole et manufacturière y abondent ;

3° Le travail libre, organisé comme il peut l'être après la grande expérience du gouvernement anglais, remplace, avec tous les avantages possibles, la routine barbare et grossière de l'esclavage;

4° Le centre de la spéculation industrielle tend à se déplacer en faveur des régions équinoxiales, ou, du moins, le mouvement du travail doit se ralentir dans les contrées européennes où la terre, *premier instrument de tout travail*, a atteint une valeur exagérée, et se porter de préférence vers les terres d'une fertilité exubérante qui sont encore incultes et presque sans valeur.» — (*Notes sur la fondation d'une nouvelle colonie dans la Guyane française*, p. 1.)

1° « Toutes les industries, propres aux terrains des tropiques, comportent et exigent même la liberté du travail ainsi que la division des fonctions;

2° La race européenne, munie de tous les moyens d'assainissement, de défrichement, et de

préservation, dont la grande industrie peut disposer aujourd'hui, bien loin d'être exclue de ces régions, est mieux que toute autre race en mesure de les exploiter, sans compter qu'elle a plus que toute autre race le besoin de se créer de nouveaux domaines. » — (*Nécessité du concours des compagnies industrielles pour l'exécution de l'émancipation*, page 61.)

Le nouveau mode de population et de culture des régions tropicales repose donc sur cette donnée, qu'il existe des moyens praticables, faciles même, et surtout profitables, de substituer, dans ces régions,

Au mode de population par voie d'*immigration forcée*, dit Traite des noirs ou des blancs (avant d'exporter des captifs africains, on a exporté des engagés blancs, soit dans nos colonies, soit dans celles des autres peuples), — le mode de population par voie d'*immigration volontaire* des personnes de toute race, aussi bien les blancs d'Europe que les noirs d'Afrique et les cuivrés d'Asie;

Au mode de culture par voie de *travail extorqué* et *forcé*, dit esclavage, — le mode de culture

par voie de *travail payé* et *volontaire*, faussement dit travail libre (1);

Au mode d'aménagement patriarcal, barbare ou féodal, qui concentre toutes les opérations agricoles et industrielles dans la même maison, dans le même clan, dans le même château, dans la même plantation, — le mode d'aménagement qui prévaut dans les contrées où la civilisation et la richesse sont le plus développées, savoir : la division des fonctions dans la même industrie, et la division des travaux dans la même fonction.

Une telle pensée survenant au milieu d'une

(1) Les mots *travail volontaire* me paraissent exprimer beaucoup mieux que les mots *travail libre*, ce qui caractérisera le nouveau régime par rapport à l'ancien. Le travail libre, proprement dit, n'existe et ne doit exister dans aucune société régulière; c'est l'état sauvage. Le travail est réglé en Europe; il doit être soumis, dans les régions incultes et impeuplées, à des règlements particuliers, plus minutieux et plus complets; mais, enfin, le travail est et doit être réglé partout. Lorsque le travail est réglé d'après le principe oppressif et unilatéral du despotisme, l'ouvrier ne travaille que par contrainte : pour obtenir constamment son travail, il faut le maintenir dans l'esclavage. Lorsque le travail est réglé d'après le principe synallagmatique de la répartition proportionnelle, l'ouvrier travaille volontairement et librement : il n'a plus besoin d'être contraint par la force.

grande complication d'intérêts établis et d'affaires engagées, n'a jamais pu prétendre à se réaliser que graduellement et par voie d'expériences et de transactions.

J'ai pris soin de le dire moi-même, dès la première manifestation de cette pensée. On trouvera plus loin (page 32) ces propres paroles :

« L'exposé qu'on vient de lire contient seu-
« lement les données premières de l'opération
« qu'il serait possible de tenter. Il est destiné à
« ouvrir la discussion de l'affaire et non à pré-
« ciser les voies et moyens, chose qui ne peut
« être faite qu'*ultérieurement* et d'un commun
« accord avec les fondateurs de la Compagnie
« d'exploitation. »

Et encore (page 115) :

« Je le répète, le travail des blancs sous les
« tropiques ne peut pas être encore la base
« d'une spéculation industrielle proprement dite :
« c'est une expérience à tenter. »

Mais, après tout, il a fallu et il faut bien encore exposer la pensée première dans toute sa vérité.

Tel est le but des écrits qui composent cette *troisième publication* de la *Société d'études*.

Il reste à raccorder les vues théoriques avec les principes qui ont prévalu dans l'Administration, avec les intérêts qui se sont développés sous le régime de la traite, de l'esclavage et du monopole commercial. Le travail de raccord a commencé et se continue dans le sein de la Commission de colonisation de la Guyane, dans les conférences avec les chambres de commerce, dans la correspondance du Délégué de la Guyane avec le conseil colonial.

Il est trop certain que depuis bientôt cinq ans qu'elle cherche à se faire place dans le monde, la double pensée de traiter l'émancipation comme une réforme industrielle, et d'introduire dans les régions tropicales un nouveau mode de population et de culture, n'a pas marché bien rapidement. Elle répondait, cependant, pour les colonies où il s'agissait de l'appliquer, et pour la métropole à qui l'initiative en était proposée, aux plus urgentes nécessités de leur situation réciproque.

Au moment même où la pensée se produi-

sait, l'émancipation était mise à l'ordre du jour par la création d'une Commission instituée pour en préparer les bases ; les symptômes les plus alarmants pour l'ancien régime colonial éclataient de toutes parts. D'un autre côté, il devenait plus évident, de jour en jour, que la première expérience d'émancipation des noirs esclaves, employés à la population et à la culture des régions tropicales, n'avait pas, dès l'abord, produit des résultats avantageux à tous les intérêts. Toutefois les inconvénients assez graves du nouveau régime n'étaient pas des obstacles à l'accomplissement de la mesure, mais plutôt des indications sur les moyens de l'exécuter. Ces inconvénients, qui se font sentir seulement en ce qui concerne les intérêts des anciens planteurs, tandis que les choses vont au mieux sous le rapport moral et politique, proviennent, en effet, exclusivement de ce que les intérêts de la grande propriété agricole, engagés dans la réforme anglaise, se sont abandonnés eux-mêmes, et ont été, sinon négligés, du moins lésés bien involontairenent par le gouvernement britannique. Ceci soit dit sans inculper en rien ni la bonne foi de ce gouvernement,

ni la capacité de ses agents. Une grande expérience a été accomplie; le problème à résoudre était fort compliqué, surchargé d'inconnues : il était inévitable que chacun fît des fautes. Après ces fautes il ne restait plus qu'à profiter de l'expérience. On a mieux aimé perpétuer, sur les résultats de l'émancipation, une véritable confusion des langues, et contrarier le développement du nouveau principe par un appel à tous les préjugés, à tous les intérêts en défiance.

Avoir essayé de transformer en opération financière une œuvre de morale, de philanthropie, ou tout au moins de grande et libérale politique; avoir dit qu'une mesure qui tendait à changer radicalement, et les conditions d'exploitation de la propriété territoriale, et les relations du maître avec le travailleur, devait être traitée comme une réforme industrielle : c'était là, aux yeux de beaucoup de personnes dévouées à la cause de l'émancipation, rabaisser la religion et la morale au niveau des intérêts matériels; c'était surtout infirmer, par les imputations qui seraient néces-

sairement dirigées contre moi, l'autorité du témoignage que j'avais rendu en faveur de l'émancipation.

Ces objections auraient arrêté peut-être un esprit qui n'aurait eu sur l'émancipation qu'une opinion puisée dans l'étude des sciences économiques, ou qui, spéculateur avant tout, n'aurait obéi, dans la propagation de cette opinion, qu'à des mobiles d'intérêt personnel. L'économiste et le spéculateur n'auraient pas voulu risquer de détruire le prestige de leur position. En professant des principes entachés du matérialisme de la spéculation industrielle, l'économiste aurait craint de porter atteinte à sa réputation de savant désintéressé. Le spéculateur proprement dit se serait bien gardé de compromettre sa spéculation, en ne l'abritant pas sous le manteau de la philanthropie.

Obéissant à d'autres sentiments et à d'autres mobiles, je n'ai pas eu à m'inquiéter des vains jugements qui circonviennent toujours les soldats de la vérité lorsqu'ils s'avancent pour faire brèche au cœur de la place.

Considérer l'émancipation sous le rapport économique et industriel, ce n'est pas lui enlever

son caractère religieux, moral, philosophique, philanthropique; c'est, au contraire, rechercher le moyen de donner à la religion, à la morale, à la philosophie, à la philanthropie, qui en ont quelque besoin en ce pays, de nouvelles forces et de nouvelles armes; c'est compléter l'étude de la question par les côtés que l'opération anglaise n'a pas suffisamment mis en lumière; c'est indiquer le moyen d'accomplir cette mesure sans imiter servilement l'Angleterre, à un moment où l'imitation de l'Angleterre est l'effroi des simples et le moyen d'intimidation employé par les habiles.

Traduire l'émancipation en spéculation profitable, en affaire de dividende, n'est-ce pas, en lui donnant prise sur les intérêts, lui fournir le levier puissant dont elle manque parmi nous?

En France, l'idée de l'émancipation est née de la philosophie libérale du XVIIIe siècle. Or, cette philosophie, qui n'est point soutenue par l'inspiration persistante des sentiments religieux, n'entretient ni la patience, ni la charité, ni l'esprit de prosélytisme qui déterminent les convictions, imposent les sacrifices et réussissent à faire pré-

valoir les grandes mesures d'humanité. Le libéralisme a été sans doute une légitime colère contre les abus de tous les pouvoirs despotiques, y compris le pouvoir du maître sur l'esclave et de la race blanche sur la race noire. Mais le libéralisme, si tant est qu'il s'élève jusqu'à la religion dans l'âme et dans l'intelligence de quelques philosophes d'élite, n'est, après tout, lorsqu'il descend dans les masses électorales ou populaires, qu'un mouvement de colère qui se traduit en actes de violence. Il abat ce qui lui fait obstacle. Une fois l'obstacle vaincu, il retombe sur lui-même, et se résout alors en cet individualisme égoïste qui ne voit en toute chose que l'intérêt matériel du moment.

On peut du moins, sans trop d'injustice, caractériser ainsi l'état général de la société française, au milieu de laquelle le libéralisme a encore une dernière mission à remplir, savoir : la destruction du dernier despotisme, c'est-à-dire du pouvoir souverain et absolu, — absolu, jusqu'au droit de propriété, — qu'exerce le maître sur son esclave, l'homme de race blanche sur l'homme de race noire.

Ce n'est pas à la philosophie régnante, à celle qui, du moins, a dominé jusqu'ici dans le XIXe siècle, ce n'est pas à la philosophie du *moi* qu'il faut aller demander le souffle inspirateur qui passionnera les masses pour l'émancipation des esclaves d'une autre race ou d'un autre hémisphère. La philosophie du *moi*, qui ne s'est encore occupée que du *moi* blanc, en est peut-être à se demander si la peau noire de la race nègre couvre bien réellement un homme, susceptible de travailler moyennant salaire, et de vouloir acquérir, au prix de quelques efforts, pour lui et sa famille, un peu de bien-être, voire même un peu de propriété.

Dans une situation pareille, il n'est pas superflu de donner au principe de l'émancipation un point d'appui dans les intérêts matériels, et de chercher s'il n'y aurait pas un moyen d'accomplir cette mesure, de manière à offrir, soit aux propriétaires d'esclaves, soit au commerce maritime, des perspectives de bénéfices au lieu d'une menace de pertes.

D'ailleurs, c'est sur ce terrain seulement qu'il était possible de rencontrer les propriétaires et

planteurs des colonies, qui ne sont pas près d'adhérer à l'émancipation, en vertu de tel ou tel principe religieux, moral ou philosophique.

Bientôt peut-être verrons-nous se produire un fait qui témoignera des résultats que l'on peut attendre de la méthode, plus philosophique et plus spiritualiste peut-être qu'on ne pense, qui donne pour alliés à la morale les intérêts industriels et les combinaisons financières.

Depuis plusieurs années on travaille avec non moins de persévérance que de succès à comprimer, par l'intervention des intérêts matériels, ce qui reste en ce pays de sentiment moral en faveur de l'émancipation. Voyant que de nos efforts il pourrait bien résulter qu'il y a plus de profit à tirer de la réforme coloniale que du maintien du *statu quo*, les fauteurs de l'esclavage se sont sentis pris à leur propre piége, et ils ont crié au scandale.

Si nous avions cédé aux clameurs et aux intrigues, le mouvement le plus efficace qui se soit fait, de nos jours, en faveur des véritables intérêts de la France et de ses colonies, se serait trouvé arrêté à son début. Ce mouve-

ment salutaire, qui a pour lui le vent et la marée, appelle les colonies dans le grand courant des mœurs, des idées, des intérêts et des ressources de leur puissante métropole, par opposition au mouvement rétrograde et tiraillé qui tend à les maintenir, sur tous les points, dans l'isolement, dans l'exception et sous la pression accablante de toutes sortes d'impossibilités factices, lorsqu'elles ont déjà bien assez de vaincre les difficultés naturelles de leur position lointaine.

En raison même des efforts qui se tramaient, nous avons persisté, tout en regrettant de voir un grand nombre de personnes dont l'appui nous eût été précieux, tomber dans le piége qui leur était tendu...

Si nous ne laissions pas à notre témoignage, disait-on, le prestige du sacrifice et du désintéressement, la valeur en pouvait être infirmée.

En toute chose, et à notre époque surtout, ce n'est pas le prestige qui est efficace; ce sont les faits et les actes. Les convictions que je maintiens et défends ne reposent pas sur des conjectures morales; elles reposent sur des faits positifs et sur les notions les plus vulgaires de la science

économique. Elles se défendront par elles-mêmes aux yeux de tous les hommes qui pensent et qui, au besoin, savent agir.

Et si, pour faire accepter ce qui est vrai et bon, il faut avoir, de son côté, ce que l'on ne demande pas aux propagandistes de l'erreur, l'épreuve du désintéressement et du sacrifice, qu'il me soit permis de demander quel gage plus sérieux je pouvais donner à mes convictions, que d'aller, de propos délibéré et lorsque bien d'autres voies m'étaient ouvertes, leur livrer mon avenir et me résoudre à le disputer pied à pied à tous les genres de résistance? — Ici encore les adversaires de la pensée nouvelle se sont trouvés pris à leur propre piége; car plus seraient fondées les imputations de cupidité dirigées contre l'auteur de cette pensée, plus évidemment il serait prouvé que l'émancipation, conduite comme opération industrielle, n'est pas une si mauvaise affaire, puisque des spéculateurs éhontés s'y engagent avec un cynisme qui fait rougir les défenseurs de l'esclavage, aussi modestes que désintéressés.

Il est un autre point sur lequel la résistance a di-

rigé des attaques redoublées. Je veux parler des opinions émises au sujet du nouveau mode de population et de culture, applicable aux régions tropicales. Les défenseurs de l'ancien régime colonial et les zélés du parti abolitionniste se sont trouvés d'accord pour combattre l'introduction, dans ces contrées, de travailleurs de race européenne. On pourra voir plus loin (p. 110 et suivantes) à quelle cause il faut rapporter les répugnances des membres de l'*Anti-Slavery society*, à Londres. Ces répugnances ne s'appuient pas sur un nombre de faits assez significatifs en eux-mêmes et suffisamment contrôlés. Il n'y a là qu'un excès de zèle, et cette opposition préconçue est d'autant plus regrettable, que l'introduction de travailleurs européens dans les régions tropicales emporterait la solution de trois questions sociales de premier ordre, qui doivent être aujourd'hui la préoccupation constante des philosophes et des hommes d'État dignes de ce nom : *l'abolition de la traite des Noirs*, — *l'abolition de l'esclavage des Noirs et des autres races opprimées*, — et *l'extinction du paupérisme*, cet autre genre d'esclavage particulier aux travailleurs européens.

La traite ou *immigration forcée* des Noirs et autres races sauvages et barbares devient un mauvais commerce, une industrie ruineuse, le jour où l'*immigration volontaire* de toutes les races, mais particulièrement de la race européenne, qui représente dans l'histoire de l'humanité l'initiation au travail agricole et manufacturier, vient fournir abondamment aux régions tropicales les travailleurs dont l'ouvrage est le meilleur et se paye le moins cher (1). Le jour où sur les marchés d'esclaves il n'y a plus de demandes, et où l'acheteur a intérêt à repousser l'offre du vendeur, il n'y a plus ni traite ni traitants.

L'esclavage ou *travail forcé* des Noirs et autres races n'est plus qu'une lourde charge pour le propriétaire, dès lors que le *travail volontaire* d'un salarié, à prix débattu et proportionnel à la tâche accomplie, vient s'offrir spontanément

(1) Le travail libre est, en effet, moins cher que le travail esclave, soit en lui-même, soit parce qu'il n'exige pas la mise dehors et l'immobilisation d'un fonds considérable, et qu'il s'alimente par la rotation continue d'un faible capital de faisance valoir.

et le débarrasse de la cruelle et poignante fonction de contraindre par le châtiment un travailleur sans aptitude et sans bonne volonté. Le jour où l'esclavage sera porté *à perte* sur les livres du planteur colonial, il n'y aura plus d'esclaves.

Les nombreuses et lamentables légions du *paupérisme* en Europe se composent de malheureux et de coupables, des ouvriers qui ne peuvent pas ou qui ne peuvent plus trouver de travail, et de ceux qui, ayant d'abord trouvé de l'emploi comme salariés, sont déchus de ce dernier degré de l'échelle civile, pour tomber dans la vagabondage, la mendicité, le vice et la misère. Que les coupables, sans être privés des bienfaits de la religion et de la charité, soient livrés à la prévoyance de l'administration, à la surveillance de la police, à la justice de la loi pénale : rien de mieux. Mais les malheureux, dénués de travail ou pourvus d'un travail trop peu rémunérateur pour leur subsistance, les morts et les blessés de cette guerre industrielle que l'on nomme la concurrence illimitée du commerce, seraient heureux de trouver une issue sur ces terres vierges où la propriété s'ac-

quiert facilement et à bas prix, où le travail est grassement rémunéré, où la terre produit presque d'elle-même deux ou même trois récoltes des substances nécessaires à l'aisance de la vie physique, où la douceur des saisons réduit considérablement le chiffre des besoins. S'il était démontré que la terre des tropiques est accessible aux travailleurs de race européenne, la voie la plus large, la plus facile, la plus féconde pour la prospérité industrielle, maritime et commerciale des grandes nations manufacturières, serait ouverte aux victimes innocentes du paupérisme.

Je le demande : dans tout ce prétendu matérialisme industriel, est-il quelque chose qui ne soit éminemment religieux, moral, politique, philanthropique? Est-il rien de plus légitime même que d'offrir à une société où trop souvent l'intérêt entraîne la morale, des opérations industrielles, des combinaisons financières et des spéculations, si l'on veut, où la morale entraîne l'intérêt?

Comment se fait-il donc que chez les Anglais eux-mêmes, c'est-à-dire, chez le peuple où sont

le mieux comprises les trois questions sociales dont la solution se rattache à l'acclimatement de la race européenne entre o et 35 degrés de latitude N. et S., les sociétés de morale et de philanthropie aient opposé, soit l'hostilité, soit l'indifférence à toute tentative ayant ce caractère et cet objet? Cependant ces tentatives, pour être conduites avec la moralité et la hauteur de vues nécessaires, auraient besoin du concours des hommes religieux.

C'est un malheur à déplorer sans doute, mais nous sommes disposés à voir dans cette opinion des sociétés abolitionnistes plutôt un égarement de l'esprit de parti qu'un de ces arrêts définitifs de l'expérience auxquels la raison doit se rendre. Des faits, qui peuvent passer pour témoignages confirmatifs de notre opinion à cet égard, sont consignés dans cette troisième publication. (Page 147 et suivantes. — *Renseignements sur les premiers résultats de l'immigration européenne et africaine dans les colonies anglaises.*)

Les pièces concernant les premiers résultats de l'immigration des travailleurs de toute race qui a eu lieu dans les Indes Occidentales an-

glaises depuis l'émancipation, attestent : 1° qu'il n'a été fait aucune tentative régulière et directe ayant pour but principal l'acclimatement de la race européenne; 2° que les faits de ce genre qui se sont produits, isolément et à tout hasard, au lieu d'être décourageants, laissent au contraire beaucoup d'espérance.

Il ne reste plus qu'un sujet de surprise, c'est que l'immigration européenne, précisément parce qu'elle excitait la méfiance du parti abolitionniste, n'ait pas attiré plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici l'attention des planteurs anglais. En y pensant un peu, on ne tarde pas cependant à s'apercevoir que, même après l'accomplissement de l'émancipation, les planteurs (Anglais, Français ou autres) engagés dans l'ancien système de culture, épuiseront toutes les combinaisons avant d'arriver à faire l'essai du travail de la race blanche avec le soin, la persévérance et les premiers débours nécessaires au succès. — Les planteurs sont habitués depuis plusieurs générations à employer la race noire, et, ici comme en toute chose, l'habitude est devenue une seconde nature. L'emploi de la race européenne et

du travail salarié suppose, en outre, une révolution radicale dans les procédés de gestion, de culture et de fabrication, dans presque toutes les conditions de la vie domestique et civile; il tend à substituer, dans l'économie rurale, la pondération des industries au système exclusif.

Quant aux planteurs français, après ce qui vient d'être dit, leur opposition n'a pas besoin d'être expliquée. Cette opposition dérive des mêmes habitudes, des mêmes intérêts, des mêmes causes. A tout cela vient se joindre encore, pour les planteurs français, une nouvelle raison de résister. L'émancipation dans nos colonies n'est encore ni décidée ni votée, et, pour les plus clairvoyants d'entre ceux qui se proclament les amis des colons et qui sont acceptés comme tels, elle est au moins ajournée à long terme. Or, aussi longtemps que l'esclavage subsiste et que la valeur vénale de l'esclave n'est pas définitivement fixée par une loi d'indemnité, l'atelier d'esclaves représente la partie la plus claire et la plus liquide du capital des plantations. Il est évident que le capital absorbé et immobilisé dans les ateliers d'esclaves subirait une détérioration fort

rapide, et deviendrait peu à peu une véritable non-valeur, s'il arrivait que le travail volontaire d'une race, bien supérieure à la race noire par ses habitudes de civilisation, par la qualité et peut-être même par la quantité d'ouvrage qu'elle peut fournir, se mît à la disposition de l'entrepreneur de culture aux colonies, sans exiger l'avance d'un capital et moyennant un simple fonds de roulement que le mouvement du commerce peut faire rentrer en caisse au moins une fois tous les six mois.

Autant est légitime l'opposition des planteurs à laisser déprécier sans compensation suffisante, par l'invasion du nouveau régime, une propriété sanctionnée par la loi et par l'usage, autant est sacré pour eux le droit de recevoir une indemnité et pour l'État le devoir de régler convenablement cette indemnité, autant sont mal fondées les raisons,— que dis-je? les raisons — les prétextes qu'ils allèguent pour résister à l'introduction de nouveaux travailleurs européens.

Les prétextes de cette opposition sont l'insalubrité du climat et l'intérêt tout philanthropique que l'on professe en faveur de la race européenne.

Ces prétextes ne sont que des armes dangereuses pour les intérêts des colons : c'est déprécier le sol et la *propriété-territoriale* pour maintenir, tant bien que mal, la valeur de la *propriété-homme.*

Ce qui a de la portée, ce qui compte et ce qui pèse dans l'esprit des hommes positifs, c'est la raison très-plausible qu'avant de s'embarquer dans les expériences du nouveau régime, il convient de régler la valeur de la propriété, d'en faciliter la liquidation, et d'assurer, en ce qui concerne les esclaves émancipés, les meilleures conditions de travail.

L'indemnité n'est pas seulement la dette d'un gouvernement régulier opérant, en pleine paix civile, une réforme où les intérêts de la propriété sont mis en question : l'indemnité est la condition essentielle du succès de l'émancipation, de quelque manière qu'on la veuille accomplir.

Lorsqu'il s'agit d'exposer ou d'appliquer le nouveau mode de population et de culture, la justice, la nécessité et la convenance de l'indemnité ne sont donc pas en cause. Le vote de l'indemnité sera même d'autant plus assuré, qu'il

sera possible d'espérer que l'État trouvera, dans les bénéfices d'un nouveau régime, la compensation des dépenses qu'il aura faites pour exécuter la réforme.

Les défenseurs avoués des intérêts coloniaux pensent qu'il est de bonne tactique d'appuyer les justes réclamations de l'indemnité sur l'hypothèse de la ruine probable des cultures coloniales après l'émancipation. *Morituri te salutant*, a dit, dans un de ses discours officiels, un orateur de la cause coloniale. Nous n'entendons pas de cette manière la régénération du crédit et de la prospérité des colonies, ni la défense de leurs légitimes intérêts, qui sont aussi de grands intérêts nationaux. *Væ victis!* est une allusion non moins classique qui aurait pu se présenter avec autant d'à-propos à la mémoire de l'orateur que nous venons de citer. Dans les champs de bataille de l'industrie et de la discussion parlementaire, on dit aussi : *Malheur aux vaincus!* et, à la Chambre des députés, l'on n'aime pas les causes perdues, pas plus qu'à la Bourse l'on n'aime les gens ruinés. Les amis véritables des planteurs, les bons citoyens de la France

d'outre-mer, sont donc, à nos yeux, ceux qui croient à l'avenir de leur pays, et qui, préparant cet avenir par leur travail, se disposent à traverser courageusement la crise des réformes. Ceux-là ne s'obstinent pas à fixer les limites du progrès de la culture et de l'état social, dans le nouveau monde découvert par Colomb, aux institutions civiles et aux procédés agricoles qui se sont établis au premier siècle de la découverte.

Malgré tous ces obstacles, la pensée nouvelle, depuis que son premier travail a commencé, a-t-elle rétrogradé, ou bien a-t-elle suivi une marche ascendante et progressive? — On peut assez bien augurer, à cet égard, de ce qui s'est passé en France, en Belgique, en Hollande.

L'Angleterre a fait, de son côté, quelques efforts. Il y a déjà plusieurs années, une société s'est formée à Londres sous le titre de *Société pour l'immigration aux Indes Occidentales* (West India immigration Society). Le but de cette société, qui ne semble pas très-bien constituée, est d'appeler sur les terres hautes des mon-

tagnes de la Jamaïque une partie de cette émigration qui se porte au Canada, aux États-Unis et dans l'Océanie. Le mouvement qui se fait, depuis vingt ou trente ans, dans l'Océanie anglaise, dans la Nouvelle-Hollande, dans la terre de Van-Diemen et dans la Nouvelle-Zélande, et qui est sans contredit un des plus beaux faits de l'histoire du monde, a imprimé à l'émigration anglaise une direction si puissante, qu'il serait difficile, même à une société mieux organisée que la *Société d'immigration aux Indes Occidentales*, de détourner ce grand courant industriel vers d'autres régions. Quoi qu'il en soit, cette Société continue son œuvre et prétend y réussir. A la date du 25 juin 1841, elle avait déjà transporté à la Jamaïque 800 émigrants, partis des docks de Londres. Les renseignements ultérieurs me manquent. Plusieurs autres tentatives partielles ont eu lieu à la Jamaïque même et à Sainte-Lucie. Les résultats n'ont rien de fâcheux, ainsi qu'on peut le voir en parcourant les documents officiels insérés plus loin. (Pages 147 à 162, et page 199.) Je n'insisterai pas néanmoins sur ces tentatives, parce que le Gouvernement Anglais

et les Législatures coloniales n'ont pas encore pris de parti décisif quant à la question du travail de la race européenne. D'ailleurs, ce qui s'est fait en Angleterre est sans lien avec ce qui a été proposé au Gouvernement Français, dès le 9 novembre 1840 (1).

Il n'en est pas de même de la formation d'une *Compagnie belge de colonisation*, qui a placé son premier établissement à Santo-Thomas de Guatemala, ni de l'expérience commencée par ordre du roi de Hollande dans la colonie de Surinam.

Je ne m'arrête pas à une vaine prétention de priorité, mais il convient du moins de présenter les faits tels qu'ils se sont passés.

L'arrêté du roi de Hollande qui autorise les pasteurs J.-H. Betting, A. Van den Brandhoff et D. Copyn à introduire dans la Guyane hollandaise, aux frais de l'État et sur des terrains concédés par le Gouvernement, cinquante familles

(1) Lettre à Son Excellence le Ministre de la Marine et des Colonies. — (Études et avant-projet d'une institution financière, etc., etc.)

de cultivateurs européens, est daté du 25 janvier 1843. (Voir plus loin, page 184.)

Au mois de mars 1840, au retour du voyage d'exploration que j'ai fait dans les colonies, j'eus l'occasion d'entretenir M. de Rochussen, alors à Paris pour la négociation du traité de commerce entre la France et la Hollande, des richesses naturelles de la colonie de Surinam que je venais de visiter, et des moyens nouveaux que l'on pourrait trouver d'augmenter, de toutes ces richesses, le domaine de la race européenne. M. de Rochussen parut frappé des considérations qui se présentaient à l'appui de cette pensée, et me demanda l'autorisation de communiquer à son Gouvernement quelques-unes des pièces où ces considérations étaient développées. Je m'empressai d'aller au-devant de tous ses désirs à cet égard, heureux de pouvoir, en quelque chose, témoigner ma gratitude pour tout ce que le Gouvernement hollandais a bien voulu faire à Surinam dans le but de faciliter mes études et mes recherches. Les résultats de l'expérience ordonnée par le roi de Hollande, attendus avec impatience, ne sont pas encore connus.

De toutes les nations, la Belgique est la mieux placée pour faire l'essai d'un nouveau mode de population et de culture, la plus intéressée à la fondation de colonies de grande consommation, c'est-à-dire, peuplées de consommateurs européens. Une tentative exécutée par cette nation, qui se trouve entièrement dégagée, sous le rapport colonial, des précédents, des intérêts et des résistances d'un régime établi, serait un excellent moyen d'expérimentation. Je l'ai pensé dès le principe, et cette proposition, portée à Bruxelles vers la fin de l'année 1839, fut accueillie avec bienveillance par Sa Majesté le roi des Belges et par M. Nothomb, alors ministre des travaux publics. En dehors de la sphère officielle, il se forma un *Comité de colonisation*, organisé par les soins de M. le comte Félix de Mérode et de M. le comte Arrivabene. Alors il n'y avait guère urgence d'occuper la France de ces questions. La colonisation de l'Algérie n'était pas même commencée, et l'on pouvait déclarer à la tribune de la Chambre des Députés, sans y trouver de contradicteurs, que « la France n'avait pas de place sur l'Océan. »

La *Compagnie belge de colonisation* a été organisée le 7 octobre 1841, sous le patronage de Sa Majesté le roi des Belges, par un arrêté contresigné de M. Nothomb, et en grande partie par les soins de M. le comte Félix de Mérode et de M. le comte Arrivabene.— Se plaçant en dehors de tous les précédents de l'ancien régime de traite et d'esclavage, elle a choisi pour siége d'un premier établissement de colons européens, une province de l'État de Guatemala, située par le 10e degré de latitude, et par conséquent plus rapprochée de la ligne équinoxiale que la Guadeloupe et la Martinique, qui se trouvent par 16 et 17°. S'il faut en croire les témoignages favorables qui se multiplient dans la presse de Paris, le district de Santo-Thomas, situé à peu de distance de Guazacoalco, où quelques Français ont voulu naguère fonder un établissement, et à peu près sous la même latitude, aurait donc démenti, au dire de ceux-là mêmes qui ont produit ces inductions, toutes les inductions funestes tirées de la tentative de nos compatriotes, si mal conçue et si mal ordonnée. Un établissement français, créé entre le 4e et le 6e degré de latitude, et dans une

contrée dont les conditions climatériques sont à peu près les mêmes que celles de Santo-Thomas, ne manquera pas, nous l'espérons, de produire les mêmes résultats et de s'attirer en temps utile la même faveur.

Entièrement étranger à ce qui s'est passé en Belgique depuis la formation du Comité présidé par M. le comte de Mérode, je m'abstiendrai d'émettre aucune opinion sur l'œuvre de la Compagnie belge. Je me borne à faire des vœux pour son succès, dont la réfraction se portera sur ce qu'il s'agit maintenant d'exécuter pour la Guyane française.

Depuis l'année 1840, la situation de la France a bien changé en tout ce qui se rapporte aux questions maritimes et coloniales. Loin de se montrer peu soucieux du maintien et du développement de ses possessions d'outre mer, le Gouvernement français a prouvé qu'il songe plutôt à les étendre. Loin de vouloir restreindre l'action navale de la France à la Méditerranée, le Gouvernement de 1830 a noyé dans les flots

du grand Océan cette misérable politique des mauvais jours de la Restauration.

L'occupation de Nossé-Bay et de Mayotte, et l'établissement de postes fortifiés et de comptoirs commerciaux sur les côtes d'Afrique, sont encore des faits dignes d'attention.

Mais l'indice le plus certain de ce mouvement de rénovation coloniale, c'est, sans contredit, la création de plusieurs Commissions importantes dont nous avons parlé plus haut, et particulièment de la Commission qui a été formée pour s'occuper de la situation politique des colonies et du régime de l'esclavage (1).

Les annales parlementaires de la France, qui comptent déjà un grand nombre de documents remarquables, n'ont pas d'œuvre plus solennelle et plus approfondie que le travail de cette Commission et le Rapport rédigé par M. le

(1) Le travail de cette Commission, publié par le Département de la Marine et des Colonies, forme 4 vol. in-4°.

Procès-verbaux, 1re partie, du 4 au 18 juin 1840;
——— 2e part., du 22 déc. 1840 au 12 mai 1841;
——— 3e part., du 31 janv. au 30 mai 1842;
Rapport de M. le duc de Broglie, 1 vol. de 434 pages.

duc de Broglie. L'expérience d'émancipation, accomplie par l'Angleterre, a été étudiée du point de vue le plus élevé et le plus impartial. La Commission a fait mieux que de porter, sur cette expérience, un jugement qui peut être considéré comme sans appel : elle a indiqué les moyens d'éviter les froissements qui ont eu lieu.

L'esclavage, condamné en principe par la religion, par la morale et par l'économie politique, est aujourd'hui condamné en fait par le Gouvernement français.

Le droit des planteurs et le devoir du Gouvernement, quant à l'indemnité, reconnus par la religion, par la morale et par l'économie politique, sont aussi reconnus, en fait, par le Gouvernement.

Il n'est donc plus possible de combiner, sur une colonie française, de nouvelles opérations qui reposent sur l'ancien mode de population et de culture.

En même temps, le sacrifice financier que l'État est déterminé à faire pour payer sa part contributive dans l'œuvre expiatoire peut don-

ner ouverture à des combinaisons avantageuses.

En ce qui concerne la réforme économique de l'ancien régime colonial, un travail à la fois ingénieux et positif a été publié par M. Paul Daubrée, sur la convenance et la possibilité d'opérer, dans l'industrie du sucre de cannes, la séparation du travail de culture et du travail de fabrication.

A la suite de ce travail, et en même temps que M. Paul Daubrée fait lui-même, avec un certain succès, l'application de ses idées à la Guadeloupe, une Compagnie s'est formée sous le titre de *Compagnie des Antilles pour la fabrication du sucre.*

Le conseil d'administration de cette Compagnie est composé d'hommes compétents et dévoués aux intérêts des colonies. Ses premières opérations, conduites avec prudence, se présentent, dit-on, sous des auspices favorables.

La création de cette Compagnie, si elle s'établit et prospère, sera un fait éminemment favorable au perfectionnement de la production en quantité et en qualité, à la réduction des frais généraux, et, par conséquent, à l'abaissement du prix de revient de la denrée. Les opérations

de la Compagnie auront pour effet de faciliter les transactions sur la propriété foncière ; elles donneront aux terres cultivables, même lorsqu'il s'agira de l'industrie du sucre, une valeur indépendante des bâtiments et des usines, indépendante aussi du nombre des esclaves, puisque les libres pourront être appelés à cultiver moyennant salaire. En ce sens encore, elles favoriseront beaucoup la solution d'une des grandes difficultés de la situation actuelle des colonies, savoir, la difficulté de procurer du travail aux noirs et gens de couleur déjà rendus à la liberté.

La *Compagnie des Antilles* est, en un mot, un premier jalon placé, par les intéressés eux-mêmes, sur la voie de l'émancipation et de la réforme économique.

Mais, après tout, l'édification des usines centrales est-elle le moyen le plus efficace pour amener le sucre de cannes à lutter contre la concurrence si redoutable que le sucre de betteraves est en mesure de lui opposer, soit aujourd'hui sous le régime de l'inégalité d'impôt en faveur du sucre de betteraves, soit demain

lorsque sera venu le terme encore trop éloigné de la peréquation (1)? Le sucre de betteraves,

(1) Ce passage était écrit lorsque l'Administration a publié un document duquel il résulte que, depuis le vote de la loi de 1843, qui n'est pas encore appliquée, le nombre des fabriques de sucre de betteraves et la production de cette denrée ont diminué d'une manière assez notable. A la fin de novembre de cette année, la situation de l'industrie betteravière présente, sur les chiffres de l'année précédente, une différence de 48 fabriques et de 1,580,498 kilogr. de sucre. La simple imminence d'une première application de la loi de 1843 aurait produit ce double fait.

Par là serait infirmée notre assertion, que le sucre de betteraves peut supporter immédiatement l'égalité fiscale avec le sucre de cannes, et qu'à ce compte même, la situation de l'industrie sucrière métropolitaine vis-à-vis de l'industrie sucrière coloniale serait encore privilégiée. Nonobstant les faits qui viennent d'être cités, nous pensons que l'on serait mal fondé à conclure que l'avenir de l'industrie betteravière est réellement menacé par la nouvelle loi. — Une diminution pourrait se manifester au commencement de la lutte, et n'avoir d'autre effet que d'assurer une nouvelle victoire à l'industrie métropolitaine en stimulant le génie de la science et les efforts des producteurs. C'est ainsi que depuis le vote de la loi de 1843, on remarque de toutes parts un grand mouvement parmi les chimistes industriels. Déjà la théorie annonce de très-beaux résultats, et les manufacturiers commencent à en faire leur profit. Mais on peut aller plus loin, et contester, sinon la réalité des chiffres donnés par l'Administration, du moins leur signification en tant qu'elle serait réellement défavorable à l'industrie betteravière. La diminution des fabri-

qui aurait supporté la peréquation immédiate de l'impôt, la supportera bien mieux et bien plus facilement, si elle n'arrive pas avant le

ques n'est pas, en elle-même, un signe certain de détresse dans cette industrie; son progrès consistera, au contraire, à diminuer de plus en plus le nombre des usines et à augmenter le nombre des champs cultivés en betteraves. Ainsi beaucoup de petites fabriques, qui déjà auraient été fermées par leurs propriétaires sans la perspective de la loi de suppression avec indemnité, ont dû terminer leur existence factice aussitôt leur espoir déçu par le vote d'une loi de peréquation graduelle, sans que cette clôture des fabriques implique un état périclitant de la grande industrie betteravière. Ces changements entraîneront sans doute une crise, mais elle sera tout à fait passagère.

Telle est du moins l'opinion de personnes très-versées dans la connaissance pratique de l'industrie coloniale et de l'industrie métropolitaine, et nous sommes tout à fait de cet avis. En tout cas, c'est un point à éclaircir sans délai dans l'intérêt des planteurs de nos colonies, afin qu'ils ne se reposent pas encore sur des espérances illusoires. Plus on approfondira la question, plus la chimie industrielle trouvera occasion de développer sa puissance par la lutte, plus facilement on reconnaîtra que la véritable *égalité fiscale* entre les deux sucres n'est pas seulement dans la peréquation de l'impôt, mais dans la liberté de perfectionner et de raffiner, qui doit être laissée au sucre de cannes, comme elle est acquise au sucre de betteraves. Et, cette égalité fiscale obtenue, il restera encore au sucre de betteraves tous les priviléges que nous signalons.

terme fixé par la loi de 1843. Le sucre de betteraves a, en effet, de grands avantages industriels, et ces avantages font plus que compenser, ils dominent les inégalités naturelles de plante et de sol qui existent en faveur du sucre de cannes.

Supériorité des travailleurs en nombre et en aptitude ;—bon marché relatif du travail et des capitaux ; — abondance de population (1) ; — disponibilité de l'ouvrier sans débours préliminaire de capital ;—répartition des efforts et des dépenses de la production, non-seulement entre le cultivateur et le manufacturier, mais entre le propriétaire, locateur de la terre, et le fermier, simple cultivateur ;— marché direct pour la vente des produits et pour l'achat des objets de consommation ;— supériorité des ressources technologiques et mécaniques : tels sont, indépendamment du privilége fiscal, les priviléges industriels du sucre de betteraves sur le sucre de cannes.

(1) Le seul département du Nord contient une population quatre fois supérieure à la population réunie de nos quatre colonies à sucre.

Ces priviléges, il est vrai, sont ceux de la civilisation sur la barbarie; mais ils pouvaient depuis assez longtemps, et, aujourd'hui surtout, ils peuvent et doivent suffire au maintien du sucre de betteraves, si tant est que le maintien de cette production ne soit pas un désavantage à la fois politique, industriel et fiscal.

Travail volontaire; — division, ou, du moins, divisibilité de la *propriété-terre;* — libération de la *propriété-homme;* — abondance de bras; — capitaux à bon marché: telles sont aujourd'hui les armes dont le sucre de cannes doit être muni pour soutenir la lutte et pour remporter sur le sucre de betteraves le triomphe certain et durable qu'au moyen d'une juste égalité dans les instruments de travail et dans les autres conditions industrielles de la production, le *sol* et la *plante* des tropiques doivent remporter sur le *sol* et la *plante* des zones dites tempérées.

Ainsi le mode de fabrication du sucre que les promoteurs des usines centrales veulent introduire dans les colonies n'est qu'un démembrement du nouveau mode de culture et de population que nous développons dans son en-

semble. En se renfermant dans la question technologique (1), on a pu se soustraire à l'opposition systématique des partisans de l'ancien régime colonial; on a rendu la réforme, en apparence, plus facile. Mais a-t-on véritablement commencé par le commencement, et abordé les difficultés qu'il importe le plus de résoudre dans l'intérêt même des colonies et des planteurs? C'est ce que je ne peux pas concéder.

Lorsqu'on voudra changer favorablement la situation des colonies, et même égaliser le combat entre les deux sucres, il n'y aura de mesures vraiment efficaces que celles qui porteront:

1° Sur les moyens de faciliter la liquidation des immeubles, d'activer et de multiplier les ventes et transactions de ce genre, et, par conséquent, sur les moyens de multiplier les capitaux (division de la propriété et payement des salaires en numéraire);

2° Sur les moyens de constituer régulière-

(1) Je me sers à dessein de cette expression, au lieu de dire : *Question économique*, la fabrication du sucre n'étant qu'un détail de la grande question économique qui sépare le nouveau régime colonial de l'ancien.

ment le crédit foncier et le crédit commercial (caisse foncière et banque de circulation) ;

3° Sur les moyens d'établir le travail libre et d'augmenter abondamment le nombre de bras disponibles pour la culture (colonisation et immigration volontaire de la race européenne).

Tout cela se résume en deux mots : *Colonisation* et *Banques*.

Il n'y a encore rien de précis quant aux *banques;* mais, quant à la *colonisation,* le Gouvernement en a pris l'initiative en Algérie, et M. le Ministre des affaires étrangères a porté l'année dernière, à la tribune de la Chambre des Députés, la pensée qu'il fallait enfin s'occuper de tirer parti de la Guyane.

Nous constatons ce premier résultat du travail de la Commission spéciale créée pour cet objet. La Commission s'est déjà livrée à une discussion préliminaire, savante et riche de faits, comme on pouvait l'attendre des esprits élevés et des hommes d'expérience et de pratique qui la composent. Les procès-verbaux de cette discussion

ont été réunis et publiés par le Département de la Marine et des Colonies (1).

Plusieurs incidents favorables, survenus pendant les discussions de cette Commission, ont dû suspendre la conclusion définitive de son travail.

Les chambres de commerce de Paris, de Rouen, du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille, ont été consultées. Plusieurs d'entre elles ont envoyé leur avis.

Au mois de janvier dernier, MM. Ternaux-Compans et Joly de Lotbinière se mirent d'accord avec l'auteur du projet, et proposèrent au Gouvernement de faire, par eux-mêmes, un voyage d'exploration et d'études à la Guyane, afin d'arriver à la formation d'une *Compagnie d'exploitation.*

Le 23 février de la même année, c'est-à-dire, quelques jours après la remise des propositions, le président de la Commission de la Guyane a adressé à Son Excellence le Président du Conseil des Ministres un rapport lumineux et précis (2)

(1) Procès-verbaux de la Commission de colonisation de la Guyane; un vol. in-4°. — Imprimerie royale.

(2) Ce rapport a été inséré au *Moniteur* le 16 mars dernier.

dont les conclusions étaient favorables à la prise en considération des propositions de MM. Ternaux-Compans et Joly de Lotbinière.

Nous empruntons au rapport de la Commission le passage suivant, qui nous paraît fort significatif :

« Il ressort de la discussion générale à laquelle « la Commission s'est livrée, dit l'honorable rap- « porteur, qu'il n'y a pas lieu de désespérer de la « Guyane, et que si les fréquentes tentatives « dont, à diverses époques, cette colonie a été « l'objet, prouvent que son importance a tou- « jours été sentie, le mauvais succès de ces ten- « tatives faites pour la peupler et la cultiver « doit être attribué, avant tout, à des fautes « commises, soit dans l'organisation même de « ces tentatives, soit dans la conduite de leur « exécution. »

En résumé, le rapport concluait ainsi :

« La proposition adressée au Gouvernement « par MM. Ternaux-Compans, Joly de Lotbi- « nière, etc., etc., présente des avantages et des

« garanties morales qui permettent au Gouver-
« nement de l'accepter. »

En raison de l'époque avancée de la session, le Gouvernement s'est décidé à un ajournement.

Immédiatement après l'ajournement de la proposition de MM. Ternaux-Compans et Joly de Lotbinière, l'auteur du projet s'est rendu successivement près des chambres de commerce du Havre, de Rouen, de Marseille, de Bordeaux et de Nantes, consultées par le Gouvernement, afin de conférer avec elles sur les bases primitives de l'opération, et sur les modifications qu'il conviendrait d'y apporter, pour servir non-seulement l'intérêt de la navigation française en général, mais les intérêts déjà engagés dans cette branche d'industrie.

Le résultat de ces conférences a été favorable, et le projet en a éprouvé de notables améliorations.

Pendant ce temps, le conseil colonial de la Guyane adressait au Gouvernement un premier travail où les bases de l'opération primitive étaient acceptées, sauf à laisser au Gouvernement et aux capitalistes de la métropole, le soin d'en

réaliser les moyens d'exécution; et deux membres du même conseil[1], entrant dans la voie d'exécution la plus naturelle et la plus facile, arrivaient à une proposition nouvelle, dont le caractère principal est de faire organiser par les habitants eux-mêmes, et en vue d'une expérience d'émancipation, une compagnie qui prendrait alors le titre de *Compagnie des colons de la Guyane française.*

Les deux membres du conseil colonial ont fait part de leur pensée à l'auteur du projet primitif, et se sont entendus avec lui pour formuler, dans ce sens, de nouvelles propositions.

Ces nouvelles propositions ont été remises au Gouvernement le 25 août de cette année.

Voilà l'état réel de la question quant à l'idée émise dans les pièces qu'on va lire. C'est au milieu de cet ensemble de circonstances et d'éléments divers qu'elle est appelée à se développer, en subissant les changements légitimes exigés par le respect des intérêts établis. Cette troisième

[1] MM. Henri Sauvage et Adolphe de Saint-Quantin.

publication de la *Société d'études* n'est donc qu'un exposé destiné à servir de point de départ.

Sous peu de jours, une quatrième publication dont la rédaction est confiée à M. Victor de Nouvion, secrétaire de la *Société d'études*, viendra donner, à l'appui de cet exposé, le témoignage des *auteurs*, des *voyageurs* et des *administrateurs* qui, depuis le xve siècle, ont étudié, exploré et gouverné la Guyane.

Après cela, le travail théorique de la *Société d'études* sera, pour le moment, terminé; il n'y aura plus lieu qu'à des travaux d'exécution pratique.

JULES LECHEVALIER.

Paris, septembre 1843.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Épigraphes v
Remarque sur l'épigraphe empruntée à Linné IX
Avertissement XVII
Note sur la fondation d'une nouvelle colonie dans la Guyane française 1
Objet et bases générales de l'entreprise 3
Motifs de préférence en faveur de la Guyane .... ib.
Organisation commerciale et industrielle 13
Débouchés ..... ib.
Commerce du sucre et des autres denrées dites coloniales 14
Emploi de la population européenne 17
Révolutions profitables dans les relations commerciales à la suite de ce changement 19
Moyens d'encourager l'émigration 21
Formation du capital d'exploitation 26
Dépenses et revenus 27
Meilleur emploi des ateliers déjà organisés 30
Indiens de l'Amazone 31
Conclusion 32
Pièces justificatives 33
Renseignements sur le produit des cultures et le prix courant des denrées de la Guyane française ..... ib.

Pages.

Produit par hectare des diverses cultures dans la Guyane française 33
Prix courant légal des denrées, publié dans le journal officiel de la Guyane française 34
Extraits de divers documents statistiques et géographiques sur la Guyane 35
Opinion de M. Noyer. — Variétés et richesse des bois de la Guyane ..... ib.
Opinion de Malte-Brun. — Salubrité du climat.. 38
— Ressources du sol et moyens de prospérité. ib.
Opinion de l'ingénieur Guizan sur les terres d'Oyapoc et d'Approuague 40
Opinion de M. Malouet sur les ressources de la colonie de Cayenne et les causes d'insuccès des tentatives précédentes 41
Opinion de M. le baron de Humboldt 42
Nécessité du concours des compagnies industrielles pour l'exécution de l'émancipation 55
Explications présentées à la Commission de colonisation de la Guyane française 73
Réponse à quelques objections 129
Renseignements divers 147
Renseignements sur les premiers résultats de l'immigration européenne et africaine dans les colonies anglaises 149
Immigration européenne à Sainte-Lucie ..... ib.
Rapport du docteur Ewart sur l'immigration européenne et africaine 150
Lettre adressée à M. le docteur Ewart, par le docteur Maxwell, sous-agent de l'émig. à la baie d'Annoto. 158
Précis sur l'établissement de la Communauté de l'Union au Guatemala, par la Compagnie belge de colonisation 165

Pages.
Extrait du Moniteur belge..... 181
Extrait du Moniteur Universel..... 182
Extrait du Moniteur Universel..... 183
Essai de colonisation européenne dans la Guyane hollandaise..... 186
Arrêté royal prescrivant les mesures à prendre pour l'établissement d'une colonie de travailleurs européens à Surinam..... ib.
Colonisation de Surinam. — Extrait du journal hollandais le Contemporain..... 189
Extrait du Moniteur universel..... 194
Dernières nouvelles de la colonie belge de Guatemala..... 195
Extrait du Moniteur parisien..... ib.
Extrait du Journal du Havre..... 196
Extrait du journal le Globe..... 197
Immigration européenne à la Jamaïque..... 199
Derniers renseignements sur l'essai de colonisation européenne dans la Guyane hollandaise..... ib.

NOTE SUR LA FONDATION

D'UNE

NOUVELLE COLONIE

DANS

LA GUYANE FRANÇAISE(1).

(Extrait d'un mémoire intitulé : *Études et avant-projet d'une institution financière ayant pour but de développer le commerce maritime et de faciliter la réorganisation des colonies françaises.* [Pièce n°. 6, lettre C.])

Des études approfondies, faites sur les lieux, dans la plupart des colonies françaises et étrangères comprises entre l'équateur et le 18e degré de Latitude Nord, pendant un voyage de treize mois, m'ont permis de constater les faits suivants :

1° Les régions équinoxiales, bien loin d'être à la veille de leur ruine, sont à peine à l'origine de la prospérité qu'elles peuvent et doivent acquérir.

2° La culture du sucre et des autres denrées dites coloniales n'est pas la seule ressource de ces contrées. Tous les autres éléments de la richesse agricole et manufacturière y abondent.

3° Le travail libre, organisé comme il peut

(1) Cette note a été écrite en octobre 1839.

l'être après la grande expérience du gouvernement anglais, remplace, avec tous les avantages possibles, la routine barbare et grossière de l'esclavage.

4° Le centre de la spéculation industrielle tend à se déplacer en faveur des régions équinoxiales; ou, du moins, le mouvement du travail doit se ralentir dans les contrées européennes où la TERRE, *premier instrument de tout travail,* a atteint une valeur exagérée, et se porter de préférence vers les terres d'une fertilité exubérante qui sont encore incultes et presque sans valeur.

Je propose de tenter la fondation d'une colonie sur ces bases nouvelles.

Heureusement il n'est plus possible aujourd'hui d'attirer les capitaux européens dans les colonies à esclaves. Mais il sera facile de les réunir pour une œuvre d'émancipation, si elle est conçue de manière à maintenir le travail, et si elle obtient de l'État le concours que peut réclamer légitimement toute grande entreprise d'outre-mer.

Dans les possessions françaises, plus que partout ailleurs, il est possible d'engager une telle opération, d'une manière également avantageuse aux anciens planteurs et aux financiers européens.

OBJET ET BASES GÉNÉRALES DE L'ENTREPRISE.

L'entreprise que j'ai conçue a donc pour objet la fondation d'une colonie où le travail sera libre; et c'est une possession française qui doit en être le siége.

Le succès de cette première opération peut conduire, d'abord, à tirer un parti avantageux des trois autres colonies françaises; il peut ensuite ouvrir la voie à la plus grande et à la plus noble affaire qui puisse être proposée aux capitalistes, savoir, l'abolition de l'esclavage partout où il existe encore, par des moyens très-productifs, et en demandant aux gouvernements d'autres compensations que l'indemnité financière.

Mais il ne s'agit en ce moment que d'une entreprise plus restreinte.

Motifs de préférence en faveur de la Guyane française.

La Guyane française a été choisie de préférence pour les raisons suivantes :

I.

La grande disproportion qui existe entre la partie déjà exploitée et celle qui reste à cultiver (1).

Le littoral de la Guyane, depuis la rive gauche

(1) Tous les renseignements à l'appui de cette note sont

du *Maroni* jusqu'à la rivière *Vincent Pinçon*, a 125 lieues de long sur une profondeur de 300 lieues.

(Notices stat., p. 160.)

Le nombre d'hectares mis en culture ne s'élève guère au-dessus de 11,826.

(Notices stat., p. 220.)

II.

Le petit nombre d'esclaves et le peu d'importance des établissements formés d'après l'ancien système.

Nombre total de la population dans la Guyane française :

Population libre. . .	5,056	21,648
Population esclave. .	16,592	

(Notices stat., p. 182.)

Nombre d'esclaves employés à la culture. 13,727

(Notices stat., p. 220.)

Nombre d'habitations rurales. . 620

(Notices stat., *ibid.*)

III.

La facilité de se rendre maître à nouveau de toute la colonie,

extraits d'un ouvrage officiel publié, en 1838, par les ordres du ministre de la marine, sons ce titre : *Notices statistiques sur les colonies françaises*, etc.

d'ajouter la puissance sociale d'une grande Compagnie financière aux efforts isolés des petits propriétaires qui occupent actuellement le sol, et d'organiser la grande culture pour toutes les productions.

Ces trois circonstances sont éminemment favorables à l'accomplissement de l'émancipation, et lèvent les plus grands obstacles que cette mesure a rencontrés dans les possessions anglaises.

La valeur totale des propriétés immobilières et des esclaves est portée à 36,000,000 fr. dans la statistique officielle (p. 224); mais ce chiffre est évidemment exagéré.

IV.

L'absence d'hostilité entre la population blanche et la population affranchie, (noirs et hommes de couleur.)

Les préjugés de caste sont moins prononcés à la Guyane française que dans les Antilles. Deux hommes de couleur ont été élus membres du conseil colonial par des arrondissements électoraux composés en majorité d'électeurs blancs.

(Notices stat., p. 279.)

V.

La fertilité du sol.

On obtient deux récoltes annuelles pour le plus grand nombre des produits. La canne à

sucre est entièrement mûre le quatorzième mois. Le sol est traversé par des fleuves magnifiques dont plusieurs sont navigables par les bâtiments à voiles de 250 à 300, et par les bâtiments à vapeur de 4 à 500 tonneaux. Il est couvert de bois et de forêts qui commencent à devenir exploitables à quinze lieues de la côte; dans les terres basses, il n'a pas besoin d'engrais.

VI.

La variété des cultures déjà établies.

La variété des cultures et des industries est le principe qui doit prévaloir dans le nouvel établissement. La Guyane française est, parmi toutes les anciennes colonies, celle qui présente, sous ce rapport, les plus grands avantages. La plupart des denrées tropicales y sont indigènes ou déjà naturalisées.

Produits exportés de la Guyane française en 1836.

Sucre brut.....	2,314,796	kil.
Sirops.....	473,032	lit.
Rhum.....	69,536	lit.
Café.....	20,328	kil.
Cacao.....	23,340	»
Coton.....	275,622	»
Girofle.....	99,208	»

Cannelle et Vanille.....	548	kil.
Muscade (en 1835).....	132	»
Poivre.....	24,177	»
Indigo (en 1831).....	50	»
Rocou.....	313,002	»
Bois d'ébénisterie.....	611,501	»
Bois de construction....	40,000	bardeaux.

Notices stat., p. 252.)

Ainsi, voilà déjà quatorze cultures en denrées d'exportation. Toutes celles qui ne sont pas en plein rapport et qui ne donnent pas des produits considérables, n'en sont pas moins très-convenables au sol. Seulement elles sont négligées, en raison du manque de bras et de capitaux, en raison surtout du défaut d'industrie de la part des habitants. L'indigo, par exemple, vient dans la Guyane comme plante sauvage.

Mais il est bien d'autres cultures et bien d'autres industries qui n'attendent que la volonté et le travail de l'homme pour se développer. Indépendamment d'une industrie nouvelle, entièrement inexploitée, les HUILES de palme, de ricin, de colza, de coco, de coton, etc., etc., le pays comporte toutes les industries qui font la base du commerce des États-Unis avec l'Europe et avec les colonies, COTON, TABAC, RIZ, MAÏS, BESTIAUX, CHEVAUX, TROUPEAUX, VOLAILLES, SALAI-

SONS (en viande et poisson), BOIS DE CHARPENTE, AISSANTES, PLANCHES, etc. Ces dernières industries me paraissent de la plus haute importance dans l'opération proposée, vu la possibilité de s'assurer la fourniture des colonies environnantes.

VII.

La facilité d'introduire, dans ces vastes plaines de terres molles, les machines dites EXCAVATOR *et* GRUBBER, *ainsi que toutes les autres applications de la mécanique à l'industrie agricole.*

La machine dite *Grubber* est destinée à arracher les arbres. Elle les saisit et les abat avec une grande rapidité. Elle a été inventée aux États-Unis et a beaucoup facilité les défrichements. Elle procurera une grande économie de bras et un grand accroissement de résultats dans l'exploitation des terrains alluvionnaires de la Guyane.

La machine dite *Excavator* fait le travail des tranchées et creuse des fossés de desséchement. Ce travail est la base de la culture dans la Guyane. L'*Excavator* a été inventé par un mécanicien de Demerara. J'ai vu la machine ou plutôt le premier essai, près de George-town, dans la Guyane anglaise. Il manque peu de chose pour qu'elle soit en état de fonctionner régulièrement.

L'absence d'une population suffisante étant le plus grand obstacle à la production de toutes les richesses végétales, animales et minérales dont les germes se trouvent en abondance dans les régions équinoxiales, l'application de la mécanique à l'industrie agricole devra être aussi étendue que possible, suivant le nouveau plan de colonisation. Elle n'aura aucun des inconvénients immédiats que l'on pourrait craindre avec raison dans les pays où il existe une grande accumulation de population.

VIII.

Les priviléges commerciaux légalement acquis à la colonie de Cayenne.

« Le port de Cayenne a conservé, depuis la « reprise de possession (en 1817), une partie « des franchises commerciales qui lui avaient « été antérieurement données dans le but de « laisser se développer librement ses relations « avec l'extérieur. Ainsi, tous les pavillons y « sont admis; des marchandises étrangères peu- « vent y être introduites; et *l'exportation des « produits du sol, ainsi que des objets importés, « est autorisée par* TOUS NAVIRES *et à* TOUTES DES- « TINATIONS. »

(Notices stat., p. 242).

Ces priviléges dont la Guyane est encore en

possession ne lui sont pas contestés jusqu'ici. On pourra en stipuler la confirmation dans l'acte qui donnera l'existence légale à la nouvelle colonie.

IX.

La promulgation entière et la mise en vigueur du Code civil français dans toutes ses parties, de la législation française sur l'expropriation forcée, et du Code de commerce.

La législation sur l'expropriation forcée n'a pas été promulguée à la Martinique et à la Guadeloupe. Le Code de commerce est en vigueur à la Guadeloupe et ne l'est pas encore à la Martinique. Dans la Guyane française, au contraire, toutes les lois et ordonnances de la Métropole sont complétement en vigueur.

X.

La salubrité relative du climat.

Les seules maladies endémiques à la Guyane sont les fièvres intermittentes que l'on rencontre, sous toutes les latitudes, partout où il y a des marais, des forêts vierges et des terres incultes. — La fièvre jaune et les autres fièvres pernicieuses ne sont pas connues à la Guyane. Les bâtiments venant des Antilles sont même soumis à faire quarantaine dans les ports de la colonie.

XI.

L'absence, ou du moins l'extrême rareté des grands bouleversements atmosphériques ou géologiques.

Les traditions historiques de la Guyane ne mentionnent ni ouragans ni tremblements de terre.

XII.

La facilité d'obtenir, pour l'affranchissement des esclaves, des compensations d'un autre genre qui permettraient à la Compagnie, soit de se passer entièrement de l'indemnité pécuniaire, soit d'abaisser considérablement le chiffre de ses prétentions.

Par exemple, la Société en établissant le chiffre de l'indemnité à 1,200 fr. par tête, moyenne payée dans la Guyane anglaise, pourrait demander 400 fr. en argent, exiger du Noir un rachat de 400 fr. (1), payable en travail. Elle proposerait, en échange des 400 fr. restant, que les facultés suivantes lui fussent accordées :

1° Occupation et exploitation de toutes les terres non cultivées ;

(1) Ces avantages pourraient être remplacés en partie par un prêt équivalent à la valeur des terres, ou par la garantie d'un minimum d'intérêt sur la totalité du fonds social.

2° La faculté de transporter à la Guyane les nouveaux affranchis noirs et hommes de couleur libres des autres colonies françaises, lorsque ceux-ci voudront contracter un engagement;

3° La faculté d'employer les esclaves saisis par les croiseurs français et même par les croiseurs anglais sur les navires de traite; lesquels esclaves deviendraient libres sans apprentissage, par le seul fait de leur introduction sur le territoire de la Compagnie;

4° Le droit de raffiner le sucre pour l'exportation, de tisser le coton, de fabriquer, en un mot, tous les objets dont les matières premières sont sous la main;

5° L'adoption d'un règlement de travail concerté entre le Gouvernement et la Compagnie. Ce dernier point est essentiel, car les effets, bons ou mauvais, de l'émancipation, dépendent entièrement des mesures prises pour la conservation du travail.

La Compagnie réclamerait également le concours du Gouvernement pour la création d'un système de viabilité, par terre et par eau. A l'exception de la navigation en pirogues et suivant le cours naturel des fleuves, qui se fait encore par les moyens employés à l'origine de la civilisation, la Guyane n'a aucune communication régulière. Les travaux publics sont cepen-

dant très-faciles à exécuter sur le sol de cette contrée qui n'est qu'une immense plaine de terre d'alluvion.

ORGANISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

Débouchés.

Il a d'ailleurs plusieurs moyens de s'assurer des débouchés avantageux.

La nouvelle colonie aura d'abord trois genres spéciaux de commerce, absolument inconnus aux colonies fondées d'après l'ancien système, savoir :

1° Le *commerce intérieur :* fourniture des principaux moyens de subsistance et objets de consommation à toute la population des anciens et nouveaux colons ; débouché naturel qu'elle obtiendra facilement par la grande exploitation des cultures dites *vivrières*, et par la fabrication de tous les produits d'arts et métiers ayant rapport au vêtement, à l'habitation, etc.

2° Le *commerce avec les colonies environnantes* pour l'échange de ses propres denrées : vivres, riz, maïs, bananes, volailles, beurre, huiles, poissons salés, bestiaux, porcs, etc., etc. Dans ces colonies, victimes de l'ancien système de travail, tous les objets de première nécescité sont rares, quelquefois jusqu'à la disette, et se vendent à des prix exorbitants, *bien qu'ils*

soient admis à la consommation presque sans droits et par tous les pavillons. — Lors de mon passage à Surinam, le régime de bananes (1), qui peut se vendre avantageusement à 30 c., se vendait 1 fr. 50 par marchés conclus pour plusieurs mois, et 2 fr. prix ordinaire. — A Demerara, la livre de mouton valait 3 fr., et les volailles au moins 5 fr. 40 c. la pièce.

3° *Le même commerce avec la Métropole :* la soie; — les huiles de ricin, de coco et de cacao, excellentes pour l'éclairage et la fabrication des gaz; — les chanvres, filasses, magnifiques produits des plantes indigènes (sillk-grass, pitre, bananier, etc.); les papiers, toiles, tapisseries, cordages, objets de vannerie, de marqueterie et d'ébénisterie dont les matières premières se trouvent en abondance dans les plantes, arbres, arbustes, lianes, qui croissent spontanément dans la Guyane.

Le nombre des essences de bois indigènes s'élève seulement à 259. (*Noyer, forêts vierges de la Guyane*, page 23.)

Commerce du sucre et des autres denrées dites coloniales.

Quant au commerce des denrées dites coloniales, il doit toujours rester un objet principal

(1) Ce fruit est la base de la nourriture des noirs esclaves. On appelle *régime* une grappe portant de 40 à 50 fruits.

de spéculation, mais avec des modifications dans la manière d'opérer, commandées par l'état actuel des marchés européens. Il est certain que, depuis 20 ans surtout, les planteurs ou *vendeurs directs* de denrées coloniales ont vu diminuer considérablement leurs bénéfices, tandis que les raffineurs, armateurs, négociants et commissionnaires de la Métropole ont fait des affaires avantageuses.

La décadence des anciens planteurs doit sans doute se rapporter à leurs propres fautes, qui sont nombreuses, et à ce funeste esprit de routine qui les a maintenus stationnaires et asservis aux procédés industriels des sociétés barbares, lorsqu'autour d'eux tout prenait une face nouvelle. Mais la principale cause de la détresse des colonies se trouve dans un odieux système de douanes et d'impôts qui produit nécessairement la baisse exagérée des denrées coloniales sur les marchés de la Métropole, et la hausse exagérée des marchandises métropolitaines sur le marché des colonies, en protégeant outre mesure les métropolitains, et comme vendeurs de denrées coloniales dans la Métropole, et comme vendeurs de marchandises métropolitaines dans les colonies.

Les colonies ne peuvent pas lutter contre ce double privilége; elles doivent en demander et en obtenir la suppression. Mais il y a un moyen

de placer la nouvelle colonie dans une telle situation qu'elle n'ait RIEN A PERDRE au maintien des priviléges, et qu'elle puisse prospérer en attendant leur disparition. Ce moyen, bien simple en lui-même, est impraticable pour la majorité des propriétaires, livrés à eux-mêmes. Mais l'application en est très-facile à une grande Compagnie organisée avec des capitaux européens et ayant son centre en Europe. Elle consiste :

1° A vendre, *sur les marchés d'Europe seulement*, les denrées produites par la colonie; à acheter, *en Europe seulement*, les objets nécessaires à sa consommation;

2° A faire ces transactions directement et sans l'entremise des commissionnaires;

3° Enfin, à se servir pour transport d'allée et retour, de navires appartenant à la Compagnie.

Je choisis, pour exemple, l'industrie du *Raffinage*.

Les Métropoles jouissent d'un monopole à la consommation et à l'exportation, pour le raffinage des sucres bruts coloniaux. Cette industrie est prohibée aux colonies qui en ont cependant la matière première; et, chose encore plus étrange, le sucre raffiné, indépendamment de son double privilége, reçoit pour prime à l'exportation, à titre de *Draw-back*, le même droit que celui qui est payé à l'entrée par le sucr

brut colonial, c'est-à-dire, autrefois 49 fr. 50 cent. par 100 kil., et maintenant, 37 fr. 50 cent. par 100 kil. Le coton, le café, le cacao, sont soumis à des charges analogues sur les marchés des colonies, et à des priviléges analogues sur les marchés de la métropole.

Que la compagnie d'exploitation raffine ses sucres et ses sirops, distille ses rhums, prépare ses cacaos et tisse ses cotons dans la métropole, elle jouit de la faculté d'exportation avec prime, et obtient, de fait, une exemption de droits pour ses matières premières. En second lieu, ELLE N'A RIEN A CRAINDRE DE LA CONCURRENCE DU SUCRE DE BETTERAVE; et, bien loin que le sucre de betterave, aujourd'hui ramené à un commencement d'égalité par l'impôt qu'il subit et par le dégrèvement qui a été accordé aux sucres coloniaux, soit privilégié, c'est la compagnie d'exploitation qui, grâce à la *transposition des marchés*, arrive à mettre le privilége de son côté.

Emploi de la population européenne.

Le résultat immédiat de l'introduction de la variété des cultures ainsi que des arts et métiers dans la nouvelle colonie serait de permettre l'emploi de la population ouvrière européenne. — L'emploi de la population ouvrière européenne,

sous les tropiques, réaliserait le fait qui a fondé la prospérité miraculeuse des États-Unis, même dans le Sud, et présenterait la seule solution actuellement possible des difficultés de la population dans les Indes-Occidentales, savoir : l'ÉMIGRATION VOLONTAIRE de la race qui sait le mieux travailler, qui a, plus que toute autre, le besoin d'acquérir, et qui a échappé jusqu'ici à toutes les prohibitions que des scrupules, exagérés quelquefois, ont établies dans les conditions du travail des autres races.

Beaucoup de paysans d'Europe ont deux ou trois métiers. Ils sont, par exemple, laboureurs et moissonneurs pendant l'été, tisseurs, forgerons ou cordonniers quand les autres travaux chôment, et particulièrement pendant l'hiver. Il s'agirait, entre les deux tropiques, d'établir dans l'emploi des heures du jour la même alternative qui a lieu, en Europe, dans l'emploi des saisons. On demanderait, par exemple, aux colons européens, TROIS PROFESSIONS ET NEUF HEURES DE TRAVAIL par jour : 3 heures aux champs ; 3 heures aux manufactures ; 3 heures aux arts et métiers. On pourrait ainsi leur allouer un très-fort salaire, et avoir facilement, moyennant de faibles avances, 1,500 blancs pour remplacer, dans les travaux agricoles, 500 nègres, qu'il est aujourd'hui si dispendieux et si difficile de réunir. Rien ne serait perdu pour la production, car ces

quinze cents ouvriers blancs seraient employés, en outre, pendant six heures par jour, aux arts et métiers ainsi qu'aux manufactures.

Il y a dans cette combinaison deux grands avantages.

Le premier est d'obtenir rapidement, et par le seul fait des naissances, provenant des mariages faits dans la colonie, une population blanche *indigène*, vouée au travail agricole et industriel.

Le deuxième est d'augmenter le nombre des CONSOMMATEURS, en même temps que celui des TRAVAILLEURS. — Cette considération est majeure dans le système commercial que je conçois pour la nouvelle colonie. La compagnie s'assurera, *par la vente des denrées de consommation*, la rentrée d'une grande partie du salaire qu'elle aurait à payer aux ouvriers.

La consommation de Cayenne en produits importés d'Europe ou du Nord de l'Amérique est évaluée, pour l'année 1836, à la somme de 3,262,519 fr.

(Notices stat., pag. 254.)

Révolution profitable dans les relations commerciales à la suite de ce changement.

Le système des métropoles à l'égard de leurs colonies a consisté jusqu'ici à leur interdire l'in-

dustrie manufacturière, et même à limiter, autant que possible, la variété de leurs cultures, afin de se réserver le monopole de la fourniture des objets de consommation : ce qui revient à vouloir augmenter le commerce en diminuant les moyens d'échange. C'est ce funeste système qui, sous le nom de *système colonial*, a ruiné toutes les colonies qui n'ont pas été asssez fortes pour s'émanciper par l'insurrection. Ce système, du moins, a beaucoup diminué la richesse *relative* des colonies et entièrement arrêté le développement de la population. L'état nouveau, qui sera produit par l'introduction de la multiplicité des cultures et des industries, amènera sans doute une révolution dans le commerce des colonies avec les métropoles ; mais cette révolution sera profitable au commerce métropolitain lui-même. Son premier résultat sera de détruire ce commerce misérable dit *commerce de pacotille*, indigne de l'industrie moderne. Mais aussi le véritable et grand commerce qui consiste dans l'échange des matières premières, des machines et moyens de travail, des produits les plus raffinés de l'industrie, et qui fournit de bien meilleurs éléments à la navigation, se développera rapidement. Au lieu de venir porter aux colonies du poisson salé, des souliers et habits tout faits, des étoffes grossières destinées à l'habillement des classes inférieures, les bâtiments d'Europe leur

porteront, en plus grande quantité, des machines, du plomb, du fer, du cuivre, des outils, des objets de haut luxe.

Moyens d'encourager l'émigration.

Fonder une colonie, c'est fonder la population là où elle n'existe pas encore. Afin de ne rien donner au hasard, la nouvelle colonie devra d'abord recruter ses travailleurs dans la population déjà acclimatée, savoir : esclaves achetés à Cayenne, au Brésil, ou ailleurs, pour être libérés; noirs capturés sur les navires de traite; noirs et gens de couleur affranchis; enfin, les Indiens. Mais, dès que l'on veut sortir des pratiques grossières de l'esclavage et de la routine agricole de l'ancien système colonial, le concours de la population blanche européenne devient absolument nécessaire pour organiser un travail régulier et intelligent. Jusqu'au moment de l'abolition de la Traite et de l'Esclavage, les colonies occidentales n'ont pu attirer d'Europe que les marchands ou spéculateurs appartenant à la classe élevée de la société. Les personnes de cette classe restent toujours profondément attachées à la métropole; elles y reviennent dès qu'elles ont fait fortune, et ne forment jamais une population sédentaire. Les enfants ne sont pas même élevés dans le pays. C'est l'émigration

des laboureurs, des fermiers et des artisans qu'il s'agit aujourd'hui de déterminer.

Les moyens qui ont peuplé les États-Unis et que l'on emploie aujourd'hui pour peupler la Nouvelle-Galles du Sud ne sont pas les meilleurs. En général, la famille émigrante consacre son petit capital à un achat de terrain, et les grandes Compagnies qui paraissent se former dans un but de colonisation n'ont souvent qu'un but d'agiotage sur les terrains.

La terre, morcelée en fractions minimes, cultivée avec de petits capitaux ou même sans capital, ne produit pas ce qu'elle pourrait produire. L'émigrant, qui presque toujours a payé trop cher son lot de terrain, est déçu après avoir été nourri d'illusions. Lors même que la colonisation réussit, elle marche très-lentement.

Une Compagnie financière, formée sérieusement dans un but de colonisation, ne devrait pas morceler le sol (1). La concession tout entière devrait rester indivise, du moins quant au régime d'exploitation, afin d'être exploitée en grande culture. Le colon cultivateur serait fermier, et le colon artisan serait entrepreneur pour le compte de la Compagnie. Les cultures et les industries les plus avantageuses dans les

(1) Cette partie du projet est destinée à subir des modifications importantes; elle a, d'ailleurs, besoin de développement.

régions tropicales exigent d'ailleurs la grande exploitation. Quant aux vivres et objets d'alimentation, dont la culture est restée dans les colonies une industrie domestique, ils seraient bien plus abondants et à bien meilleur marché, si on les obtenait par *l'exploitation en grand.*

Il faut reconnaître néanmoins que la faculté de devenir propriétaire à peu de frais a été le plus grand mobile de l'émigration vers le Nord et vers l'Est.

Il est donc probable que la Compagnie d'exploitation échouerait, si elle n'avait à proposer aux émigrants que la condition d'ouvriers à gages. Mais, sans être obligé de vendre la terre acre par acre, on peut trouver un moyen d'encourager l'émigration, qui n'a pas été employé jusqu'ici et qui, en lui-même, n'exclut pas le mobile résultant de la facilité de devenir propriétaire.

Ce moyen, c'est le crédit accordé aux travailleurs, et leur admission comme intéressés dans les bénéfices de l'opération tout entière. Supposons, par exemple, que la Compagnie, ne recevant d'abord que des personnes ayant quelques ressources, accorde à chaque chef de famille un crédit égal à trois fois la somme qu'il verserait avant de partir, et qu'elle attribue aux travailleurs une portion des bénéfices. Chaque famille aurait immédiatement le moyen de s'é-

quiper convenablement pour le travail. Cela seul préviendrait bien des maladies que l'on rapporte aux intempéries du climat, lorsqu'elles ne devraient être attribuées qu'à l'absence de précautions par négligence, par ignorance, et surtout par défaut de moyens suffisants pour payer ces précautions. — Un salaire fixe serait attribué à l'entreprise de chaque travail. Les travailleurs auraient, en outre, une part dans les bénéfices, payable en *actions* ou *certificats* de la Compagnie.

De tels avantages n'ont jamais été offerts à la colonisation, et cependant ils seront, pour la Compagnie elle-même, plus grands que pour les travailleurs. Une fois constitués débiteurs envers la Compagnie, les émigrants sont liés au travail par l'obligation civile la plus stricte. Au moyen de la participation aux bénéfices, ils sont attachés à la destinée de la Compagnie, et celle-ci, délivrant ses avances en objets de son propre commerce, a une nouvelle occasion de bénéfices. L'avance de 3 ou 4 pour 1 a même lieu sans débours, et se réduit à une association partielle du travailleur au crédit général de la société.

Quant au voyage des émigrants et à la faculté de rapatriation gratuite qu'il sera peut-être bon de leur accorder en cas de maladie, il est très-probable que jusqu'à un succès bien constaté pendant plusieurs années, le Gouvernement

consentira à faire faire le service par des bâtiments de l'État, et que, sur la demande de la Compagnie, il y consacrera quelques-unes des grandes corvettes qui déjà vont plusieurs fois par an sur les côtes de la Guyane. Ce sera un avantage à stipuler.

Cet article *émigration* étant une chose essentielle pour l'avenir de la nouvelle colonie, exigera une discussion approfondie, lorsqu'il s'agira d'arrêter définitivement les bases de l'opération. J'aurai alors occasion de développer quelques autres idées sur les moyens de déterminer l'émigration volontaire et de naturaliser la population européenne dans les régions équatoriales. — Je me borne en ce moment à poser les principes suivants :

Domaine de la Compagnie, indivis quant au territoire, soumis à un plan de culture où les détails seront coordonnés par rapport à l'ensemble; distribué seulement en *communes* quant à la circonscription administrative, et en titres immobiliers quant à la propriété.

Les émigrants de la race blanche, pris uniquement parmi les personnes ayant une profession et quelques avancés;

Salaire fixe pour chaque emploi et pour les diverses tâches de travail;

Crédit d'établissement accordé aux émigrants avec bonnes garanties;

Prime au travail sur les bénéfices.

Il s'agirait d'organiser une Compagnie financière pour l'achat et la mise en valeur de l'ensemble des propriétés actuellement établies à la Guyane, terres et esclaves, et de créer un capital d'exploitation assez élevé pour qu'il soit possible de combiner une faisance-valoir plus avantageuse des propriétés qui existent déjà, avec le défrichement des terres vacantes et la fondation d'une nouvelle population.

FORMATION DU CAPITAL D'EXPLOITATION.

Un capital de *cinquante millions* de francs suffirait à l'achat des propriétés établies, et fournirait de nouveaux moyens d'exploitation.

Il est inutile d'énumérer les avantages attachés à la possession exclusive d'un territoire, surtout lorsqu'il s'agit d'y fonder un nouveau système de culture et d'organiser le travail d'après les principes d'une sage émancipation.

Nous avons vu que la valeur totale des propriétés de la Guyane française était portée, dans la statistique officielle, au chiffre de 36,000,000 fr. Il sera possible de les acquérir sans excéder une somme qui peut varier entre 28 et 30,000,000 fr. Les habitants se montrent disposés à vendre. Quant au moyen d'arriver à une évaluation équitable, on aurait recours à un jury institué

ad hoc et composé sur les mêmes bases que celui qui est proposé, dans la loi sur les canaux, pour le rachat des actions de jouissance. Ce jury serait ainsi composé : 1° les représentants de la propriété coloniale au nombre de trois; 2° les représentants de la Compagnie financière au nombre de trois; 3° deux magistrats, l'un délégué à cet effet par le Ministre de la marine, l'autre choisi dans la colonie par le Gouverneur. En cas de partage, le président du tribunal de première instance de la Seine aurait voix décisive.

Dépenses et revenus.

Les frais de desséchement et de défrichement d'un hectare de terre dans la Guyane sont évalués en moyenne à 300 fr. (1).

Les établissements nouveaux d'une Compa-

(1) Tous les calculs sur les dépenses d'exploitation et sur la probabilité des revenus sont empruntés à l'ouvrage de M. Guizan *sur les terres noyées de la Guyane.*—M. Guizan était ingénieur et directeur de plantations à Surinam, lors du voyage que M. Malouet, intendant de Cayenne, fit dans la colonie hollandaise pour étudier les causes de sa prospérité. M. Malouet demanda aux principaux habitants du pays un ingénieur capable de mettre en valeur les terres incultes de la Guyane française. M. Guizan lui fut indiqué unanimement, et celui-ci a fondé dans notre colonie le plus bel établissement qu'elle possède : c'est le quartier d'*Approuague* dont le chef-lieu porte le nom de *Guizanbourg*.

gnie disposant de grands capitaux devraient être calculés sur une étendue de 2,000 hectares, afin de réunir quelques-unes des conditions d'économie et de ressources nécessaires à une production abondante. SIX CENT MILLE FRANCS, suffisent et au-delà pour construire, suivant les procédés les plus avantageux de la science et de la mécanique, les usines et les ateliers destinés à la préparation des denrées produites par une telle étendue de terre. On peut donc établir, à raison de 600 fr. par hectare, les dépenses de mise en culture.

D'après l'estimation actuelle (voir *Notices stat.*, p. 220), les 11,826 hectares qui forment toute la partie cultivée de la Guyane, donnent chaque année un revenu net de 4,574,355 fr., ce qui fait en moyenne un produit de 375 fr. par hectare.

Mais on ne peut se dissimuler que cette évaluation est bien exagérée quant à la dépense et bien faible quant aux revenus.

Si les 11,000 hectares exploités aujourd'hui dans la Guyane, à peu près sans capitaux, et avec les moyens de production les plus grossiers, rendent 4,500,000 fr., comment les mêmes terres, exploitées avec toutes les ressources que donnent les capitaux et les moyens mécaniques, et avec les avantages résultant d'une administration sur grande échelle, ne donneraient-elles pas un revenu supérieur?

Il faut penser également que l'emploi des moyens mécaniques pour les desséchements et les opérations entreprises sur 20,000 hectares à la fois, au lieu de 2 ou 3,000, diminueraient considérablement la somme de dépense que nous avons admise pour chaque hectare défriché (1).

Le capital de cinquante millions de francs pourrait être employé de la manière suivante :

Achat de 11,826 hectares, déjà mis en culture, et de 13,727 esclaves formant la population active des travailleurs dans la Guyane française,	30,000,000
Défrichement et mise en culture de 16,000 hectares de terres vacantes,	10,000,000
Travaux publics en participation avec l'État,	2,000,000
Navigation et constructions,	2,000,000
Pour encourager l'émigration,	1,000,000
Réserve,	5,000,000
	50,000,000

Le capital de 50,000,000 fr. se trouverait tout

(1) Plusieurs ingénieurs que j'ai consultés, en Europe, ont affirmé qu'avec les procédés actuels de l'industrie, la dépense du desséchement d'un hectare ne s'éleverait pas au-dessus de 40 fr.

d'abord garanti : 1° par l'ensemble des propriétés déjà exploitées et qui ont une valeur réelle bien supérieure à la valeur vénale de 28 à 30,000,000 fr.; 2° par la possession incontestée d'une grande quantité de terres fertiles; 3° par la plus-value qui serait acquise nécessairement, soit aux terres cultivées, soit aux terres en friche, le jour où l'on verrait une colonie aussi fertile en ressources passer aux mains d'une Compagnie puissamment accréditée dans la finance.

Le revenu de 11,826 hectares, assuré dès la première année et évalué dans la statistique officielle à 4,500,000 fr., permettrait de donner un dividende immédiat de 9 %.

Les 16,000 hectares défrichés à nouveau et dont la mise en culture totale exigerait six ans, donneraient chaque année un accroissement de dividende dont la progression s'élèverait, au bout de la sixième année, à 18 % du capital de 50,000,000 f., en tout 27 %. Encore le dividende est-il évalué d'après une moyenne très-basse.

Meilleur emploi des ateliers déjà organisés.

En opérant sur un capital qui donne moyen d'acheter immédiatement 14,000 *travailleurs acclimatés*, la Compagnie se trouve placée dans des conditions beaucoup plus avantageuses par rapport à la difficulté la plus sérieuse d'une co-

lonisation dans la Guyane, *le manque de bras.* Cet atelier de 14,000 noirs, à la disposition d'une Compagnie qui peut les réunir, les diviser, et les porter, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, fera trois ou quatre fois plus d'ouvrage et de meilleur ouvrage que l'on n'en pourrait obtenir de cent ateliers isolés et composés de 140 travailleurs chacun. Un emploi judicieux de la mécanique ajoutera encore beaucoup à la production. Enfin, il sera facile d'augmenter le nombre de travailleurs de 3,000 blancs employés aux ouvrages intérieurs, exécutés à couvert : fabrication de sucre, préparation du rocou, du café, du coton, etc., etc.

Indiens de l'Amazone.

Indépendamment de la faculté d'acheter des esclaves dans les colonies françaises et au Brésil, afin de leur donner la liberté sur ses domaines, la Compagnie pourra se procurer également des Indiens dont le travail sera très-précieux pour les défrichements, l'exploitation des bois, l'élève des bestiaux, la garde des troupeaux, la chasse, la navigation intérieure, la pêche, l'exploration de localités nouvelles, le tracé des routes. Les Indiens qui habitent les bords de l'Amazone sont fort industrieux. Un grand nombre vivent déjà sur les possessions françaises de la Guyane.

Mais, en outre, les Indiens du Para, qui sont connus pour exercer plusieurs industries utiles dans cette province, ayant été persécutés par le gouvernement brésilien, se montrent très-disposés à l'émigration.

CONCLUSION.

L'exposé qu'on vient de lire contient seulement les données premières de l'opération qu'il serait possible de tenter pour coloniser à nouveau la Guyane française, et pour mettre en valeur les terrains de la concession. Il est destiné à ouvrir la discussion de l'affaire et non à préciser les voies et moyens, chose qui ne peut être faite qu'ultérieurement et d'un commun accord avec les fondateurs de la Compagnie d'exploitation.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

RENSEIGNEMENTS

SUR

LE PRODUIT DES CULTURES

ET

LE PRIX COURANT DES DENRÉES

DE LA GUYANE FRANÇAISE.

I.

Produit par hectare des diverses cultures dans la Guyane française.

DENRÉES.	Quantités de kilog.	PRODUIT EN FRANCS.	OBSERVATIONS.
	kil.	fr. c.	
Sucre minimum	3,375	Sucre brut....1,080 » raffiné..2,700,50	Le sucre brut est évalué à raison de 32 fr. le quintal, ou 32 cent. le kilog; et le sucre raffiné à raison de 80 fr. le quintal, ou 80 cent. le kilog.
Sucre moyenne	4,500	» brut....1,440 » raffiné..3,600	
Sucre maximum	6,750	» brut....2,160 » raffiné..5,400	
Coton (1) 1re récolte.	211 } 422	675	Évaluation à raison de 1 fr. 60 c. le kilog.
Coton (1) 2e récolte.	211		
Café (2)	800	1,312	Évaluation à 1 fr. 64 c. le kilog.
Cacao (3)	1,500	1,050	Évaluation à 1 fr. 70 c. le kilog.

(1) Si l'égrenage du coton se fait au moyen d'une machine à vapeur, chaque travailleur peut cultiver et récolter 7 hectares. (Renseignements fournis par M. Barnett, directeur de la plantation Dombourg, à Surinam.)
(2) Chaque ouvrier employé à la culture du café produit 1,000 kilog par an (Guizan, page 130).
(3) Un travailleur peut cultiver par an 2 hectares 25 ares (Guizan, p. 168).

II.

Prix courant légal des denrées, publié dans le journal officiel de la Guyane française.

DENRÉES.	ANNÉES			
	1838.	1839.	1840.	31 déc. 1842.
Sucre brut . .	» fr. 20 c. le kilog.	» fr. 45 c. le kilog	» fr. 20 c. le kilog.	» fr. 20 c. le kilog.
— terré . .	» 45	» 55	» 55	» 45
Café marchand	1 80	2 »	2 »	2 »
— en parchemin . . .	» 80	1 »	1 »	1 »
Coton sans distinction . . .	1 85	2 »	1 70	1 70
Girofle noir . .	2 10	1 80	2 »	2 »
— blanc .	1 5	» 80	1 »	1 »
— griffes,	» 30	» 40	» 25	» 20
Cacao.	» 60	» 70	» 70	» 90
Couac.	» 25	» 30	» 30	» 45
Peaux de bœuf.	6 » la peau.	6 » la peau.	6 » la peau.	10 » la peau.

SUITE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

EXTRAIT

DE

DIVERS DOCUMENTS STATISTIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

SUR

LA GUYANE.

I.

OPINION DE M. NOYER, AUTEUR D'UN OUVRAGE INTITULÉ :
Forêts vierges de la Guyane Française.

Variété et richesse des bois de la Guyane.

Une commission instituée à Brest, par S. Ex. le Ministre de la marine et des colonies, à l'effet de visiter et d'examiner les bois de la Guyane, s'est livrée, en 1824, 1825 et 1826, à un travail suivi dont les résultats ont été consignés dans des rapports au Ministre de la marine.

Il résulte des observations de la commission (1), publiées dans les *Annales maritimes*, que les vingt-trois espèces de bois examinées ont été reconnues éminemment propres aux constructions navales; qu'à

(1) Cette commission n'a étudié qu'une rivière, celle de *Mana*, et, dans la seule Guyane française, on compte vingt fleuves et rivières navigables.

la vérité elles sont susceptibles de se fendre et de se gercer par la dessiccation, mais que leur densité paraissant être la cause qui s'oppose à l'évaporation de la séve, on pourrait faciliter cette évaporation immédiatement après l'abattage, soit en sciant les pièces qui doivent être débitées en bordages, de manière à mettre le cœur à découvert, soit en traversant le bois par des trous de tarière.

Outre les espèces propres aux constructions, les forêts de la Guyane produisent plusieurs bois d'ébénisterie. Les principaux sont :

Le bois de *lettre moucheté*, le *bois-bagot*, le *satine rubané*, le *moutouchy-grand-bois*, le *férolle*, le *panacoco*, le *boco*, le *bois violet*, etc., etc.,

Les bois d'ébénisterie de la Guyane peuvent faire de très-beaux meubles massifs, et sont susceptibles de recevoir un bien plus beau poli que toutes les autres espèces.

Les terres alluvionnaires qui bordent le littoral de la Guyane sont peuplées de forêts de *palétuviers* ou *mangliers*. On en connaît deux espèces : le *palétuvier blanc* (rizophora) et le *rouge* (avicennia).

Le *palétuvier blanc* est excellent pour chauffer les machines à vapeur.

On fait avec le *palétuvier rouge* des pilotis; mais c'est surtout son écorce qui est éminemment utile dans l'art du tanneur : elle remplace l'écorce du chêne.

On trouve dans la forêt de la Guyane une grande quantité d'arbres à gomme, à résine, à baume, dont on pourrait utiliser les produits.

On en retirerait en abondance la gomme d'*acajou*, celle de *monbin*, le baume de *copahu*, le baume de

racoucini, auquel les Indiens attribuent des propriétés médicinales merveilleuses ; la *résine élastique* ou *caoutchouc ;* celle de *courbari*, aussi belle et aussi pure que la résine copal ; le *mani*, qui donne une espèce de brai sec ; le *guinguiamadou* dont on extrait un *adipocire*, qui sert à faire des bougies.

Ces forêts produisent aussi une grande variété de fruits oléagineux dont on obtient des huiles concrètes ou liquides.

On y rencontre le vanillier grimpant sur les troncs des vieux palmiers ; le quinquina, etc., etc.

C'est surtout de la nombreuse famille des palmiers que l'on peut tirer une foule d'avantages. M. de Humboldt en a décrit quatre-vingt-six espèces dans ses *plantes équinoxiales*.

La médecine trouvera de riches moissons à faire dans les végétaux de toute espèce dont est couvert le sol fertile de la Guyane. Depuis l'Oyapock jusqu'à l'Araouari, les rivières sont pour ainsi dire vierges ; leurs rives sont peuplées de belles forêts où la cognée n'a point encore retenti.

La première rivière qui se présente, au sud de l'*Oyapock*, est celle de *Cachipour*, qui me semble réunir toutes les conditions nécessaires à une grande exploitation. Son embouchure est saine et profonde. On pourrait établir sur la côte des pêcheries qui procureraient de grandes ressources alimentaires aux exploitants. La mer y fournit une grande quantité de poissons de toute espèce, parmi lesquels est le *pirarocou* qui a quelque analogie avec la morue.

Les lacs que renferme cette partie de la Guyane abondent en *lamantins* (mammifères du poids de

quatre à cinq cents livres), dont la chair ressemble beaucoup à celle du porc.

(Toutes les notes qui précèdent sont extraites d'un ouvrage intitulé : *Forêts vierges de la Guyane française*, par M. Noyer, ingénieur-géographe et délégué de Cayenne. Paris, 1827, chez Mad. veuve Huzard.)

II.

OPINION DE MALTE-BRUN.

Salubrité du climat.

Considéré sous le rapport de la salubrité, le climat de la Guyane a été trop calomnié. Il a les doubles inconvénients attachés à tout pays en friche, couvert de bois ou de marais, et à toute contrée chaude et humide. Les maladies qui attaquent les Européens nouvellement arrivés sont des fièvres continues. Ce sont les abatis nouvellement faits qui exposent le plus la santé des colons; le soleil développe les miasmes qu'exhale un terrain formé de débris de végétaux accumulés depuis des siècles; mais ce danger n'existe que dans les premières années. Les fièvres tierce et double-tierce, qui règnent habituellement dans le pays, sont incommodes, mais peu dangereuses. Les épidémies sont très-rares, et la petite vérole y a été extirpée.

(Malte-Brun, *Précis de la Géographie universelle*, liv. 192.)

Ressources du sol et moyens de prospérité.

La *Guyane française*, entre la précédente et le territoire brésilien, comprend, depuis l'embouchure du

Maroni jusqu'à celle de l'*Oyapock*, une étendue de 80 lieues de côtes. Ces deux rivières qui lui servent de limites à l'est et à l'ouest sont les plus considérables qui l'arrosent. Entre ces deux cours d'eau, l'Approuague et la Mana ont 30 à 40 lieues de longueur. Cette partie de la Guyane est plus saine que les deux autres et présente les éléments de la plus grande prospérité. *Il n'y règne aucune maladie endémique :* la petite vérole n'y a paru que deux fois en 24 ans, et la fièvre jaune une seule fois depuis la fondation de la colonie. Le sol est très-fertile. Quels progrès l'agriculture ne peut-elle pas y faire, puisque sur une superficie égale au cinquième de toute la France, cette colonie n'a que 7,774 (1) hectares en culture ! Le territoire de cette colonie renferme de vastes savanes dont les pâturages pourraient servir à fonder une branche d'industrie importante, en y élevant des chevaux et des bêtes à cornes, dont il serait facile d'approvisionner les Antilles, etc., etc.

La nature n'a pas traité Cayenne avec moins de faveur que Surinam. Mais l'ignorance si commune chez les hommes d'État français, la présomption, compagne de l'ignorance, enfin la puissance combinée de l'intrigue et de la routine, ont toujours enchaîné les hommes éclairés et entreprenants qui ont proposé les vrais moyens pour faire sortir cette colonie de sa trop longue enfance. (Malte-Brun, ibid.)

(1) La statistique officielle donne un chiffre plus élevé.

III.

OPINION DE L'INGÉNIEUR GUIZAN SUR LES TERRES D'OYAPOC ET D'APPROUAGUE.

C'est à Oyapoc que sont les meilleures terres basses; mais leur grand éloignement s'opposait à ce qu'on pût raisonnablement leur donner la préférence sur celles d'Approuague qui sont excellentes et *semblables en tout à celles de Surinam*, où l'on en cultive assurément une très-grande quantité qui leur sont même de beaucoup *inférieures*. Il est vrai que ces terres sont un peu froides actuellement, ou paraissent l'être; mais cela ne vient que parce que cette plage commence seulement d'être récemment en très-petite partie découverte, et que les desséchements n'y sont encore ni assez profondément creusés ni assez perfectionnés; dès qu'ils le seront suffisamment, et que la partie découverte sera augmentée par de nouveaux défrichés, on verra une nouvelle force, une nouvelle activité à la végétation qui est déjà si prodigieuse; toutes les cultures y réussiront bien mieux encore, et les changements de saison, un excès de pluie ou d'humidité n'opéreront aucun changement quelconque qui puisse être défavorable aux plantes. Cependant, ce n'est que lorsque les établissements seront poussés à une certaine profondeur dans les pinotières, qu'on reconnaîtra à ce sol toutes les richesses qu'il renferme.

La rivière d'Approuague est donc la seule de cette colonie qui réunisse tous les avantages vraiment désirables : à la richesse des terres, à leur étendue, à l'agrément des positions les plus heureuses, et à tout

ce qui constitue la salubrité, se joint encore une prérogative bien importante, celle d'être moins incommodé et presque exempt d'une multitude d'insectes qui vous dévorent plus ou moins dans la plupart des autres parties de la colonie; c'était donc le quartier le plus propre à l'établissement d'une colonie et aux progrès des grandes cultures.

Bien plus, cette rivière a encore l'avantage particulier d'être la plus navigable de toutes celles de la Guyane française; et aucune même de toutes les autres parties de la Guyane en général n'a un point de reconnaissance aussi remarquable : c'est le Connétable, vaste rocher qui se trouve à quelques lieues au nord de son embouchure. (Guizan, p. 315.)

IV.

OPINION DE M. MALOUET SUR LES RESSOURCES DE LA COLONIE DE CAYENNE ET LES CAUSES D'INSUCCÈS DES TENTATIVES PRÉCÉDENTES. (Année 1778.)

Pour le desséchement des terres basses et les espérances que l'on doit en concevoir, la colonie de Surinam et la richesse de ses cultures forment une collection de preuves qui ne pourra être détruite ni par les effets ruineux du luxe excessif de ses habitants, ni par la différence géographique des terres hollandaises et des nôtres. Les Hollandais ont été obligés de bâtir à grands frais sur la vase, de recueillir dans des citernes les eaux de pluie, de faire des digues et des canaux avant de pouvoir planter des vivres; et les Français peuvent avoir des magasins, de l'eau, des

vivres sur la terre ferme environnante, avant de commencer leurs travaux dans les pinotières.

(Mémoires sur les colonies, tome III, p. 257.)

Toutes les entreprises du Gouvernement et des particuliers ont été faites avec la même inconsidération. La différence des projets n'a porté que sur la préférence à donner à tel ou tel quartier, à telle rivière. Tel a été le plus célèbre et le plus désastreux de ces établissements dans la rivière de Kourou. Cependant les Hollandais ont, à cent lieues de nous, une colonie florissante : même sol, même climat, mêmes accidents de la nature; tout s'y ressemble, hors les plans et les moyens d'institution. *Ce sont deux emplacements égaux où un architecte intelligent et un manœuvre ignorant ont bâti, avec la même dépense, l'un un palais magnifique, l'autre une chaumière misérable.*

(Même ouvrage, p. 267.)

OPINION DE M. LE BARON DE HUMBOLDT.

EXTRAITS D'UN OUVRAGE INTITULÉ : *Voyage aux régions équinoxiales.*

BASSIN DU RIO-NEGRO ET DE L'AMAZONE DANS LA GUYANE. — C'est le bassin central et le plus grand des bassins de l'Amérique du Sud. Il est exposé à la fréquence des pluies équatoriales; le climat, chaud et humide à la fois, y développe une force de végétation à laquelle rien ne peut être comparé dans les deux continents. (Tome x, page 203.)

Les progrès que la végétation des grands arbres et la culture des plantes dicotylédones ont faits dans

les environs des villes, par exemple autour de Calabozo et du Pérou, prouvent ce que l'on pourrait gagner sur la steppe, en l'attaquant par de petites portions, en l'enclavant peu à peu, en la divisant par des taillis et des canaux d'irrigation. (Tom. IX, p. 80.)

Je suis persuadé qu'une partie considérable de ces plaines, Venezuela, Meta, etc., perdra dans la suite des siècles, sous une administration favorable à l'industrie, l'aspect sauvage qu'elles ont conservé depuis la conquête des Européens. (Tome IX, page 80.)

La plus peuplée des divisions de Venezuela, la province de Caraccas, considérée dans son ensemble, sans exclure les *Llanos*, n'a encore que la population relative de Tennessée; et cette même province, en excluant les *Llanos*, offre dans sa partie septentrionale, sur plus de 1800 lieues carrées, la population relative de la Caroline du Sud.

Ces 1,800 lieues carrées, centre de l'industrie agricole, sont deux fois plus habitées que la Finlande, mais elles le sont encore de un tiers moins que la province de Cuença, la plus dépeuplée de toute l'Espagne. On ne peut s'arrêter à ce résultat sans se livrer à des sentiments pénibles.— Tel est l'état dans lequel la politique coloniale et la déraison de l'administration publique ont laissé depuis trois siècles un pays dont les richesses naturelles rivalisent avec tout ce qu'il y a de merveilleux sur la terre, que, pour en trouver un qui soit également désert, il faut porter ses regards soit vers les régions glacées du Nord, soit à l'Est des monts Alleghanys, vers les forêts de Tennessée,

où les premiers défrichements n'ont commencé que depuis un demi-siècle! (Tome IX, pag. 266.)

Même avec neuf millions d'habitants, le Venezuela ou la partie orientale de la *république de Colombia* n'aurait pas encore une population plus considérable que la Vieille-Espagne; et comment douter que la partie de ce pays, la plus fertile à cultiver, c'est-à-dire, les 10,000 lieues carrées qui restent lorsqu'on décompte les savanes et les forêts presque impénétrables, entre l'Orénoque et le Cassiquiare, ne puissent, sous le beau ciel des tropiques, nourrir autant d'habitants que 10,000 lieues carrées de l'Estramadure, de Castille, et d'autres provinces d'Espagne. (Tom. IX, pag. 315.)

Les côtes de Venezuela ont, par la beauté de leurs ports, par la tranquillité de la mer qui les baigne, et par les superbes bois de construction dont elles sont couvertes, de grands avantages sur les côtes des États-Unis. (Tom. IX, pag. 316.)

Les superbes vaisseaux sortis des chantiers de la Havane, de Guyaquil et San-Blas, sont plus chers sans doute que les vaisseaux des chantiers d'Europe, mais ils ont sur ces derniers, *par la nature des bois des tropiques*, l'avantage d'une longue durée. (Tom. IX, pag. 319.)

— Pendant le séjour de M. de Humboldt en Amérique, ordre fut donné au vice-roi de la Nouvelle-Espagne de faire arracher les ceps de vigne dans les *provincias internas.*

La haine portée à la culture de la vigne dans les

colonies, était due à l'influence des négociants de Cadix. (Tom. IX, pag. 356.)

La fertilité du sol est cependant telle, que j'ai compté à Atturès, sur un seul régime de musa (*bananier*), jusqu'à la nourriture journalière d'un homme. (Tom. VII, pag. 92.)

Espérons que l'homme, en changeant la surface du sol, parviendra peu à peu à changer la constitution de l'atmosphère. Les insectes diminueront lorsque les vieux arbres de la forêt auront disparu, et que l'on verra, dans ces contrées désertes, les fleuves bordés de hameaux, les plaines couvertes de pâturages et de moissons. (Tom. VII, pag. 139.)

Dans ce même site si pittoresque, M. Bonpland fut assez heureux pour découvrir plusieurs troncs de *laurus cinnamomoïdes*, espèce de cannelier très-aromatique, connu à l'Orénoque sous le nom de *varimaca* et de *canelilla*. Cette précieuse production se trouve dans la vallée de Rio-Caura, près de l'Esmeralda, et à l'Est des grandes cataractes. Il paraît que c'est le père jésuite Francisco de Olma qui a découvert le premier la *canellila* dans le pays des Piaciors près les sources de Cataniopo. Le missionnaire Gili, qui ne s'est point avancé jusqu'aux contrées que je décris en ce moment, paraît confondre le *varimaca* ou *guaümaca* avec le *myristica* ou muscadier de l'Amérique. Ces écorces et ces fruits aromatiques, la cannelle, la noix de muscade, le *myrtus pimenta* et le *laurus pulcheri* seraient devenus des objets importants de commerce, si l'Europe, lors de la découverte du

Nouveau Monde, n'avait pas déjà été accoutumée aux épiceries ét aux arômes de l'Inde. La cannelle de l'Orénoque et celle des missions Andaquies, dont M. Mutis a introduit la culture à Mariquita, sont cependant plus aromatiques que la cannelle de Ceylan, et elles le seraient encore davantage si elles étaient séchées et préparées par des procédés tout semblables. (Tom. VII, pag. 220.)

Les embarcations sont faites du tronc d'un seul arbre. Ce sont les troncs d'une grande espèce de laurier, appelé *Sassafras* par les missionnaires, que l'on creuse par le double moyen du feu et de la hache. Ces arbres ont plus de 100 pieds de hauteur; le bois en est jaune, résineux, presque incorruptible dans l'eau, et d'une odeur très-agréable. (Tom. VII, pag. 312.)

Lorsqu'on réfléchit sur l'immense variété des végétaux propres à fournir du caoutchouc dans les régions équinoxiales, on regrette que cette substance, si éminemment utile, ne soit pas à plus bas prix parmi nous. Sans propager par la culture les arbres à séve laiteuse, on pourrait recueillir dans les seules missions de l'Orénoque tout le caoutchouc que peut consommer l'Europe civilisée. Dans le royaume de la Nouvelle-Grenade, on a fait quelques essais heureux pour fabriquer avec cette substance des bottes et des souliers sans couture. Les Omaguas de l'Amazone sont la nation américaine qui sait le mieux travailler le caoutchouc. (Tom. VII, pag. 328.)

Sous la zone tempérée, sur les bords du Missoury,

comme sur le plateau du Nouveau-Mexique, l'Américain est chasseur; mais sous la zone torride, dans les forêts de la Guyane, il cultive du manioc, des bananes et quelquefois du maïs. Telle est l'admirable fertilité de la nature, que le champ de l'indigène est un petit coin de terre; que défricher, c'est mettre le feu à des broussailles; que labourer, c'est confier au sol quelques graines ou des boutures. Que l'on remonte par la pensée aux siècles les plus reculés, toujours, dans ces forêts épaisses, nous devons nous figurer les peuples tirant de la terre la plus grande partie de leur nourriture; mais, comme cette terre produit abondamment sur une petite étendue et presque sans labeur, nous devons nous représenter aussi ces peuples comme changeant souvent de demeure le long d'une même rive. En effet, encore aujourd'hui, l'indigène de l'Orénoque voyage avec ses graines; il transporte ses cultures (*conucos*) comme l'Arabe transporte sa tente et change de pâturage. Le nombre des plantes cultivées que l'on trouve sauvages au milieu des bois prouve des habitudes nomades chez un peuple agricole. Peut-on être surpris que ces habitudes fassent perdre presque tous les avantages qui résultent, sous la zone tempérée, des cultures stationnaires, de celles des céréales qui exigent de vastes terrains et des travaux plus assidus. (Tom. VII, pag. 334.)

J'ai vu arriver, sur les côtes de la terre-ferme, des bâtiments venant de Demerary, chargés de fruits du *laryocar tomentosum*, qui est le *pekea tuberculum* d'Aublet. Ces arbres atteignent jusqu'à 100 pieds d'élévation, et offrent, par la beauté de leur corolle et

la multitude de leurs étamines, un aspect magnifique. Je fatiguerais le lecteur en continuant l'énumération des merveilles végétales que renferment ces vastes forêts. Leur variété repose sur la coexistence d'un grand nombre de familles dans un petit espace de terrain, sur la force stimulante de la lumière et de la chaleur, sur l'élaboration parfaite des sucs qui circulent dans ces végétaux gigantesques. (Tom. VII, pag. 348.)

Plus on étudiera la chimie sous la zone torride, et plus on aura occasion, dans quelque lieu reculé, mais abordable au commerce de l'Europe, de découvrir, à demi préparés dans les organes des plantes, des produits que nous croyons appartenir au seul règne animal, ou que nous obtenons par les procédés de l'art, toujours sûrs, mais souvent longs et pénibles. Déjà on a trouvé la cire qui enduit le palmier des Andes de Quindiu, le lait nourrissant du *Palo de Vaca*, l'arbre à beurre de l'Afrique, la matière caséiforme tirée de la séve presque animalisée du *Carica Papaya*. Ces découvertes se multiplieront lorsque, comme l'état politique du monde paraît l'indiquer aujourd'hui, la civilisation européenne refluera en grande partie dans les régions équinoxiales du nouveau continent. (Tom. VII, pag. 151.)

Nous eûmes à peine le temps d'examiner, dans le couvent (coventos), de grands amas de résine (*mani*) et les cordages du palmier *chiquichiqui* qui mériteraient bien d'être plus connus en Europe. Ces cordages sont extrêmement légers, surnagent à l'eau, et ont plus de durée dans la navigation des rivières que les cordages de

chanvre. Sur mer, il faut, pour les conserver, les mouiller souvent et les exposer peu aux ardeurs du soleil. (Tom. VII, pag. 436.)

Il serait à désirer qu'on pût établir de grandes corderies sur les rives du Rio-Negro et du Cassiquiare pour faire des câbles un objet de commerce avec l'Europe. On en exporte déjà une petite quantité de l'Angostura aux Antilles. Ils y coûtent 50 à 60 p. 100 de moins que les cordages de chanvre. Comme on n'emploie que les jeunes palmiers, il faudrait les planter et les soigner par la culture. (Tom. VII, pag. 437.)

Depuis que j'ai quitté les bords de l'Orénoque et de l'Amazone, une nouvelle ère se prépare pour l'état social des peuples de l'Occident. Aux fureurs des dissensions civiles succéderont les bienfaits de la paix, un développement plus libre des arts industriels. Cette bifurcation de l'Orénoque, cet isthme du Tuamini, si facile à franchir par un canal artificiel, fixeront les yeux de l'Europe commerçante. Le Cassiquiare, large comme le Rhin, et dont le cours a 180 milles de long, ne formera plus en vain une ligne navigable entre deux bassins de rivière qui ont une surface de 190,000 lieues carrées. Les grains de la Nouvelle-Grenade seront portés aux bords du Rio-Negro; des sources du Napo et de l'Ucayale, des Andes de Quito et du haut Pérou, on descendra en bateau aux bouches de l'Orénoque, sur une distance qui égale celle de Tombouctou à Marseille. Un pays de neuf à dix fois plus étendu que l'Espagne, et enrichi des productions les plus variées, est navigable dans tous les sens, par l'intermède du

canal naturel du Cassiquiare et de la bifurcation des rivières. Un phénomène qui sera un jour si important pour les relations politiques des peuples, méritait sans doute d'être examiné avec soin. (Tom. VIII, pag. 138.)

Il faut avoir mangé des sapotilles (*achras*) à l'île de la Marguerite ou au Camana, des chicimogas (bien différents du *corossol* et de l'*ananas* des Antilles) à Loxa au Pérou, des grenadilles ou *paschas* à Caracas, des ananas à l'Esmeralda et à l'île de Cuba, pour ne pas trouver exagérés les éloges que les premiers voyageurs ont faits de l'excellence des productions de la zone torride. Les ananas font l'ornement des champs près de la Havane où on les trouve plantés par rangées parallèles sur les flancs du Duidas. Ils embellissent le gazon des savanes en élevant leurs fruits jaunes couronnés d'un faisceau de feuilles argentées, au dessus des *seteria*, des *paspalum* et de quelques *cypéracées*. Cette plante, que les Indiens de l'Orénoque appellent *anacarna*, s'est propagée dès le seizième siècle dans l'intérieur de la Chine, et récemment des voyageurs anglais l'ont trouvée avec d'autres plantes indubitablement américaines (avec le *maïs*, le *manioc*, le *papayer*, le *tabac* et le *piment*) sur les rives du Rio-Congo en Afrique. (Tom. VIII, pag. 141.)

Il en sera de ces contrées fertiles, mais incultes, que parcourent le Guallaga, l'Amazone et l'Orénoque, comme de l'isthme de Panama, du lac de Nicaragua et du Rio-Haasacuabo, qui offrent une communication entre les deux mers. L'imperfection des institutions

politiques a pu, pendant des siècles, convertir en déserts des lieux dans lesquels le commerce du monde devrait se trouver concentré; mais le temps approche où ces entraves cesseront d'avoir lieu. Une administration vicieuse ne pourra pas toujours lutter contre les intérêts réunis des hommes, et la civilisation va se porter irrésistiblement dans les contrées dont la nature elle-même annonce de grandes destinées par la configuration du sol, par l'embranchement prodigieux des fleuves, et par la proximité de deux mers qui baignent les côtes de l'Europe et de l'Inde. (Tom. VIII, pag. 152.)

Sous toutes les zones, les hommes, dans l'état de nature, tirent un grand parti de ces graminées à chaume élevé. Les Grecs disaient avec raison que les roseaux avaient contribué à subjuguer les peuples en fournissant des flèches, à adoucir les mœurs par le charme de la musique, à développer l'intelligence en offrant les premiers instruments propres à tracer des lettres Les différents emplois des roseaux marquent, pour ainsi dire, les trois périodes de la vie des peuples. Nous conviendrons que les hordes de l'Orénoque se trouvent au premier degré d'une civilisation naissante. Le roseau ne leur sert que comme instrument de guerre et de chasse, et les flûtes de Pan, sur ces rives lointaines, n'ont point encore donné des sons capables de faire naître des sentiments doux et humains. (Tom. VIII, pag. 176.)

Je ne connais rien de plus propre à faire admirer la puissance des forces organiques dans la zone équi-

noxiale, que l'aspect de ces grands péricarpes ligneux, par exemple du cocotier de mer (*lodoïca*), parmi les *monocotylédones*, et du *bertholletia*, et du *lecythis*, parmi les *dicotylédones*. Sous nos climats, les *cucurbitacés* seuls produisent, dans l'espace de quelques mois, des fruits d'un volume extraordinaire, mais ces fruits sont pulpeux et succulents. Entre les tropiques, le *bertholletia* forme, en moins de cinquante à soixante jours, un péricarpe dont la partie ligneuse a un demi-pouce d'épaisseur, et que l'on a de la peine à scier avec les instruments les plus tranchants. Un grand naturaliste a déjà observé que le *bois des fruits* atteint en général une dureté que l'on ne trouve guère dans le bois du tronc des autres arbres. (Tom. VIII, pag. 181.)

L'habit de saint François, qu'il soit brun comme celui des capucins de Caroni, ou bleu comme celui des observantins de l'Orénoque, a conservé un certain charme pour les Indiens de ces contrées. Ils y attachent je ne sais quelles idées de prospérité et d'aisance, l'espoir d'acquérir des haches, des couteaux et des instruments de pêche. Ceux même qui, jaloux de leur indépendance et de leur isolement, refusent de se laisser « gouverner par le son de la cloche, » reçoivent avec plaisir la visite d'un missionnaire voisin. Sans les exactions des militaires et les incursions hostiles des moines; sans les *entradas* et *conquistas apostolicas*, les naturels ne se seraient point éloignés des rives du fleuve. En abandonnant le système déraisonnable d'introduire le régime des couvents dans les forêts et les savanes de l'Amérique; en laissant jouir les Indiens des fruits de leurs travaux et les gouvernant moins, c'est-à-dire, en

n'entravant pas à chaque instant leur liberté naturelle, les missionnaires verraient s'agrandir rapidement la sphère de leur activité, qui devrait être celle de la civilisation humaine. (Tom. VIII, pag. 221.)

Nous trouvâmes dans la maison du missionnaire les soins les plus prévenants; on nous procura de la farine de maïs et même du lait. Les vaches en donnent en abondance dans les basses régions de la zone torride. On n'en manque nulle part où l'on trouve de bons pâturages. J'insiste sur ce fait, parce que des circonstances locales ont répandu, dans l'archipel indien, le préjugé de regarder les climats chauds comme contraires à la sécrétion du lait. (Tom. VIII, pag. 283.)

La quantité de matière nourrissante qu'offre le véritable sagoutier de l'Asie (*Sagus Rumphii*, ou *Metroxilon Sagu*, Rob.] excède tout ce que donnent d'autres plantes utiles à l'homme. Un seul tronc d'arbre, dans sa quinzième année, fournit quelquefois six cents livres de sagou ou de farine (car le mot sagou signifie farine dans le dialecte d'Amboine). M. Crawford, qui a habité si longtemps l'archipel de l'Inde, calcule qu'un acre anglais (à 4,029 mètres carrés) peut nourrir quatre cent trente-cinq sagoutiers, qui donnent cent vingt mille cinq cents livres, *avoir du poids*, ou plus de huit cents livres de fécule par an (*Hist. of the sud Archipelago; tom. Ier, pag.* 393). Ce produit est triple de celui des céréales, double de celui des pommes de terre en France. Les bananes offrent sur la même surface de terrain plus de matière alimentaire encore

que le sagoutier. (Voyez mon *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, tom. Ier, pag. 363.)

Il faut espérer que lorsque la paix sera rendue à ces belles contrées, et qu'une politique étroite n'arrêtera plus le développement de l'industrie, des *calles* de constructions entoureront les bassins de la *Vieja Guayana*. Après l'Amazone, il n'y a pas de rivière qui, des forêts mêmes qu'elle parcourt, puisse fournir des bois de construction plus précieux pour l'architecture navale. Ces bois, appartenant aux grandes familles des laurinées, des guttifères, des rutacées et des légumineuses arborescentes, offrent toutes les variétés désirables de densité, de pesanteur spécifique et de qualités plus ou moins résineuses. On ne manque dans ce pays que d'un bois de mâture léger, élastique et à fibres parallèles, comme en fournissent les conifères des régions tempérées et des hautes montagnes des tropiques. (Tom. VIII, pag. 414.)

NÉCESSITÉ DU CONCOURS

DES

COMPAGNIES INDUSTRIELLES

POUR L'EXÉCUTION

DE L'ÉMANCIPATION.

(Note remise à M. le duc de Broglie, président de la commission des affaires coloniales, le 18 juin 1840.)

L'émancipation des noirs a été favorisée en Angleterre par un des plus nobles élans religieux qui se soient encore produits dans l'histoire. Cette passion publique a beaucoup contribué à faire voter l'indemnité accordée aux planteurs. Elle a provoqué le concours des souscriptions particulières qui ont ajouté aux dépenses faites par l'État un complément nécessaire pour préparer l'émancipation et pour en assurer les résultats. Quand une nation est passionnée en faveur d'une grande mesure, et qu'elle la considère comme l'accomplissement d'un devoir religieux, elle ne recule pas devant une forte dépense pour arriver au but.

D'un autre côté, l'émancipation dans les colonies anglaises, au lieu d'arrêter le mouvement des opérations financières et commerciales sur les terres et sur les productions des colonies, a occasionné une véritable récrudescence de l'esprit de spéculation. Ainsi, à peu près au même moment où le parlement anglais votait l'indemnité de 500 millions de francs, les principaux banquiers de Londres établissaient une banque coloniale, ayant son siége à Londres, et se ramifiant dans toutes les colonies dites des Indes Occidentales.

En France, la situation est bien différente.

L'esprit public ne s'oppose pas à l'émancipation, mais il ne s'en préoccupe point, et les chambres ne voudront peut-être pas y mettre le prix, lorsque le moment d'agir sera venu; en sorte que l'émancipation peut échouer, parce que l'indemnité ne serait pas accueillie. En tout cas, l'émancipation sera éloignée et retardée, ainsi qu'elle l'est déjà depuis plusieurs années, par cet esprit d'économie.

On doit craindre aussi qu'à l'approche de cette mesure, le commerce, loin de raviver ses spéculations, ne les ralentisse et ne songe qu'à éteindre ses créances en se rendant maître de la plus grande portion de l'indemnité.

Enfin, le mode d'émancipation qui semble devoir être adopté de préférence, je veux dire l'achat simultané de tous les noirs par l'État, pour être ensuite donnés en location aux planteurs, présentera beaucoup de difficultés dans l'exécution. Ce mode d'émancipation n'en est pas moins le meilleur; mais, de la part des planteurs, il faut compter sur une résistance qui ne sera pas même limitée par leur intérêt. Dans la population blanche, l'orgueil et la vanité l'emportent. Beaucoup d'habitations seront abandonnées. Les planteurs refuseront de payer le salaire. Les hommes capables de diriger les usines et les ateliers manqueront.

Ce sont là des difficultés à prendre en sérieuse considération.

On ne fera pas naître en France l'élan moral et religieux qui a favorisé l'émancipation en Angleterre : il faut songer à créer un autre mobile. Les esprits sont tournés vers la spéculation industrielle, et, dans une telle disposition, il est avantageux, pour le succès de l'émancipation elle-même, de la traiter comme une affaire financière, plutôt que d'en appeler à une croisade en faveur des noirs. Ces deux mobiles, d'ailleurs, ne s'excluent pas l'un l'autre.

L'obstacle réel au maintien de l'ordre et du

travail, après l'émancipation, proviendra de la résistance des planteurs : c'est un fait certain. Le mode d'émancipation le plus facile à mettre en pratique, et au fond le moins dispendieux, consisterait donc à opérer la transformation de la propriété du sol en même temps que le rachat des esclaves. C'est aussi le mode pour lequel les colons témoignent le moins de répugnance.

Le Gouvernement ne peut pas entreprendre une pareille tâche; mais il a intérêt à encourager la formation de compagnies financières qui, sans prétendre l'accomplir tout entière, pourraient du moins beaucoup faciliter la transition d'un état social à l'autre. D'autre part, des affaires coloniales, établies sur l'exploitation du sol et sur la mise en valeur des propriétés foncières, peuvent attirer sur nos possessions d'outre-mer la spéculation des grands financiers, qui ne s'y est pas encore portée, et réparer les funestes résultats du faux système de commerce qui a existé jusqu'ici entre les métropoles et les colonies.

Telle est l'intention générale des opérations que je propose. Elles s'établissent d'après les données suivantes:

L'industrie régulière n'existe pas encore dans les régions intra-tropicales et particulièrement

dans les possessions françaises. La propriété et la richesse n'y sont pas fondées sur l'immeuble qui s'accroît par la durée du travail et qui fait fructifier le capital sans l'absorber : elles y sont fondées sur la vie de l'homme, c'est-à-dire, sur la valeur mobilière la plus fragile, celle qui se détériore par sa durée même, et qui, en définitive, absorbe le capital, puisque, dans l'état d'esclavage, le nombre des décès dépasse ordinairement celui des naissances. Là, le revenu est tout, le capital est peu de chose. Dans les colonies, 15,000 fr. de revenu, en terres, ne représentent pas même un capital de 100,000 fr. facilement réalisable.

En Europe, le même revenu, provenant du même genre de propriété, représente un capital de 500,000 fr. et quelquefois de 600,000 fr. L'esclavage a encore pour effet d'arrêter le développement de la population sur des terres qui appellent les bras, et de détruire, dans l'homme considéré comme ouvrier, précisément les facultés qui constituent sa supériorité sur un outil, l'intelligence et l'éducabilité. L'application des arts chimiques et mécaniques est nulle. La division du travail n'existe ni par rapport à la variété des fonctions dans la même industrie, ni par rapport à la variété des industries sur le même sol. Ces contrées produisant le sucre avant le pain, on y paye la livre de pain

quelquefois moitié plus cher que la livre de sucre (1). L'état de la production du sucre, du café, du coton, de toutes choses enfin, est exactement celui où nous verrions l'industrie du blé en Europe, si chaque petit cultivateur voulait bâtir et entretenir un moulin pour moudre son grain. Et cependant, la terre est si féconde, la faisance-valoir si peu dispendieuse, que le revenu net de la propriété coloniale, aux mains des propriétaires liquides, peut être évalué suivant une moyenne très-modérée à 15 %.

L'émancipation aura pour effet de rétablir la propriété sur sa véritable base, le sol; par conséquent, d'accroître, en capital, le prix des immeubles et de compenser l'abaissement du revenu et l'augmentation de la faisance-valoir par la solidité et la plus-value des titres de propriété. Elle multipliera la population noire par la fécondité des mariages; elle attirera la population émigrante par le haut prix des salaires, par l'abondance et le bon marché des subsistances. Elle donnera à l'ouvrier toute sa valeur, en substituant, pour le travail, les mobiles positifs et très-

(1) A la Martinique, par exemple, le pain vaut ordinairement 80 centimes le kilog., et les habitants s'estiment très-heureux aujourd'hui lorsqu'ils peuvent vendre leurs sucres à raison de 50 francs le quintal métrique ou 50 centimes le kilog.

actifs de la civilisation, le désir du gain et l'amour du bien-être, aux mobiles négatifs et peu stimulants de la barbarie, la crainte du châtiment et l'appétit purement animal de la nutrition. La cherté des bras entraînera les applications de la mécanique destinée à économiser la main-d'œuvre. La sécurité des transactions appellera les capitaux, en même temps que les applications de la chimie agricole et manufacturière augmenteront la masse des denrées extraites des matières premières, diminueront le coût de l'extraction, perfectionneront la qualité des produits.

La supériorité du nouveau régime sur l'ancien s'élèverait encore à de bien plus grandes proportions, s'il était démontré :

1° Que toutes les industries propres aux terrains des tropiques comportent et exigent même la liberté du travail, ainsi que la division des fonctions;

2° Que la race européenne, munie de tous les moyens d'assainissement, de défrichement et de préservation, dont la grande industrie peut disposer aujourd'hui, bien loin d'être exclue de ces régions, est mieux que toute autre race en mesure de les exploiter, sans compter qu'elle a plus que toute autre race le besoin de se créer de nouveaux domaines. Or, c'est ce que je m'en-

gage à établir, d'après des faits positifs et en m'appuyant de l'autorité de M. de Humboldt (1). Il y a d'ailleurs sur ce point une autorité bien supérieure à celle des grands naturalistes, c'est celle de l'expérience; or, l'expérience est faite par voie d'épreuve et de contre-épreuve. Le développement industriel des États-Unis d'Amérique est l'exemple pratique de ce qu'il faut faire; tout comme le système colonial de l'Espagne, de la Hollande, de la France et même de l'Angleterre, est l'exemple pratique de ce qu'il faut éviter, lorsqu'il s'agit de coloniser et de mettre en valeur des régions incultes, sous quelque degré de latitude que ces régions se trouvent placées. En Amérique, comme en Europe, l'action intelligente et libre de l'industrie humaine est le fait principal; l'influence du climat est le fait secondaire.

A ce point de vue, l'émancipation se présente comme une excellente spéculation industrielle, mais à condition :

1° Que le spéculateur ait l'intelligence de la supériorité du travail civilisé sur le travail barbare;

(1) Cette opinion a été émise antérieurement par Linné, qui se sert même d'expressions tout à fait remarquables. Il dit formellement : *Homo* HABITAT *intra tropicos, vescitur palmis;* HOSPITATUR *extra tropicos, sub* NOVERCANTE *cerere.*

2° Qu'il puisse attendre les résultats d'une transformation lente et graduelle;

3° Qu'il ait le moyen d'opérer la transition, et l'habileté nécessaire pour la ménager.

Mais qui peut concevoir et exécuter une pareille spéculation dont le but est de faire tourner au profit de l'avenir les fautes mêmes du passé?

Les forces isolées de la richesse individuelle ne peuvent pas suffire à réaliser cette transformation. Mais l'État se trouvant dans l'obligation d'y concourir pour un très-gros chiffre, celui de l'indemnité, peut se ménager le concours de Compagnies et compléter son action par celle de la spéculation particulière. L'État devra même, en pareille circonstance, se réserver la direction et le contrôle de toutes les opérations.

On pourrait objecter la complication et la difficulté de cette action combinée de l'État et des Compagnies.

Réponse : l'État ne peut rien entreprendre de plus compliqué que d'éxécuter à lui seul l'émancipation des noirs contre le gré des planteurs; il ne peut rien entreprendre de plus difficile que de faire voter par les chambres, au nom d'un

sentiment moral, une indemnité dont le chiffre le plus réduit ne peut être au-dessous de 170,000,000 fr. Ce chiffre de 170,000,000 fr. serait même, il faut le dire, tout à fait insuffisant.

Il y a, au surplus, une considération politique de premier ordre, c'est qu'une dépense aussi forte ne serve pas seulement à la libération des noirs, mais à la régénération de la puissance coloniale de la France.

Sans doute, suivant les données théoriques qui établissent la supériorité du travail libre sur le travail esclave, et suivant les données pratiques qui fixent à 15 pour 100 le revenu des propriétés coloniales, même sous le régime de l'esclavage, les capitalistes européens devraient préférer, d'eux-mêmes et spontanément, les placements de ce genre à ceux qu'ils font en Europe à 3 1/2 et 3 pour 100. A ce compte, les Compagnies financières devraient aussi trouver de l'avantage à désintéresser les planteurs, à leur payer le prix de la terre et de l'esclave, en recevant de l'État, pour échange et compensation, des concessions de terrains et d'autres avantages commerciaux.

Mais les capitalistes et les Compagnies recherchent avant tout la sécurité; ils ne passeront les

mers qu'autant qu'ils trouveront, de l'autre côté de l'Océan, les mêmes garanties qu'en Europe, et qu'ils auront encore pour raison de préférence l'appât de gros bénéfices. Le motif déterminant pour eux sera la garantie d'un minimum d'intérêt.

Le système financier qui me paraît le plus sûr, le plus fécond et le plus économique, pour l'exécution de l'émancipation, consisterait par conséquent à substituer à la création effective d'une rente destinée au rachat des esclaves, l'éventualité du payement de tout ou partie d'un intérêt de 3 ou 4 p. 100 sur une valeur représentant l'ensemble des propriétés coloniales, terres et esclaves. La rente créée servirait alors à former le capital des Compagnies destinées à organiser le nouveau mode de travail.

A moins que toutes les données de la raison et de l'expérience ne soient fausses, le Gouvernement peut acquérir, dans ses propres documents administratifs, la certitude que l'éventualité du payement de la garantie d'intérêt ne se présentera pas, même la première année. Dans la Guyane française, par exemple, le revenu net des propriétés donne dès aujourd'hui 4,500,000 fr., c'est-à-dire, 9 pour 100 d'intérêt du capital de 50,000,000 fr. qu'il s'agirait de créer pour l'exploitation de cette colonie, d'après les principes

de l'industrie régulière (1). Les documents officiels publiés par le Ministère de la marine en font foi.

En stipulant en sa faveur une portion des bénéfices des compagnies dont il surveillera et dirigera l'administration, l'État peut même arriver à porter l'émancipation au budget des recettes, au lieu de la porter au budget des dépenses. Cela vaudrait mieux que de faire payer au noir une partie de sa liberté, condition qui nous placerait vis-à-vis de l'Angleterre en infériorité relative de générosité et de magnanimité.

J'ose penser que le Gouvernement pourrait

(1) Observation importante. — Cette considération détruit la principale objection financière que l'on ait opposée jusqu'ici aux combinaisons basées sur la garantie par l'État d'un minimum d'intérêt. — Toutes les entreprises qui ont demandé ou obtenu ce genre de subvention reposaient sur des *travaux à faire :* l'État a consenti, par conséquent, à payer à découvert pendant la durée des travaux, et à courir le risque de payer toujours, en totalité ou en partie, dans le cas où, après l'exécution des travaux, le revenu n'atteindrait pas 4 pour 100 du capital employé.

Dans les opérations qui auraient pour but l'exploitation des propriétés coloniales, il s'agit au contraire de terres et d'usines *déjà en plein rapport.* La garantie ne porte en quelque sorte que sur les risques de guerre et sur les irrégularités d'une administration lointaine : il est possible de garantir l'État lui-même contre cette double éventualité.

traiter, sur ces bases, de l'émancipation dans toutes les colonies.

Toutefois, il s'agirait d'abord de faire une expérience partielle sur la Guyane française.

La Compagnie de la Guyane française, établie sur un capital de 40 ou 50 millions, et devenue maîtresse de toutes les propriétés actuellement en valeur dans cette colonie, se chargerait d'opérer l'émancipation à ses propres dépens; elle demanderait, en compensation, des concessions de terres, et, de plus, la garantie d'un minimum d'intérêt de 4 pour 100 pour la totalité de son capital. L'État, de son côté, se réserverait une participation aux bénéfices de la Compagnie.

Les Compagnies de la Martinique, de la Guadeloupe, de Bourbon, s'organiseraient ensuite sur des bases différentes, appropriées au chiffre des propriétés, trop élevé pour qu'il soit permis d'espérer une réunion en masse, comme celle qui aurait lieu pour les propriétés de la Guyane française.

Une fois la puissance du crédit créée par l'association de l'État et des Compagnies, on peut considérer les actionnaires comme en grande partie trouvés : ce seront les propriétaires des colonies eux-mêmes et leurs créanciers, les uns et les autres charmés d'échanger, même à perte,

une propriété lointaine, non disponible et menacée, contre des titres ayant valeur à la Bourse de Paris, comme dans les autres places de France et d'Europe; heureux, en même temps, de se trouver garantis des risques d'un nouveau mode de travail auquel ils n'ont pas confiance.

Le point de départ de toutes ces opérations serait la constitution à Paris, au centre du mouvement des affaires et des capitaux, d'un levier d'exécution, placé directement sous la main de l'État.

L'établissement à Paris d'une *Compagnie de colonisation*, qui serait, en même temps, une banque coloniale, donnerait à la France ce qui lui a manqué jusqu'ici, une capitale de commerce maritime, et ferait tourner au profit de l'unité nationale, la rivalité du Hâvre, de Marseille, de Bordeaux et de Nantes, qui n'occasionne aujourd'hui que perturbation et déperdition de forces. Si l'Angleterre a une capitale de commerce maritime, ce n'est pas seulement parce que la Tamise porte de gros vaisseaux, c'est surtout parce que les affaires de commerce maritime sont centralisées entre les mains de grandes Compagnies dont l'action principale s'exerce à la Banque de Londres.

De grandes Compagnies de commerce mari-

time, ayant un centre commun pour la négociation de leurs titres et papiers, voilà le principal avantage que le commerce anglais a sur le nôtre. Sans qu'il soit besoin de faire de Paris un port de mer, la France peut acquérir les moyens de développement maritime qui lui manquent, si la direction du mouvement des valeurs coloniales se trouve placée à Paris, et si nous savons appliquer l'association aux affaires de commerce maritime, comme nous commençons à l'appliquer aux affaires de canaux et de chemins de fer.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA COMMISSION DE COLONISATION

DE LA

GUYANE FRANÇAISE.

Explications présentées par M. Jules Lechevalier (4 mars 1842).

(Ces Explications ont été publiées par décision de la Commission.)

EXPLICATIONS

PRÉSENTÉES

A LA COMMISSION DE COLONISATION

DE LA

GUYANE FRANÇAISE.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 4 mars 1842.)

La Commission se réunit sous la présidence de M. le comte DE TASCHER, pair de France. — Présents : MM. GAUTIER, pair de France, sous-gouverneur de la Banque; GALOS, membre de la Chambre des Députés; DE MAISONNEUVE, membre de la Chambre des Députés, conseiller d'État, directeur des colonies; GRETERIN, conseiller d'État, directeur des douanes; DROUYN DE LHUYS, directeur des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères; LAVOLLÉE, inspecteur général des finances, sous-directeur des postes; FAVARD, délégué de la Guyane française; E. PEREIRE, directeur des chemins de fer de Saint-Germain et de Versailles.

M. Jules Lechevalier est introduit. M. le Président lui fait connaître qu'il est appelé au sein de la Commission afin d'expliquer les moyens

sur lesquels il compte pour se procurer les travailleurs nécessaires à la réalisation de ses plans.

M. Jules Lechevalier : Avant de m'expliquer sur les moyens d'obtenir des travailleurs, j'ai besoin d'exposer sommairement le but du projet que j'ai présenté, le caractère général de la conception industrielle qui en est la base. La proposition est destinée à demeurer la même, quant à son principe, soit qu'il s'agisse de l'appliquer à un quartier de la Guyane, à la Guyane tout entière, ou bien à l'ensemble de nos colonies. Cette observation me fournira, de prime abord, la réponse à une grave objection, celle qui se rapporte à l'étendue du plan proposé. Sans doute le plan serait immense, si l'on voulait en étendre immédiatement l'exécution à toutes nos possessions à la fois. Le projet est complexe dans ses éléments. Mais je tiens à établir que, s'il est possible de resserrer la sphère d'action et de rétrécir le champ de travail, il n'est pas possible de prendre une seule mesure efficace pour la réorganisation industrielle et financière des colonies, sans résoudre en partie les questions soulevées dans le mémoire soumis à la Commission.

Qu'au lieu d'opérer sur une colonie tout entière, on se borne à opérer sur une partie de territoire seulement, sur un seul quartier : on

n'en sera pas moins obligé de s'occuper de tous les points que j'ai indiqués, de la *circulation commerciale*, du *crédit foncier*, de la *colonisation*, de l'*indemnité* due aux planteurs, en cas d'émancipation. On n'obtiendra aucun résultat positif, si l'on néglige un seul de ces faits : c'est en ce sens seulement que le plan proposé est un et indivisible, quant au but : mais, je le répète, il est très-facilement divisible quant à l'exécution. Ainsi, ce que j'ai cru pouvoir être réalisé par une seule et même institution, on peut le séparer, conformément aux principes de la division des fonctions dans le travail industriel. Sous ce point de vue, ma proposition se résoudrait en la formation de trois institutions financières de moindre échelle, au lieu d'une seule et même grande compagnie opérant à la fois comme banque, comme caisse hypothécaire, comme société de colonisation, et comme caisse d'amortissement de l'esclavage. Mais évidemment cela ne change rien au fond de la pensée.

Je déclare maintenant qu'il n'y a sur ce projet aucune affaire industrielle engagée. Il n'y a ici, Messieurs, ni spéculation, ni spéculateur. Les plans par moi proposés ne sont autre chose qu'une pensée de bien public qui, par bonheur ou par malheur, est venue à mon esprit, à la suite d'un long voyage d'exploration, et que j'ai suivie à mes risques et périls. J'ai vu, dans

cette conception, un moyen de réorganiser nos possessions d'outre-mer qui sont en complète décadence. Né moi-même dans une de ces possessions, et préoccupé depuis longtemps des intérêts généraux de la métropole, mon zèle s'est animé d'un double patriotisme.

Dans un voyage de treize mois, j'ai visité trois colonies françaises, une colonie hollandaise, une colonie danoise, les quatre plus importantes colonies anglaises dans les Antilles, dans le golfe du Mexique, et sur les côtes de la Guyane. J'ai étudié ces colonies, plantation par plantation. Du spectacle des lieux que j'ai parcourus, il est né chez moi une émotion profonde, un mouvement de recherches et d'idées auquel mes entretiens avec mes compatriotes d'outre-mer n'ont fait que donner plus d'énergie. J'ai été d'abord frappé de la décadence de nos possessions, à côté de la prospérité des colonies des autres peuples. On vous dit quelquefois, en Europe, que les colonies anglaises sont ruinées : n'en croyez rien; elles sont, au contraire, en voie de prospérité, malgré le grand déplacement d'intérêts qui a eu lieu, depuis l'émancipation. La colonie hollandaise de Surinam, qui vit encore sous le régime de l'esclavage, est bien supérieure à la Guyane française, celle de nos possessions qui lui est analogue par le climat, le sol et les cultures. — A la Barbade, à la Jamaïque, à Saint-

Thomas, à Demerara, il existe des banques, un mouvement de numéraire assez considérable, et un très-grand mouvement de billets de circulation : les transactions y sont nombreuses et faciles. Dans nos colonies, les transactions sont nulles ou de peu d'importance. J'ai cherché à me rendre compte des causes et des résultats de ce contraste, et je me suis arrêté devant quatre faits principaux.

Le premier est l'absence presque complète de numéraire dans nos colonies : la monnaie ne peut pas rester dans la circulation locale; et, comme à la Martinique et à la Guadeloupe, il ne se trouve ni banques, ni institutions de crédit, on cherche vainement des billets de circulation. Il en résulte que les véritables transactions commerciales y sont à peu près impossibles, à des conditions régulières. La circulation de la monnaie métallique ou des billets de banque est le produit de l'accumulation des richesses créées par le travail et que l'épargne fait fructifier. Il n'y a pas de richesse accumulée aux colonies, parce que les capitaux ne peuvent pas y obtenir des placements sûrs : là où il n'y a pas de capitaux, il n'y a pas de circulation commerciale; l'argent manque pour exploiter les plantations, ou, du moins, il ne s'en trouve qu'une quantité inférieure aux besoins, et l'on ne s'en procure qu'à un taux usuraire. Je ne parle pas ici

par comparaison avec le faible taux auquel l'argent s'obtient en Europe. La situation des colonies ne comporte pas des intérêts de 3, 4 et 5 p. 100 comme la propriété foncière les paye en Europe. Les terres vierges des tropiques peuvent et doivent, d'ailleurs, payer plus cher. Mais, enfin, dans les colonies anglaises, à la Barbade, à la Jamaïque, à la Guyane, comme à Maurice, on obtient à 7 et 8 p. 100 tous les capitaux nécessaires à la culture. A la Martinique, à la Guadeloupe, l'intérêt s'élève quelquefois, directement ou indirectement, jusqu'à 25 p. 100, et, encore une fois, à ce prix même, l'argent est fort rare.

D'un autre côté, la métropole, qui exploite avec privilége les marchés coloniaux, n'y fait presque plus de véritable commerce. Les colonies seraient trop heureuses que nos grands ports de mer fissent seulement avec elles le commerce de la *troque* (1). La plupart du temps, les armateurs métropolitains se bornent au rôle de commissionnaires et de rouliers. Les denrées d'Europe, nécessaires à la consommation des habitants, ne sont pas même échangées contre les denrées coloniales; elles sont vendues contre argent comptant. Tout l'argent qui, pour le payement des services publics, est envoyé aux

(1) Un des Mémoires soumis à la Commission, présidée par M. le comte de Tascher, se rapporte au commerce de la *troque* sur les côtes occidentales de l'Afrique.

colonies, revient ainsi en France, ou s'exporte aux États-Unis. La véritable monnaie de circulation est le doublon d'Espagne, qui perd environ 3 p. 100 au change avec la métropole. Les doublons d'Espagne, qui valent 86 fr. 40 c. aux colonies, se payent 83 fr., et quelquefois moins, à Marseille, à Bordeaux, à Nantes, au Havre. Que fait le commerce métropolitain? il exporte les doublons qu'il obtient pour 83 fr. sur les marchés de France; en sorte que le commerce de la monnaie est peut-être celui qui présente le plus grand nombre de transactions. Un tel état de choses, qui est plutôt l'*effet* que la *cause* du mauvais régime agricole et industriel des colonies, indique un ensemble de rapports commerciaux tout à fait irréguliers, ruineux pour le pays qui les subit, peu avantageux pour la métropole qui est réduite à les entretenir.

M. Gautier déclare que, pour son compte, il n'a jamais eu connaissance des faits qui viennent d'être articulés.

M. Favard les confirme, au contraire, pour ce qui concerne la Guyane.

M. le Directeur des colonies : L'assertion de M. Jules Lechevalier n'est malheureusement que trop exacte. La pénurie du numéraire dans nos colonies est un fait reconnu depuis longtemps; le gouvernement a cherché, plus d'une fois, à y porter remède. On avait eu l'idée de faire fabri-

quer une monnaie pour l'usage spécial et exclusif des colonies; mais le ministre des finances s'est opposé à la réalisation de ce projet, en disant que l'argent expédié aux colonies revenait en France, sans que les rouleaux eussent seulement été défaits; qu'il en serait de la monnaie nouvelle comme de la monnaie ancienne, qu'elle reviendrait à sa source sans avoir été mise en circulation, le gouvernement ne pouvant se dispenser de la recevoir pour le payement des droits à acquitter.

M. le Président explique la pensée de M. Lechevalier.

M. Gautier persiste toujours à révoquer en doute les faits allégués; il affirme que, comme armateur ou comme négociant, ayant fait pendant trente ans le commerce, non-seulement avec la Martinique et la Guadeloupe, mais avec l'île Bourbon, il n'a jamais eu occasion de constater le retour des espèces monnayées, non plus que de faire les opérations dont parle l'auteur du projet. Il ne conteste pas le fait que vient de révéler M. le Directeur des colonies sur l'insuffisance du numéraire dans nos possessions; il continue cependant à croire que les espèces ne reviennent que très-rarement dans la métropole.

M. Jules Lechevalier affirme que, pendant son voyage, il a été plusieurs fois témoin des opérations qu'il a signalées. Reprenant ensuite l'ex-

position générale de son plan, il explique comment la fondation d'une Banque coloniale est la première chose à faire pour améliorer la situation matérielle des colonies. On peut faire de la banque une institution à part, tout à fait distincte de la Compagnie de colonisation; mais la création de cette banque est nécessaire. L'essai d'une monnaie spéciale pour les colonies a été fait par le gouvernement anglais. L'impuissance du remède a été démontrée. Il a fallu s'en tenir au papier de banque, parce que les billets seuls restent en circulation et forcent les vendeurs de marchandises à effectuer leurs retours en denrées coloniales. Il a été fondé à Londres une banque coloniale au capital social de 50 millions, ayant des ramifications dans toutes les colonies. Il y a des banques spéciales à la Barbade, à Saint-Thomas, à la Jamaïque, à la Guyane. Il faut en établir aussi dans nos colonies.

M. Favard déclare que la nécessité de recourir à l'institution des banques est aussi évidente pour lui que pour M. Jules Lechevalier. A la Guyane, on a été obligé d'entrer dans cette voie pour suppléer à l'absence de la monnaie ou pour obtenir un moyen de circulation qui ne fût pas constamment exporté au dehors. Il avait été créé une monnaie spéciale en billon. Ce billon revenait sans cesse au trésor, et le pays se trouvait dans la même situation qu'auparavant. On

a créé alors des billets représentatifs de ce billon, qui est resté au trésor de la colonie. Ces billets, dont la somme s'élève à deux ou trois cent mille francs, ont acquis une telle faveur qu'ils gagnent maintenant 2 p. o/o de prime.

M. Lavollée : J'ai eu occasion de constater les mêmes faits pendant mon voyage aux colonies.

M. Jules Lechevalier : Le deuxième fait qui m'a frappé, c'est l'absence de transactions sur la propriété foncière et l'impossibilité d'opérer en cette matière avec sécurité et régularité. Le système hypothécaire est vicieux. Dans les colonies, l'expropriation du débiteur par le créancier n'est pas admise. Où l'hypothèque et l'expropriation n'existent pas, le crédit régulier ne peut pas naître. Aussi est-ce en vain que l'on en chercherait la trace aux colonies.

Ce deuxième fait, avec ses conséquences, est la cause la plus énergique de la misère qui règne dans nos possessions transatlantiques. Le gouvernement l'a compris, et une loi sur l'application du régime hypothécaire est maintenant soumise aux chambres. Mais, quelle que soit la justice de cette loi, on rencontrera les plus grandes difficultés dans l'exécution, parce que, dans les conditions actuelles de la société coloniale, les mesures législatives ne peuvent réussir qu'autant qu'elles sont complétées par des secours financiers. Il arrivera, par exemple, qu'au moment

de l'expropriation, l'enchère judiciaire ne sera pas couverte, parce qu'il n'y aura pas d'acquéreur; et il ne se présentera pas d'acquéreur, parce qu'il n'y a pas de capitaux disponibles dans la société coloniale, et que les capitaux d'Europe ont à peu près perdu l'habitude de s'y porter. Même après la promulgation de la nouvelle loi hypothécaire, il se passera beaucoup de temps avant qu'il ne se présente des acquéreurs sérieux dans les colonies. Ils n'y existent pas jusqu'ici. Les enchères, la plupart du temps au-dessous de la valeur réelle des propriétés, ne sont pas couvertes; quand elles sont couvertes au jour de la vente, il faut bientôt recourir à une seconde vente, pour cause de folle enchère. Il ne se fait habituellement que deux genres de transactions sur la propriété coloniale : l'une frauduleuse, c'est celle qui est connue sous le nom de *blanchissage*, et qui a été si bien décrite par M. Lavollée, dans son mémoire sur les colonies. La deuxième est le *déguerpissement*, c'est-à-dire la substitution directe du créancier au débiteur, dans l'exploitation de la propriété. Le *blanchissage* résulte d'une sorte de coalition des hypothèques dotales et de famille, qui la plupart du temps sont exagérées, contre les hypothèques des plus petits créanciers. On s'entend pour faire vendre à l'enchère; la propriété est rachetée à bas prix, au profit de la famille, par un de ses

membres. Le *déguerpissement* a été pratiqué quelquefois par les négociants de la métropole, qui sont venus se substituer au propriétaire ou gérer comme séquestres judiciaires. Cette manière de se faire payer ne dispose pas le capitaliste à placer ses fonds, et le décourage même quelquefois de chercher à les recouvrer, lorsqu'il les a prêtés.

J'arrive maintenant au troisième fait, c'est-à-dire au lien qui rattache la prospérité du commerce maritime au développement de la *colonisation*. Autant l'Angleterre a mis d'ardeur à étendre ses établissements coloniaux, autant la France a négligé ce moyen d'agrandissement. L'exploitation des terres d'outre-mer, par les capitaux et les bras de la métropole, est cependant le plus sûr et même le seul moyen fécond d'étendre d'une manière efficace les relations commerciales. — On reconnaît assez ordinairement l'avantage que présente la navigation réservée des colonies, pour fournir un aliment constant à la marine marchande, sans laquelle un État n'a pas de moyens de recrutement pour sa force navale. Mais on ne comprend pas assez que, dans l'état actuel du monde et des affaires, et vu la nécessité de FABRIQUER des consommateurs, si j'ose dire ainsi, pour l'énorme production manufacturière des métropoles, la *colonisation* est le seul moyen puissant de favoriser le commerce

maritime et de procurer à l'industrie de bons débouchés.

Il n'y a que deux grands marchés de commerce maritime dans le monde : ce sont les États-Unis et les Indes Orientales. Le commerce des Indes est à peu près monopolisé par l'Angleterre et par la Hollande. — Quant au commerce des États-Unis, il n'alimente que très-faiblement notre navigation marchande. En accordant l'égalité de droits aux navires américains, dans l'intérêt des vins, des soieries et de quelques produits manufacturés, on a privé notre marine marchande du transport de la plus grande partie des denrées que nous achetons et vendons aux États-Unis, les Américains naviguant à meilleur marché que nous et construisant des navires de plus fort tonnage. Les États-Unis sont sans doute un marché commercial important; mais le genre de commerce que nous faisons avec eux ne peut pas être considéré comme un moyen de développer la *navigation;* et, d'ailleurs, l'Amérique du Nord nous fait chaque jour des conditions plus dures.

Il reste encore le marché de l'Amérique méridionale, ce marché tant vanté sous la restauration, et qui a si longtemps détourné l'attention de nos ports de mer du véritable commerce maritime, qui est le commerce colonial. On sait ce qu'il faut penser aujourd'hui de ces pays. Des

révolutions continuelles les bouleversent ; la guerre civile y renaît sans cesse ; il est impossible au commerce d'y trouver de la sécurité. En outre, la population de l'Amérique méridionale est peu nombreuse eu égard à l'étendue du sol, et cette population, composée en grande partie d'esclaves, possède très-peu de moyens de consommation. Cette petite quantité de consommateurs, qui consomment eux-mêmes si peu de chose, est livrée à la concurrence de toutes les nations manufacturières du globe. Quelle est la part de chaque peuple dans ce commerce général des États de l'Amérique du Sud ? A peine ce que donnerait le commerce réservé d'une seule colonie florissante.

Ainsi, nous sommes forcés, pour développer notre marine marchande, de recourir à la colonisation. Heureusement toutes nos colonies sont susceptibles d'extension. Les terres fertiles qu'elles renferment sont bien loin d'être entièrement cultivées. Mais aucune de nos colonies ne présente autant de surface et de ressources que la Guyane.

La Guyane a une étendue de plus de quatre-vingts lieues de côtes, de l'embouchure du Maroni à l'embouchure de l'Oyapock, sur une profondeur de trois cents lieues. On peut même dire que cette profondeur est indéfinie. Dans cette étendue de quatre-vingts lieues de côtes,

n'est pas compris le territoire situé entre l'Oyapock et la rivière des Amazones. Ce territoire, qui comprend quarante-cinq lieues de côtes sur une profondeur indéfinie, est l'objet d'un litige diplomatique entre la France et le gouvernement brésilien. Soit dit en passant, le litige qui existe à cet égard entre la France et le gouvernement brésilien me paraît mériter, au plus haut degré, l'attention de notre diplomatie. Les droits de la France à l'ancienne limite du cap Nord sont incontestables ; une négociation bien conduite pourrait même nous donner une partie de la rive gauche de l'Amazone.

Mon esprit s'est donc dirigé d'une manière toute spéciale sur la Guyane comme point de colonisation et d'extension territoriale favorable au commerce maritime.

Mais la question de colonisation ne peut pas être isolée de la question d'*émancipation*. L'imminence de cette mesure est le *quatrième* des faits dont je me suis préoccupé et qui m'ont conduit à la conception du plan proposé. A la veille de l'émancipation, il était impossible de proposer une opération de colonisation sans qu'elle eût un rapport direct avec la solution de cette question. Ce n'est point la métropole seule qui hésiterait à s'engager dans une voie nouvelle avant d'avoir, en quelque sorte, liquidé son passé colonial. Les habitants des colonies eux-mêmes, ne

sachant que résoudre et qu'attendre, ne prendront aucun parti. En vivant au milieu d'eux, j'ai dû écouter leurs plaintes, et j'ai pris part aussi à leurs inquiétudes. Je ne m'associe pas, il est vrai, à leurs sentiments de résistance absolue à l'émancipation, ni à leur défiance à l'égard du Gouvernement, qui doit entreprendre et diriger cette mesure; mais, je dis qu'en raison des difficultés de l'émancipation dans nos colonies, on peut concevoir des alarmes pour les intérêts, sinon pour les personnes, et que si les plaintes sont quelquefois exagérées et bizarres dans la forme, elles sont souvent justes au fond.

De toutes les nations qui possèdent encore des esclaves, la France est sans doute la plus disposée à opérer l'émancipation, mais est-elle aussi disposée à employer les moyens qui peuvent assurer le succès de cette mesure? — Pour faire une bonne émancipation, ce qu'il faut avant tout, c'est de l'argent, encore de l'argent.

Or, l'argent n'est accordé par les chambres que pour des mesures qui se rattachent aux grands intérêts politiques et financiers du pays. Rattacher de grands intérêts financiers à la réforme coloniale, c'est la placer sur le seul terrain où elle puisse devenir une grande mesure politique, et où elle puisse, en même temps, obtenir la faveur des chambres. La pensée du *remploi de l'indemnité* au moyen d'une ou plu-

sieurs institutions financières destinées à satisfaire les trois principaux intérêts du commerce maritime, savoir : la *colonisation*, le *rétablissement du crédit foncier* et de la *circulation monétaire* dans les colonies émancipées, est, si j'ose le dire, la base de l'exécution pratique du plan que j'ai indiqué. Je suppose, en effet, qu'il me fût venu à l'idée de proposer la réalisation d'un capital de cinquante millions pour coloniser la Guyane, et de demander le concours de l'État, en m'isolant entièrement des préoccupations qui se rattachent à l'émancipation et à la destinée des autres colonies, aurais-je pu être écouté, lorsque aujourd'hui même, et au moment où toutes ces questions sont flagrantes, je le suis à peine?.....

J'espère, Messieurs, avoir démontré par ce qui précède, que le plan soumis à votre examen n'a pas d'autre étendue que celle qui m'était prescrite par la nature des choses, et que, s'il est complexe, il répond à une situation qui, elle-même, n'est pas très-simple.

J'aborde le détail du projet sur la Guyane. Je traiterai des moyens de travail, mais je demande la permission de présenter quelques faits généraux.

Il y a cinq Guyanes : l'ancienne *Guyane espagnole* comprise aujourd'hui dans le territoire des républiques de Colombie et de Venezuela, la

Guyane brésilienne, la *Guyane anglaise*, la *Guyane hollandaise*, la *Guyane française*. Ces cinq immenses provinces sont placées, à peu de chose près, dans les mêmes conditions climatériques et géologiques. Mais il faut se borner à considérer celles de ces provinces qui dépendent de grandes métropoles européennes.

La Guyane anglaise et la Guyane hollandaise présentent un étrange contraste avec la nôtre. Les renseignements que j'ai recueillis sur la Guyane hollandaise ne sont pas, en ce moment, à ma disposition. Le manuscrit est sous presse. Quant à la Guyane anglaise, voici, pour l'année 1836, le tableau de ses produits comparés avec les produits de notre Guyane. La Guyane anglaise a donné 53 millions de kilogrammes de sucre, 9 millions de litres de rhum, 1 million 700,000 kilogrammes de café; tandis que la Guyane française n'a donné que 2 millions de kilogrammes de sucre, 69,000 litres de rhum, et 20,000 kilogrammes de café. La Guyane française est pourtant celle qui a été colonisée la première.

Il faut ajouter toutefois que l'on trouve, dans notre colonie, des cultures qui manquent entièrement aux autres Guyanes : les *épices de l'Inde*, le *poivre*, le *girofle*, la *cannelle*, la *vanille*, le *rocou*. Cette dernière culture acquiert chaque jour une nouvelle importance. La pros-

périté de ces diverses cultures, qui n'ont pas été essayées dans les autres colonies d'Amérique, fait de notre Guyane une colonie d'une espèce unique dans le Nouveau-Monde. Mais, à part ce fait, on voit quelle immense disproportion elle présente avec les autres provinces.

M. le Directeur des colonies : De quelle année sont ces renseignements ?

M. Jules Lechevalier : Ils sont de 1836. J'ai choisi cette année, parce que c'est la date la plus récente des renseignements sur les colonies françaises, consignés dans la statistique officielle. Depuis 1836, les produits ont diminué à Demerara : mais cette diminution ne change rien à la disproportion que je viens de signaler. D'ailleurs, la production de Surinam, colonie à esclaves, présente avec celle de Cayenne le même contraste. Si on demande où est la véritable cause de cette disproportion et de ce contraste, je n'hésite pas à proclamer qu'elle est dans le nombre et la puissance des banques et des grandes Compagnies de colonisation et de commerce maritime, qui forment en quelque sorte le point d'appui de l'action maritime et coloniale de la Hollande et de l'Angleterre.

La pensée de coloniser la Guyane, par l'intervention d'une grande Compagnie financière, a soulevé des *objections générales* quant au but et aux moyens, et des *objections spéciales* quant

au personnel des travailleurs, et à la contrée choisie pour premier champ de travail.

On dit, sous le premier point de vue:

Vous demandez la formation d'une grande Compagnie : vous voulez retourner aux institutions surannées détruites par le régime de libre concurrence. Le temps des grandes Compagnies est passé.

Vous demandez un monopole de navigation : c'est porter atteinte aux intérêts des ports de mer.

La faculté de raffiner le sucre, de tisser le coton, de manufacturer les produits, qui est proposée en faveur de la Compagnie de la Guyane française, contredit le principe de notre législation industrielle, qui limite le travail des établissements coloniaux à la production des matières premières.

La colonisation enlèverait des ouvriers à la métropole.

Enfin, une objection qu'il ne faut pas omettre, puisqu'elle est faite par des hommes graves, se rapporte au cas de guerre. Les capitaux engagés outre-mer seraient, dit-on, exposés à devenir la proie de l'étranger.

A la première objection, je répondrai que tout ce qui a été écrit par les économistes, sur les anciennes Compagnies, doit être mis en suspicion. Dans le temps où les premières Compagnies ont

été formées, les statistiques administratives n'existaient pas. On manque de renseignements officiels sur les opérations de ces établissements. Mais, de prime abord, on ne peut s'empêcher de reconnaître que, pour fonder le commerce dans des contrées où les relations n'avaient pas encore été établies, l'effet des grandes associations était absolument nécessaire. C'est par ce procédé que les Anglais ont entrepris l'exploitation du commerce de l'Inde Orientale; et l'opération n'a pas mal tourné.

Depuis quelques années, le monopole commercial de la Compagnie des Indes a cessé, et ce vaste continent, qui avait d'abord été fermé au commerce particulier, lui a été livré. L'innovation a réussi; mais il n'en est pas moins vrai que c'est le monopole qui a ouvert la voie au commerce libre.

D'ailleurs, on se trompe gravement, si l'on pense qu'il n'existe en Angleterre que la seule Compagnie des Indes. J'ai constaté, à Londres seulement, l'existence d'un grand nombre de Compagnies territoriales et de Banques pour les colonies. Quelques-uns de ces établissements ont été fondés tout récemment. Pour multiplier, à ce point, ce genre d'institution, il faut, ce me semble, que nos voisins y trouvent quelque avantage. Les Anglais ont une autre manière d'opérer, à laquelle nous n'avons recours que

bien rarement, et avec de faibles capitaux. Ils vont s'établir eux-mêmes dans les pays étrangers, dans les contrées qui ne sont pas placées sous la souveraineté de leur pavillon : ainsi les mines et les sucreries du Brésil, les mines et les sucreries de Cuba, sont exploitées avec des capitaux anglais, et appartiennent à des maisons anglaises.

M. le Président prie M. Jules Lechevalier de ne pas perdre de vue la question sur laquelle la Commission désire l'entendre. Les renseignements qu'il lui transmet offrent un vif intérêt; mais ils ne peuvent manquer de trouver place plus tard.

M. Jules Lechevalier demande la permission d'ajouter un dernier mot : Ce que je tiens surtout à constater, dit-il, c'est que le commerce anglais, pour se créer des débouchés, opère toujours par la colonisation. — *Colonisation indirecte* sur les terres qui n'appartiennent pas au domaine national; *colonisation directe*, sous le drapeau anglais.

Pour obéir à l'observation de M. le Président, j'omettrai la réponse aux objections générales, et je me bornerai aux objections qui se rapportent spécialement à l'exploitation du sol de la Guyane.

La Guyane est, comme je l'ai dit, celle de nos colonies qui présente le plus de ressources. Un

champ presque infini est ouvert aux travaux de colonisation. Par sa distance de la métropole, cette colonie offre au commerce maritime un trajet considérable à opérer. Les marchandises d'encombrement s'y trouvent en abondance. La Guyane est couverte d'une immense forêt. On n'aura que la peine de couper le bois pour le transporter en Europe, où il devient de jour en jour plus cher et plus rare. Cette forêt de trois cents lieues de profondeur contient des essences propres à la construction, à l'ébénisterie, à la teinture comme au chauffage. Toutes les cultures sont fondées à la Guyane. — Les tentatives déjà faites sont loin d'avoir manqué pour des causes inhérentes à la localité et impossibles à modifier. Les circonstances du climat y sont entrées pour beaucoup, on ne peut le nier; mais on ne peut pas nier non plus qu'aucune expédition n'a été organisée avec la prudence nécessaire. — Veut-on, en France même, fonder un établissement, je ne dis pas dans un département éloigné, mais hors des barrières de Paris, on prend plus de précautions qu'il n'en a été pris pour aller coloniser, à deux ou trois mille lieues, un désert marécageux et insalubre, comme toutes les terres vierges que l'action de l'industrie humaine n'a pas encore modifiées? — Pour opérer en France, on constitue d'abord une administration centrale, on dispose le terrain, on a soin de tenir

en disponibilité une masse de capitaux suffisante pour faire face à toutes les éventualités; on procède pas à pas. Rien de tout cela n'a été fait pour l'expédition du Kourou, la plus sérieuse de toutes, par son importance et par la gravité du désastre qui l'a terminée.

Quant à la déportation à Sinnamary, il ne faut pas la confondre avec une colonisation agricole et industrielle. Quels hommes le Directoire a-t-il déportés à Sinnamary? Des hommes de lettres, des hommes politiques dont il redoutait les passions et l'agitation. Leur témoignage n'est-il pas suspect? Pouvaient-ils manquer de juger défavorablement un pays où ils vivaient, non pas en colons, mais en proscrits?

Pour revenir à l'expédition du Kourou, elle a été entreprise sans renseignements, sans études préliminaires, sous les auspices de quelques courtisans ruinés, entièrement étrangers aux affaires. On n'avait pas défriché; on n'avait préparé ni logement, ni plan d'établissement, et l'on débuta par transporter six à huit mille hommes. En pareil cas, le nombre des colons importés augmente les dangers et les causes d'insuccès. Il faut remarquer, en outre, que pour l'expédition du Kourou, on avait négligé d'établir un centre dans la métropole, ce qui était cependant indispensable. Il faut aujourd'hui procéder d'une façon inverse, organiser,

ici, à Paris, un centre ayant son point d'appui sur le gouvernement et sur la finance, défricher et dessécher à l'avance une certaine quantité de terrains, introduire graduellement les nouveaux colons. Par ce moyen, les principales difficultés seront vaincues. C'est même un fait bien extraordinaire, que quelques familles isolées soient parvenues à former des établissements. Ce fait prouve ce qu'on peut obtenir par le moyen des grandes Compagnies, et en épargnant le plus précieux des capitaux, la force humaine. Avec les ressources que l'industrie posssède aujourd'hui, rien ne sera plus facile que la colonisation de la Guyane, à condition que l'on prenne pour point de départ les cultures et les propriétés établies.

M. Lavollée fait observer à M. Jules Lechevalier qu'il n'a point parlé des tentatives de MM. Gerbet, Catineau-Laroche et de madame Javouhey.

M. Lechevalier : Pour abréger, j'avais omis les tentatives dont M. Lavollée vient de parler, et que je ne considère pas comme des opérations de colonisation. Cependant j'ai pris connaissance de ces entreprises. J'ai visité moi-même la colonie de Mana, où j'ai passé quarante-huit heures. — Madame Javouhey opère avec 100,000 fr. par an, et c'est avec ce capital qu'elle doit entretenir le travail de cinq cents noirs! Que peut-on faire dans de pareilles conditions? Le

succès de la Mana tient surtout au caractère personnel de la fondatrice. Madame Javouhey est assurément ce que j'ai vu de plus remarquable dans nos colonies, par l'énergie de la foi qui est en elle, et par l'habileté de la direction qu'elle imprime à sa petite colonie. Si la France avait vingt-cinq colonisateurs de cette espèce, elle obtiendrait des résultats rapides et certains. Madame Javouhey possède cinq cents travailleurs pleins de force et de santé; elle en obtient l'obéissance, sans recourir à la force armée : ils sont dociles et religieux; mais ils prient plus qu'ils ne travaillent. La Mana ne peut pas être considérée comme une colonie de travail : c'est plutôt une école de civilisation pour les noirs. Madame Javouhey a compris que les hommes de cette race étaient plus faciles à gouverner que les blancs, et elle ne veut pas de colons européens dans son établissement. Tous les ordres religieux qui s'établissent dans ces contrées ont, du reste, le même sentiment : tous écartent la race blanche.

Le défaut de succès des opérations de MM. Gerbet et Catineau-Laroche est contestable en lui-même; mais, en tout cas, ces opérations se sont plutôt éteintes par défaut d'élan et de persévérance, et par l'absence d'une bonne organisation administrative, qu'elles n'ont échoué ou produit de mauvais résultats. — Le départ de M. Gerbet

a dispersé le petit nombre de familles qu'il avait amenées du Jura : l'ennui et l'isolement de toute civilisation ont fait encore davantage.

J'ai eu occasion de voir, à Cayenne, un des colons de l'expédition Gerbet : c'était un cordonnier amené de la Franche-Comté pour exploiter les terres de la Guyane. C'était là, on peut le dire, un assez triste élément de colonisation. Eh bien! le cordonnier franc-comtois avait fini, m'a-t-il dit, par se former très-bien au travail des champs ; ses enfants venaient à son aide et travaillaient comme lui ; ils s'étaient bâti eux-mêmes une petite maison avec des bois coupés sur place. Ils ont quitté par impossibilité de s'accommoder au régime à peu près monastique introduit par madame Javouhey, et par ennui d'être éloignés de toute civilisation, d'être privés de nouvelles d'Europe et même de Cayenne : la Mana est située sur la rivière Amana, à quarante lieues du centre de l'ancienne colonie.

M. Lavollée fait observer qu'il résulte, même des tentatives dont le détail vient d'être donné, que l'insalubrité n'est pas un obstacle invincible, et que la colonisation par famille isolée peut réussir.

M. Lechevalier. Sans doute ; mais les résultats sont incertains et se payent cher. — Les desséchements et défrichements en grande échelle

seront bien plus avantageux, ne fût-ce que pour fournir aux familles isolées le moyen de venir s'établir d'une manière plus convenable.

Rien n'a été plus faux et plus mal combiné que toutes les tentatives antérieures. On dirait qu'on a mis de l'art à se créer des difficultés. Par exemple, c'est sur l'Amana que tous les efforts se sont dirigés, et l'Amana est peut-être le point d'opération le plus défavorable; l'embouchure de la rivière Amana est difficile, et sa situation, à quarante lieues sous le vent de la ville centrale, interdit les communications régulières. Une circonstance de ce genre a particulièrement contribué au désastre de l'expédition du Kourou, car la rivière de Kourou est située aussi sous le vent de Cayenne.

On verra dans le précis de cette expédition, dont le Ministère de la Marine prépare en ce moment la publication, que les 8,000 émigrants débarqués tout d'un coup sur les marais de cette côte déserte, ont péri par le manque de vivres et de soins. Les vivres apportés d'Europe ont été promptement avariés par l'effet de la chaleur et de l'humidité. On comptait sur le port de Cayenne pour fournir des vivres frais; mais, par suite de la direction constante des vents et des courants, il faut quelquefois vingt-cinq jours à un bâtiment à voiles pour se rendre de l'Amana ou du Kourou à Cayenne, tandis qu'il suffit de

deux ou trois jours pour faire le trajet inverse. Les victimes de cette malheureuse expédition n'avaient point tenu compte de ces faits. La seule conclusion rationnelle que l'on puisse tirer aujourd'hui de ces tentatives, ce n'est pas que le travail de la race européenne sous les tropiques est impossible, c'est qu'il n'a été fait encore, à cet égard, aucune expérience sérieuse et bien conduite.

Au snrplus, je ne dissimule pas que tous les témoignages, même les plus récents, ceux qui concernent les colonies anglaises, ne soient tout à fait contraires à l'opinion par moi émise et soutenue, que le travail des blancs est possible, sous les tropiques, lorsqu'on prendra les précautions convenables pour installer les colons. C'est donc là une opinion théorique non justifiée par les faits. Or, si l'esprit philosophique consiste à savoir se séparer quelquefois des opinions admises et accréditées, l'esprit des affaires est tout autre; aussi la colonisation de la Guyane, telle que je l'indique en ce moment, ne repose en aucune façon sur le travail de la race européenne. Je réserve entièrement mes opinions sur ce point, mais je n'en propose pas l'application immédiate.

M. le Président rappelle à M. *Lechevalier* que deux questions lui sont posées par la commission : Quel parti il espère tirer de la population

actuelle? Comment il compte se procurer les bras qu'il sera peut-être nécessaire d'ajouter aux travailleurs que possède déjà la colonie?

M. Jules Lechevalier. — Le problème de colonisation que je me suis d'abord posé est celui-ci : étant donnés les plantations et les esclaves de la colonie de Cayenne, telle qu'elle existe actuellement, comment leur faire produire une masse supérieure de richesse, et réaliser une plus grande somme de bien-être individuel pour les habitants? — J'ai reconnu, au premier aspect, que les produits pourraient être considérablement augmentés par l'introduction de nouveaux capitaux pour l'exploitation des usines déjà établies, par l'introduction de bateaux à vapeur, de machines à draguer et à dessécher, par l'emploi d'un capital de deux ou trois millions de francs à créer des canaux, des chemins de bois, dans un pays où les grands travaux publics peuvent s'exécuter si facilement, et où les matériaux peuvent s'obtenir à très-bas prix. — L'essai de la machine à vapeur pour creuser les fossés de desséchement a déjà été fait à Demerara; mais ces machines existent aussi en France. M. Hallette, d'Arras, qui en est l'inventeur, en a fait l'essai à Blangy : cet essai paraît avoir été heureux. On pourra tirer aussi grand parti, pour le parcours des fleuves, des bateaux portatifs en toile, qui ont été récemment inventés et expérimentés, à Paris même, par M. Leclerc.

On est souvent arrêté dans le parcours des fleuves de la Guyane, par des *sauts* ou cataractes, que l'on ne peut pas remonter en bateaux et que l'on ne descend qu'en courant de grands dangers. Arrivée à ces *sauts* ou cataractes, une expédition, munie de bateaux portatifs, pourra mettre pied à terre, côtoyer le fleuve jusqu'à ce qu'elle en atteigne le cours régulier, et reprendre ensuite la navigation.

Les quatorze mille travailleurs actuellement dispersés sur des plantations qui ne peuvent pas communiquer entre elles, une fois soumis à la direction d'une seule et même Compagnie, pourront être transportés par masse d'un lieu à un autre, et faire successivement de grands travaux de desséchement, de plantation et de récolte. Ces travailleurs seront ainsi multipliés par eux-mêmes, et multipliés encore par la puissance de locomotion des bateaux à vapeur. L'introduction de six bateaux à vapeur dans la colonie, telle qu'elle est actuellement, suffirait pour en changer la face.

La faculté de transporter rapidement les travailleurs d'un lieu à un autre, sera aussi d'une grande importance, quant à la question de salubrité. On évitera beaucoup de maladies, si, au moment des défrichements, les travailleurs ne couchent pas sur le sol qu'ils auront creusé et remué pendant le jour. La statistique officielle

fixe à 4,500,000 fr. le produit des terres et usines formant l'ensemble des propriétés à la Guyane. Supposons que cette évaluation soit exagérée de 1,500,000 fr., les 3,000,000 restant représentent encore l'intérêt à 5 p. °/₀ d'un capital de 60,000,000, capital supérieur à celui qui est proposé pour la constitution de la Compagnie. Les capitalistes seraient assurés tout d'abord d'un produit immédiat, et cette condition place l'opération proposée dans une situation unique par rapport aux entreprises qui sont chaque jour offertes à la spéculation. Il faut ordinairement que le capitaliste attende pendant quelques années l'intérêt des capitaux qu'il voudrait placer. — La Compagnie de la Guyane, exploitant avec plus de capitaux et des capitaux à meilleur marché que ceux dont les propriétaires actuels peuvent disposer, produira plus et mieux; elle aura tous les moyens de servir, dès le début, l'intérêt régulier de son capital; elle aura aussi, pour agir sur le marché de la vente, des moyens que les propriétaires coloniaux n'ont pas aujourd'hui. Elle vendra mieux les produits de la colonie.

Voilà donc, sans ajouter un bras de plus à ceux qui existent déjà, les moyens de tirer un parti beaucoup plus avantageux de notre possession. La colonisation, ainsi représentée, a tous les caractères de ce qu'on appelle aujourd'hui une affaire positive.

S'agit-il maintenant d'introduire de nouveaux bras? On les trouvera, sans penser à d'autres races que celle dont l'acclimatement est déjà reconnu possible. Les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe ont chacune au moins vingt-cinq mille libres, aujourd'hui désœuvrés, et, pour la plupart, dans un état voisin du vagabondage. Je n'attribue pas ce désœuvrement à une paresse inhérente aux dispositions des personnes de la race noire ou de la race cuivrée; ces personnes travaillent comme les personnes de race européenne, lorsqu'elles sont portées au travail par les mêmes mobiles : les besoins, d'une part, et le salaire, de l'autre. Il est vrai que, dans nos colonies, la population des nouveaux affranchis travaille peu, et que la turbulence qui naît de ce désœuvrement donne quelquefois beaucoup d'occupation à la police locale; mais cela tient à ce que, dans les sociétés à esclaves, rien n'est disposé pour le travail salarié. Lorsqu'on fera un appel à ces nouveaux libres et qu'il leur sera alloué de bons salaires, les autres colonies s'en débarrasseront sans regret, et eux-mêmes s'empresseront d'offrir leurs services.

Il y aura moyen aussi d'obtenir des travailleurs dans la population noire et cuivrée des État-Unis d'Amérique, d'abord parmi les libres, ensuite parmi les esclaves eux-mêmes. La classe des personnes de couleur libres est fort mal traitée aux

États-Unis. Elle est victime de toutes les exclusions qui tiennent à l'esprit de caste. Les gens de couleur ne sont point admis dans la société. Aux églises, aux théâtres, ils ne peuvent occuper que des places réservées, séparées de celles où se tiennent les blancs. Les États-Unis facilitent, par tous les moyens, l'émigration de cette classe. La colonie de *Liberia*, sur la côte d'Afrique, a été fondée dans ce but. Les habitants de Demerara et de la Trinité ont eu l'idée d'appeler chez eux les personnes de couleur libres des États-Unis. Un meeting a été convoqué dans ce but, à Baltimore, par un habitant de la Guyane anglaise. La population de couleur a nommé deux délégués qui se sont rendus à Demerara et à la Trinité, pour examiner les ressources que ces colonies pouvaient offrir à l'émigration. A leur retour les délégués ont fait un rapport favorable, et, depuis lors, l'émigration a commencé. Toutes ces circonstances sont relatées dans le travail que je prépare pour la Commission coloniale. J'ai même traduit le rapport fait par ces délégués sur la Guyane et sur la Trinité.

Ne serait-il pas possible, en outre, de racheter des esclaves aux États-Unis et de les importer à la Guyane, comme travailleurs libres, en leur imposant certaines conditions pour le remboursement du capital qui aurait été consacré au rachat? La population esclave des États-Unis, qui

s'élève à près de 3 millions d'âmes, deviendrait alors une excellente base de recrutement. Les ressources que présentent les États-Unis, sous ce double rapport, sont très supérieures à celles de la côte d'Afrique. Il ne faudrait pas renoncer cependant à ce dernier moyen, auquel les Anglais ont maintenant recours. Je constate seulement qu'il a eu peu de succès, et que le nombre des Africains qui ont émigré de Sierra-Leone, depuis que cette émigration est permise, est peu considérable. Les *Hill-Coolies* de l'Inde, les habitants de Madère et des Açores peuvent aussi être employés comme travailleurs dans ces climats. Les importations qui ont eu lieu ont assez bien réussi, toutes les fois qu'elles ont été accompagnées de quelques précautions. J'ai vu à la Guyane anglaise toutes ces classes d'émigrants. Il m'est démontré qu'elles peuvent s'acclimater dans le pays et y travailler à la terre. Un rapport que le Département de la Marine vient de publier, fournira la preuve la plus directe de ce fait; il établit que depuis l'émancipation, l'émigration a donné dix mille nouveaux habitants à la Guyane anglaise. Ce rapport est de M. Layrle, capitaine de corvette, envoyé par le gouvernement pour étudier les résultats de l'expérience anglaise.

Une bonne loi d'émigration peut régler l'emploi de toutes ces races, sans porter atteinte aux

principes d'une sage liberté. Il importe surtout que l'émigration et le recrutement des travailleurs aient toujours lieu sous la surveillance de l'État, et même par son entremise directe. Sous ce rapport, les tentatives qui ont été faites dans les colonies anglaises sont très incomplètes, et doivent être considérées comme les premiers pas dans une voie où de puissantes Compagnies, opérant avec le patronage de l'État, pourront marcher bien plus librement et obtenir de bien meilleurs résultats.

Maintenant que j'ai fait voir comment le travail de la race européenne n'est pas absolument indispensable pour coloniser la Guyane, j'y reviens comme question politique, et pour faire sentir la nécessité de tenter à cet égard une expérience raisonnée et bien conduite. Il est bon d'être l'ami des hommes noirs et des hommes jaunes, mais, avant tout, il faut être l'ami de sa propre peau, et j'avoue que je m'intéresse vivement au sort des habitants des faubourgs de Lyon, de Rouen et de Mulhouse, victimes de l'exubérance des bras et des machines, de la dépréciation des salaires et de l'irrégularité du travail. C'est la race européenne qui souffre le plus; c'est elle qui a le plus besoin de travailler; c'est elle qui sait le mieux travailler. Pendant que les travailleurs pauvres se disputent en Europe de modiques salaires, et que les travailleurs enrichis

s'arrachent, à des prix exorbitants, quelques morceaux du sol, pourquoi ne pas songer à rendre accessibles aux travailleurs et aux capitalistes, les plus belles, les plus riches et les plus vastes régions du globe ?

Tel est le but réel que je me suis proposé pour l'avenir, en prenant mon point de départ dans une opération d'émancipation qui est prescrite à l'État comme une nécessité politique, et qui présente tous les caractères positifs qu'il faut chercher dans les affaires.

C'est par le côté de l'émigration européenne que l'entreprise devient politique. Elle devrait être surtout *française*, car de toutes les nations du globe la France est celle qui a le plus besoin de s'étendre au dehors et de prendre place à la mer. Depuis vingt-cinq ans, la Russie et l'Angleterre ont été fort habiles en appelant constamment la diplomatie sur le terrain de l'équilibre européen. En se plaçant au véritable point de vue de l'équilibre politique des États, et si elle considérait la balance du monde au lieu de se renfermer dans les étroites limites du continent européen, la diplomatie française reculerait de surprise à la pensée des dimensions colossales de la Russie et de l'Angleterre.

Il ne faut pas penser que la puissance anglaise soit à son déclin. Sous le rapport colonial surtout, la puissance anglaise est à peine à son ori-

gine. J'ai plus de foi à la solidité de la puissance anglaise qu'à la prospérité factice de la fédération américaine, chaque jour menacée de se dissoudre, et qui, d'ailleurs, est encore sous la dépendance industrielle de l'Europe. Sans les capitaux de l'Europe, et surtout de l'Angleterre, la prospérité des États-Unis serait bien éphémère. On peut dire que si l'Angleterre a cessé d'être la métropole politique de l'Amérique fédérale, elle en est encore la métropole industrielle.

L'Angleterre est donc en pleine voie de développement colonial. Elle n'a pas ruiné, quoi qu'on dise, ses colonies occidentales d'Amérique. Elle y a créé, au contraire, un état social nouveau, très-favorable à la consommation de ses produits manufacturiers. Elle suivra la même marche dans l'exploitation des Indes Orientales. Elle travaille avec une ardeur toute nouvelle à la colonisation du Canada, de l'Australie, de la terre de Van-Diémen, et même de la Nouvelle-Zélande. Sur un seul point ce peuple paraît n'avoir pas encore ouvert les yeux à l'avenir des régions équinoxiales. En Angleterre, on ne reconnaît pas encore la possibilité de faire exploiter ces régions par la race européenne. Les témoignages qui arrivent des colonies anglaises, sur ce point, pourraient paraître décisifs, si leur origine n'était pas suspecte. Ce sont les écrivains abolitionistes, les amis fanatiques de la race

noire qui répandent la terreur sur l'émigration européenne aux Indes Occidentales; ce sont eux qui publient, dans les journaux de Londres, ces avis redoutables qui font savoir aux paysans des comtés du Royaume-Uni, que s'ils ont le malheur d'émigrer à la Jamaïque, c'est le tombeau qui les attend; qu'ils auront, un mois après leur arrivée, six pieds de terre sur la tête. Les missionnaires de toutes les sectes tiennent ce langage; mais ces nouveaux dominateurs de la race noire, qui exercent sur les noirs des colonies anglaises un empire analogue à celui que les jésuites ont exercé sur la population du Paraguay, ont de bonnes raisons pour ne pas créer à leurs clients et à leurs disciples une concurrence redoutable en matière de travail et de salaires. Toutes les épargnes des noirs sont aujourd'hui déposées entre les mains des missionnaires. L'école et le temple ont, en outre, beaucoup à se louer de la générosité des nouveaux émancipés. Pendant que j'étais à la Jamaïque, les noirs d'une seule paroisse ont fait une souscription de 1,500 gourdes pour offrir un présent à un gouverneur qui quittait la colonie. J'ai fait le voyage de la Jamaïque à Londres avec un missionnaire qui se rendait en Europe pour soigner sa femme malade, aux frais des noirs de sa paroisse. Quelques mois auparavant, la femme du missionnaire était partie de la Jamaïque et

avait encore fait le voyage aux frais des noirs. On conçoit que les missionnaires préfèrent de pareilles habitudes à celles qui prévalent dans les populations européennes. Le contact de ces populations pourrait être d'ailleurs d'un mauvais exemple pour les noirs, aujourd'hui plus religieux, plus dociles et surtout plus sobres que ne le seraient des émigrants de race blanche, recueillis au hasard sur les plages d'Europe. Je suis persuadé que toutes ces circonstances agissent sur l'esprit des missionnaires, même à leur insu, et contribuent beaucoup à leur inspirer l'horreur qu'ils témoignent pour toute tentative d'émigration européenne.

N'obéissons pas en aveugles à ces préjugés, n'ajoutons pas foi à des récits déclamatoires. En ce qui me concerne, je persiste à penser :

1° Que l'expérience du travail des blancs dans les régions équinoxiales, n'a pas été faite encore d'une manière convenable;

2° Que l'acclimatement, sous toutes les latitudes, est plus facile pour cette race que pour toute autre.

Toutes les fois que la race européenne a voulu aborder un climat nouveau, avec ses ressources morales et son énergie industrielle, elle en est venue à bout. C'est la race blanche qui a défriché toutes les colonies où l'on proclame aujourd'hui que les noirs peuvent seuls travailler. La

Barbade, la Martinique, la Guadeloupe, les trois Guyanes, Cuba, Porto-Rico, Saint-Domingue ont été défrichés par des blancs. L'histoire de ces colonies en fait foi.

Mais, d'ailleurs, l'expérience du défrichement par la race européenne, d'une terre nouvelle et insalubre, a été faite sur la plus grande échelle, dans les États-Unis. Les lieux où la fièvre jaune a exercé les plus grands ravages sont ceux où ont été bâties les villes aujourd'hui les plus riches de la fédération américaine : New-York, Charlestown, la Nouvelle-Orléans. On pourra voir, dans l'ouvrage de Volney, sur *le Climat et le Sol de l'Amérique,* quelle modification profonde la culture et l'industrie peuvent introduire dans la salubrité d'une région. Et Volney, en écrivant son livre, ne se proposait pas, sans doute, de favoriser une spéculation!

Ce qui s'est passé aux États-Unis, s'est passé aussi tout près de Paris, dans la Sologne. L'insalubrité de cette partie de la France a diminué en raison directe des progrès du défrichement et de la culture. Il en arrivera tout autant dans la Guyane. Mais il faut procéder en grande échelle, dessécher d'ensemble des plaines de vingt lieues carrées. La dépense sera beaucoup moindre, et le résultat sanitaire sera beaucoup meilleur. On ne peut même attendre un résultat sanitaire de quelque importance, que du défrichement en

grande échelle. Défricher un coin de terre au milieu d'une vaste plaine inondée et couverte de bois, pour y placer quelques familles de cultivateurs, ce n'est point assainir le pays : c'est, au contraire, préparer aux colons une place pour respirer en plus grande quantité les miasmes et les exhalaisons méphitiques.

Pour attirer l'émigration de la race européenne vers l'Amérique du Sud, il ne suffira pas que l'attention des esprits soit provoquée sur les ressources du sol. Il faudra encore, comme il est arrivé pour l'Amérique du Nord, des circonstances politiques favorables. C'est la persécution religieuse qui a peuplé l'Amérique du Nord. C'est la persécution industrielle, c'est le paupérisme et la misère qui peupleront l'Amérique du Sud.

La *Compagnie de colonisation* est destinée à entreprendre cette œuvre. Organisée par le concours de l'État et des financiers, elle accomplira avec prudence et régularité ce que des pionniers d'une part, et, de l'autre, des banques aventureuses, ont exécuté en Amérique à force d'audace, et au prix de grands désastres financiers. Presque toutes ces banques ont succombé; mais elles ont laissé, sur le sol des États, des traces ineffaçables de leur existence. Il s'agit d'obtenir de meilleurs résultats, en opérant avec plus de mesure et de prévoyance, et en profitant de

l'expérience des devanciers. Sous ce rapport, la *Compagnie de colonisation*, qui est avant tout une institution agricole et de population, n'aura pas eu d'analogue dans les grandes Compagnies des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Ces Compagnies avaient plutôt pour but d'exploiter les marchés commerciaux que de les créer. — Aujourd'hui que les marchés commerciaux déjà existants sont encombrés, il faut en ouvrir de nouveaux, en créant des moyens d'échange par l'exploitation des bonnes terres restées incultes.

Mais, je le répète, le travail des blancs sous les tropiques ne peut pas être encore la base d'une spéculation financière proprement dite : c'est une expérience à tenter. Elle réussira, j'en ai la certitude. Lorsqu'il y aura, pour l'exploitation de la Guyane, une Compagnie constituée, j'oserai lui proposer de fonder une plantation, où il n'y aura pas d'autres travailleurs que des personnes de race européenne, et qui produira le sucre, le rhum, le café, le coton, l'indigo, toutes les denrées que l'on a prétendu ne pouvoir être produites que par des bras esclaves. Pour donner la preuve de la force et de la sincérité de mes convictions, je n'hésiterai pas à me placer à la tête de cette expérience, au moins pour avoir la plus grande part de danger. Mais jusqu'ici, je l'affirme de la manière la plus positive, il n'y a ni spéculation ni spéculateur. J'ai suivi, à mes

risques et périls, toutes les études du projet. M. Favart, délégué de la colonie, m'a prêté son concours moral auprès du gouvernement. M. Émile Péreire, que des relations personnelles m'ont mis à même d'entretenir fréquemment de l'idée première du projet, a pensé qu'il pourrait arriver à fixer l'attention des financiers et des hommes d'affaires. Avant et depuis la formation de la Commission, il ne s'est rien passé qui puisse faire croire à l'existence d'une spéculation privée.

M. le président remercie M. Jules Lechevalier, qui se retire.

.....

M. le Directeur des colonies. Beaucoup de personnes ont voulu voir, dans le projet de M. Jules Lechevalier, un moyen de faire valoir une concession importante qu'il a obtenue du conseil colonial de la Guyane. Mais il n'en est rien. M. Jules Lechevalier a, en effet, obtenu une concession considérable qui n'avait de valeur qu'autant qu'elle serait sanctionnée par le roi; mais M. Lechevalier n'a fait aucune démarche pour obtenir cette sanction. Il a déclaré, au contraire, que la concession n'avait été pour lui qu'un moyen d'obtenir le concours des habitants de la colonie à une œuvre de travail libre; que cette concession n'avait plus d'objet, dès

qu'il s'agissait de réaliser l'émancipation dans la colonie tout entière.

M. le Directeur des colonies ajoute que M. Jules Lechevalier s'est livré avec le plus grand désintéressement à toutes les études préliminaires du projet; qu'il ne lui a encore été alloué aucune indemnité, aucun dédommagement de ses sacrifices; qu'il a fait, en tout cela, œuvre de bon citoyen, et que l'intérêt public exige la présence de M. Lechevalier dans le sein de la Commission.

La Commission adopte cet avis. Elle demande que l'exposition de M. Jules Lechevalier soit recueillie et distribuée aux membres de la Commission. La séance est levée.

Pour extrait conforme :

Signé, PAUL DE TASCHER,
Secrétaire de la Commission de colonisation de la Guyane.

Après l'accueil favorable que la Commission a fait à ses explications, M. Jules Lechevalier s'est empressé d'ajouter aux paroles qu'il a prononcées la note ci-jointe :

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Je crois devoir essayer de répondre aux objections générales dont j'ai omis la solution, pour

me renfermer dans le cadre des questions qui m'étaient posées directement.

Ces objections, ainsi qu'on a pu le voir plus haut, s'adressent 1° au privilége de navigation qu'il s'agirait d'établir en faveur d'une Compagnie; 2° à l'introduction de l'industrie manufacturière dans la colonie nouvelle, ce qui aurait lieu si on accordait à la Compagnie la faculté de raffiner le sucre, de tisser le coton, de préparer le cacao, l'indigo, etc., etc.; 3° au déplacement d'intérêts qui résulterait d'un grand mouvement d'émigration; 4° au cas de guerre.

I. Il est probable qu'une Compagnie opérant avec de grands capitaux, et se chargeant elle-même de ses transports, ferait une concurrence redoutable à la navigation marchande de nos ports de mer. On pourrait se demander, cependant, si la nécessité d'imprimer une vigoureuse impulsion à la navigation marchande n'autorise pas à tenter, sous ce rapport, des efforts supérieurs à ce qu'on peut attendre des forces isolées de l'industrie particulière; si, d'autre part, la rareté, le chiffre restreint des véritables affaires de commerce d'outre-mer qui se font dans nos ports, en dehors des opérations à primes et draw-back, n'indiquent pas la nécessité de favoriser la réunion de grands capitaux, sinon par des priviléges, du moins par des avantages temporaires concédés sous le contrôle de l'adminis-

tration et par le vote des pouvoirs parlementaires; si, enfin, toute objection à cet égard ne devrait pas être levée par ce fait décisif que le Havre, celui des ports maritimes de France où il se fait le plus d'affaires, n'a pas pu former, avec une subvention considérable, une Compagnie de navigation destinée à exploiter la ligne de New-York, la plus courte de toutes les grandes lignes de communication transatlantique, et celle qui présente, sous tous les rapports, le plus de ressources.

Mais, afin de ne pas susciter des difficultés accessoires à l'œuvre principale et féconde, qui est la création *directe* de nouveaux débouchés pour les manufactures et de nouveaux marchés réservés pour le commerce, on peut placer la Compagnie dans une position tout à fait neutre, à côté de toutes les opérations d'armement déjà engagées, ou même, faire du levier d'opération créé par un établissement de ce genre, un moyen direct de procurer aux armateurs de nouveaux frets pour leurs navires et de nouvelles commissions.

Si la Compagnie travaille d'abord sur la Guyane, on pourra lui imposer l'obligation de transiger avec les armateurs des diverses places qui font déjà le commerce de cette colonie, comme on lui imposera l'obligation de transiger avec les planteurs. La même obligation pourra lui être

imposée successivement pour les autres colonies, à mesure qu'elle y étendra ses opérations. De cette façon, la Compagnie créera des intérêts nouveaux, sans gêner ni déplacer les intérêts acquis.

On peut encore, à l'exemple de ce qui a eu lieu en Hollande, pour la *Société de commerce des Pays-Bas*, interdire à la Compagnie de colonisation de faire elle-même ses transports d'allée et de retour. En vertu de cette combinaison, tout le capital employé par la Compagnie aurait pour effet immédiat et direct de procurer du fret et des commissions aux armateurs, et de favoriser les seules industries maritimes qui existent aujourd'hui dans les ports, celles des constructeurs, des affréteurs de navires, des consignataires, des commissionnaires et des courtiers.

Mais, quel que soit le moyen pratique préféré par le gouvernement, d'accord avec les fondateurs de la Compagnie, le principe de l'opération demeure le même : créer de nouveaux intérêts maritimes et commerciaux dans le pays, sans préjudice et même au grand profit des intérêts acquis.

II. Les métropoles ont voulu jusqu'ici que leurs colonies d'outre-mer ne fussent que des plantations et des établissements de production agricole. Elles se sont même opposées aux industries rurales qui pourraient faire concurrence

aux produits déjà cultivés dans dans la métropole : c'est ainsi que l'Espagne fait arracher les vignes dans les provinces du continent Sud-Américain.

Dans les colonies nouvellement établies, il y a un fait qui préexiste à toute législation administrative et qui frappe d'inutilité toutes les restrictions apportées au développement de l'industrie. Ce fait, c'est l'urgence des travaux agricoles, le grand produit des terres, et surtout l'absence des bras et des capitaux qui seraient nécessaires pour une bonne exploitation du sol. Les nouvelles colonies ne songent pas à l'industrie manufacturière. Elles y songeraient, qu'elles ne pourraient pas supporter la concurrence des bras et des capitaux de leur métropole. Ainsi, la faculté d'établir des fabriques et des usines d'industrie manufacturière, demandée par la Compagnie, n'est pas une condition essentielle de sa prospérité. On peut lui refuser cette condition, sans entraver en rien son développement pendant plusieurs années. Cependant il importe de remarquer :

1° Qu'en matière d'administration coloniale, le seul principe juste, fécond, compatible avec le progrès de la science et qui puisse, en même temps, rattacher pour toujours des possessions d'outre-mer à leur métropole, c'est de les considérer comme des départements maritimes, traités,

autant que possible, sur le pied d'une parfaite égalité, et destinés à obtenir graduellement tous les droits, toutes les facultés dont jouissent les autres départements, formant l'unité nationale;

2° Que, pour maintenir le niveau de la justice, il suffit de ne pas brusquer par des *immunités* ou par des *primes* l'établissement de l'industrie manufacturière dans les colonies, et de les laisser, sous ce rapport, livrées à la loi du développement naturel de la richesse locale et de la population;

3° Qu'en droit et en raison, il est aussi injuste d'empêcher une colonie française de produire des objets manufacturés, que d'imposer au département des Bouches-du-Rhône une restriction au profit du département de la Lozère, et réciproquement;

4° Que la concurrence manufacturière d'une colonie ne peut jamais devenir dangereuse pour sa métropole, puisque la liquidation et la balance des profits et pertes résultant de la concurrence des deux industries se fait dans le sein même de l'unité nationale, et au profit de la grande association civile et politique;

5° Que l'industrie manufacturière ne se développe dans une colonie que par les capitaux de la métropole; que toute entreprise de travail dans une colonie se résout, par conséquent, en achat de marchandises métropolitaines;

6° Qu'enfin, sous ce dernier point de vue, empêcher le développement spontané de l'industrie manufacturière dans les colonies, c'est leur interdire de se créer des capitaux et des denrées, c'est-à-dire des moyens d'échange avec la métropole.

III. Le déplacement des capitaux et des bras, qui a lieu par l'émigration, n'est jamais ni assez rapide ni assez considérable pour introduire au sein de la métropole, une perturbation dans le mouvement du travail et dans le chiffre des valeurs. Dans les contrées où il s'établit un courant d'émigration, la population et la richesse suivent toujours, à l'intérieur, une progression ascendante très-considérable; en sorte, on peut le dire, que chaque émigrant qui sort est déjà remplacé par quatre ou six naissances en excédant; et, de même, chaque écu qui va chercher à se reproduire au dehors, est d'avance remplacé par une augmentation générale des épargnes. A la rigueur, on peut dire aussi que les hommes et les écus qui sortent de la métropole lui reviennent, au bout de quelques années, multipliés par eux-mêmes; car vis-à-vis du mouvement de *départ* produit par les bras qui cherchent un travail largement rémunérateur, et par les capitaux qui cherchent de gros profits, il y a toujours le mouvement de *retour*. Ce mouvement de retour ramène les propriétaires enrichis qui vien-

nent chercher le loisir et la vie de luxe, ainsi que les capitaux accumulés qui renoncent aux profits aléatoires du marché colonial, pour venir chercher la sécurité des placements de la métropole.

Au surplus, la colonisation sur le sol national n'est ni une *émigration* ni une *expatriation* : c'est un développement et une expansion de l'unité nationale elle-même. Chaque classe de citoyens y trouve son avantage : le capitaliste un bon emploi de ses fonds; l'ouvrier, l'artiste, l'industriel, le commerçant, un bon emploi de leurs talents; le propriétaire, de bonnes propriétés à acheter.

Au lieu d'adresser à la colonisation les reproches auxquels je m'efforce ici de répondre, on ferait mieux d'y avoir recours contre les dangers de l'*expatriation*, ou colonisation en dehors du sol national. Le mouvement d'expatriation existe déjà avec une certaine intensité dans plusieurs provinces de France, en Alsace et dans les pays basques. Il se dirige vers les états de la fédération américaine et vers Montevideo.

Bien que cette expansion extérieure ne soit pas un mal en elle-même, il vaudrait beaucoup mieux, puisque nous avons des colonies à peupler, c'est-à-dire *du sol à faire valoir*, que la migration de l'industrie et du capital se fît au sein même des domaines nationaux.

IV. Lorsqu'il s'agit des rapports de métropole à colonies, les personnes qui tiennent quelque compte des principes de justice, ne peuvent tirer que deux conclusions pratiques de l'objection faite en prévision d'un cas de guerre : c'est que la France doit renoncer à ses colonies, ou bien les laisser se pourvoir de capitaux à l'étranger.

La France ne serait pas une métropole, mais une marâtre tyrannique, si elle maintenait ses colonies dans ce cercle vicieux financier de ne pouvoir obtenir de capitaux chez elle, et de ne pouvoir en aller chercher au dehors. La situation, je ne dis pas de la force effective du pays, mais de l'esprit public, prescrit, il est vrai, au Gouvernement français, des devoirs de protection spéciale, à l'égard des capitaux qui voudraient se porter sur le sol colonial : telle est la seule réponse directe que je veuille faire à cette objection.

Ces devoirs une fois accomplis de la part du Gouvernement, on pourrait indiquer une combinaison d'*assurance* qui donnerait, aux titres de la *Compagnie de colonisation*, une valeur *locale*, et une valeur *extra-locale*, tout à fait indépendantes des dangers du cas de guerre; car il faut bien remarquer que la guerre et la conquête respectent aujourd'hui la propriété privée.

En fait, la Guyane et la Martinique sont aussi

faciles à défendre que Calais, Dunkerque, Toulon, le Havre; et, en cas de guerre, les probabilités d'attaque sont aussi fortes d'un côté que de l'autre.

En fait, quelle que soit la disproportion que l'on veuille établir entre la force navale de la France et celle de l'Angleterre, la France a dix possessions coloniales à défendre sur le globe; l'Angleterre en a au moins quatre-vingts, dont la plupart comprennent une immense étendue de côtes. En bonne logique, ce serait plutôt à l'Angleterre de nous craindre.

En fait encore, la banque coloniale de Londres, qui a déjà eu des comptoirs à la Martinique et à la Guadeloupe, n'attend plus que la promulgation de la loi d'expropriation forcée pour les rétablir. C'est à l'industrie et au Gouvernement de la France de savoir si cette invasion industrielle n'est pas un genre d'agression dont ils ont déjà à se défendre, et qu'il est encore plus facile de prévenir que la conquête militaire.

Je terminerai cette note par quelques mots sur une de nos malheureuses expéditions à la Guyane, qui a été omise dans les explications que j'ai eu l'honneur de présenter à la Commission.

Il s'agit de l'expédition qui a eu lieu en 1818, et qui avait pour objet d'enlever la culture du

thé aux Chinois pour la naturaliser dans la Guyane. On a commis, dans cette entreprise, toutes les fautes qui ont été accumulées dans les expéditions précédentes, et l'on y a même introduit de nouveaux perfectionnements d'imprévoyance, de mauvaise gestion et d'excentricité commerciale. On a commencé par aller, à grand renfort de capitaux, chercher à Macao des cultivateurs de thé. Ces prétendus cultivateurs de thé étaient, pour la plupart, des artisans et ouvriers d'autres professions. On les a conduits, au nombre de quarante, dans un pays qui n'était pas même défriché, sans familles, sans capitaux, sans entreprise organisée, et sans qu'ils eussent plus d'usage de la langue française que l'on n'avait, à Cayenne, l'usage de la langue chinoise. Et tout cela, dans quel but? Dans le but d'ajouter à toutes les cultures de luxe que l'on a déjà accumulées à la Guyane, sans pouvoir les exploiter, une nouvelle culture de luxe, que la *Compagnie des Indes* et la *Société de commerce des Pays-Bas* osent à peine aborder sur les lieux mêmes, LA CULTURE DU THÉ!... Il fallait plutôt songer à dessécher, à défricher, et ensuite élever des bestiaux et cultiver des vivres. Autant vaudrait aujourd'hui envoyer chercher des jardiniers en Hollande pour introduire la culture des tulipes en Algérie! Le compte définitif de cette expédition franco-chinoise a donné, *en dé-*

pense, 4 millions de francs, et, *en recette*, deux naturels Chinois qui sont aujourd'hui domestiques du gouverneur à la Guyane!

Il est certain qu'on ferait mieux de s'abstenir à toujours, que de recommencer de pareilles expériences. Mais ce n'est pas là de la colonisation : c'est un genre d'industrie fantastique qui nous a rendus assez ridicules aux yeux des autres nations maritimes, pour que la France tienne à honneur de prendre sa revanche!

Signé, JULES LECHEVALIER.

Pour copie conforme :

PAUL DE TASCHER,
Secrétaire de la Commission.

RÉPONSE

A

QUELQUES OBJECTIONS.

RÉPONSE

A

QUELQUES OBJECTIONS.

(Lettre adressée à M. le rédacteur en chef du journal le *Constitutionnel.*)

MONSIEUR,

En rendant compte, il y a quelques jours, du travail que le Département de la Marine a publié sous le titre de : *Précis historique de l'expédition du Kourou,* vous avez eu occasion de mentionner, avec quelque détail, un plan de colonisation qui est, en ce moment, soumis à l'examen d'une Commission instituée par M. le maréchal, président du conseil. Le projet dont je suis l'auteur n'est pas indiqué directement dans votre article; mais ce mémoire étant le seul, du moins en ce qui regarde la Guyane, qui ait été présenté, soit à la Commission générale présidée par M. le duc de Broglie, soit à la Commission spéciale présidée par M. le comte de Tascher, je suis peut-être autorisé à penser que c'est lui qui a donné lieu à vos réflexions.

Si je ne me trompe pas à cet égard, voulez-vous me permettre, Monsieur, d'ajouter quelques mots à ce que vous avez dit.

Dans le mémoire dont vous vous êtes occupé, j'ai exprimé l'opinion que la réforme politique et civile de nos institutions coloniales devait avoir pour points d'appui, dans l'ordre industriel :

1° Une *Banque de circulation* destinée à fournir des moyens de crédit au commerce, et surtout à maintenir le change et à régler la circulation monétaire aux colonies;

2° Une *Banque foncière* ou caisse hypothécaire puissamment organisée, destinée à faciliter la liquidation des planteurs, au moment de la mise en vigueur de l'expropriation forcée;

3° Une *Compagnie de colonisation* destinée à multiplier les bras aux Antilles, quand le moment sera venu, et particulièrement à peupler la Guyane.

Approuvant la pensée de la Banque de circulation et de la Banque foncière, vous désirez que l'on en presse l'exécution; mais la colonisation vous paraît moins praticable.

Ce serait, sans doute, beaucoup faire pour nos colonies déjà fondées, que d'y établir les comptoirs d'une Banque d'escompte et de circulation, et de leur offrir, par une Banque foncière, des capitaux à 7 ou 8 p. 100, lorsqu'elles n'en trouvent pas même à 15, 20 et 25 p. 100.

L'établissement du travail salarié n'est possible que par l'établissement de la banque, et la propriété foncière doit rester à toujours abîmée dans l'insolvabilité, si elle n'est pas pourvue de nouveaux et puissants moyens de crédit agricole. Mais j'ai insisté particulièrement sur la colonisation de la Guyane, et je me suis beaucoup occupé de cette entreprise, parce qu'étant la plus difficile des trois opérations, elle peut avoir, au début, moins d'attrait que les deux autres, et qu'en outre elle me paraît la plus importante pour la grandeur nationale de la France et pour le développement de son commerce maritime.

On arrivera, sans trop de peine, à organiser une Banque de circulation et une Banque foncière pour les colonies. Les affaires de ce genre commencent à être connues en France, et il est possible d'en réunir les éléments, malgré toutes les différences dont il faudra tenir compte, dans la situation

financière et industrielle de ces contrées, comparée avec le mouvement ordinaire des affaires en Europe.

Pour la colonisation, au contraire, tout est à recommencer sur des bases différentes, et l'on doit aviser à plusieurs transformations importantes dans le mode de culture et dans les habitudes du travail d'alimentation, de vêtement et même d'habitation. Sur tous ces points, j'ose penser qu'il y a de nouvelles combinaisons à essayer, et qu'à certaines conditions elles réussiront.

D'ailleurs, s'il y a lieu d'établir, à la Martinique, à la Guadeloupe et à Bourbon, les comptoirs d'une banque et d'une caisse hypothécaire, dont le siége central serait à Paris, la Guyane, dans son état actuel de développement ou plutôt de non-développement, ne pourrait guère profiter ni de l'une ni de l'autre de ces deux institutions, parce que la masse des affaires y est trop peu considérable. Ainsi, tandis que le mouvement commercial annuel excède, à la Martinique, 43 millions de francs, à la Guadeloupe 48 millions de francs, à Bourbon 40 millions de francs, à la Guyane il ne faut le compter que pour 6 millions.

D'autre part, la partie du territoire que la France possède dans la Guyane et qui est encore susceptible d'une extension considérable de l'Est à l'Ouest, offre déjà une superficie de 5,400,000 hectares, superficie 55 fois plus grande que celle de la Martinique, 32 fois plus grande que celle de la Guadeloupe, 23 fois plus grande que celle de Bourbon, 10 fois plus grande que la superficie totale des trois autres colonies.

Les proportions du chiffre de la population avec l'étendue du sol ne sont pas moins frappantes :

A la Martinique, on compte 1 2/10 personnes par hectare. Pour les autres colonies il faut retourner les termes, savoir :

A la Guadeloupe, 1 hectare 3/10 par personne.

A Bourbon, 2 hectares 1/2 par personne.

A la Guyane, 250 hectares par personne.

Ces chiffres sont éloquents.

La colonisation est donc l'unique moyen de tirer parti de la Guyane. Vous dites vous-même : « Certes, on doit « désirer vivement la colonisation de la Guyane française. « Quelles que soient les catastrophes qui ont terminé d'une « manière plus ou moins funeste les essais de colonisation « tentés jusqu'à ce jour, on ne doit pas perdre l'espoir d'as- « sainir et de cultiver une contrée qui, par son étendue de « quatre-vingts lieues de côtes et sa profondeur de plus de « trois cents lieues, forme la plus considérable de nos pos- « sessions transatlantiques. Ce serait faire un pénible sacri- « fice que d'abandonner forcément à une éternelle barbarie « un pays dont la fertilité est incontestable. »

Cela posé, pourquoi se hâter, en présentant comme un double obstacle l'émancipation des noirs et l'état précaire de l'industrie coloniale, de supposer des difficultés qui, au fond, n'existent pas? Pourquoi considérer comme jugée une question qui jusqu'ici n'a pas même été bien posée, qui n'a encore été soumise, ni en France ni en Angleterre, à aucune expérience sérieuse et bien combinée, soit comme œuvre agricole et financière, soit comme œuvre de fondation civile et sociale, et qui est, par elle-même, l'une des choses les plus intéressantes pour l'avenir de l'espèce humaine tout entière, une chose essentielle et d'intérêt immédiat pour toutes les nations manufacturières dont le sol est suffisamment peuplé: la question de savoir si les régions situées entre les deux tropiques, et qui comprennent la plus vaste et la plus riche partie du globe, sont inaccessibles au travail des races européennes? si ces régions, en outre des denrées dites coloniales: sucre, café, coton, cacao, etc., ne peuvent pas produire beaucoup mieux et beaucoup plus facilement que les terres d'Europe, les matières premières de l'industrie et les substances nécessaires à la vie? si encore la culture

de ces précieuses denrées coloniales n'est possible qu'à condition d'extorquer le travail à des races opprimées, maintenues dans un état constant de dégradation sociale et de non-valeur civile et financière?

L'émancipation des noirs, bien loin de faire obstacle à une colonisation nouvelle, me semble une très-bonne occasion, et même la seule qui se soit présentée jusqu'ici, d'exécuter à la Guyane une opération régulière, c'est-à-dire, une opération fondée sur la variété des cultures et des industries, ayant pour base la constitution de la propriété territoriale et la destruction de la propriété humaine, offrant pour gage la valeur de la terre développée par le travail, et ne reposant plus sur la vie d'un malheureux esclave, hypothèque aussi fragile qu'impie; payant à l'ouvrier le juste salaire de sa tâche, et le laissant responsable de son bien-être et de la gestion de sa famille, au lieu de le parquer et de le nourrir, aussi bien peut-être que le bon éleveur ou le bon charretier entretient sa bête de somme, mais enfin l'entretenant comme une bête de somme, et le châtiant de même à l'occasion.

Ni pour la Guyane, ni pour les autres colonies, il n'a jamais été question d'émanciper les esclaves sans les soumettre à un régime intermédiaire. Je pense même que la meilleure leçon à tirer de l'expérience anglaise, c'est que, dans l'état actuel de la population et du sol entre les deux tropiques, le travail doit être réglé d'après des principes différents de ceux qu'admet aujourd'hui, avec plus ou moins d'avantage, le régime industriel de la France et de l'Angleterre. Ce n'est donc pas à la volonté d'un *seul maître*, fût-il même juste et généreux, qu'il s'agirait, suivant le plan proposé, de confier la direction des travailleurs : elle appartiendrait à une Compagnie. La Compagnie ne serait pas *maîtresse* des noirs, mais soumise elle-même, et les noirs avec elle, à un règlement d'administration publique appli-

qué à tous, suivant les principes et les règles de l'équité. Ne croyez pas non plus que les noirs, devenus libres, aient une si grande mauvaise volonté pour le travail, ni qu'ils vivent de peu, ni qu'ils se passent à la rigueur de salaire. L'expérience anglaise a démontré jusqu'à la dernière évidence que le noir aime beaucoup le luxe lorsqu'il en a l'exemple sous les yeux, et que, par son avidité d'aujourd'hui, il punit sévèrement son ancien maître de l'avidité que celui-ci montrait autrefois. L'expérience anglaise est une affaire très-complexe, où le bien et le mal sont difficiles à discerner. En l'étudiant à fond, vous reconnaîtrez que son plus mauvais résultat a été d'élever le prix de la production à un taux que les prix de vente ne peuvent pas atteindre, et que cette élévation du prix du travail provient, avant tout, de l'exagération des prétentions des noirs en matière de salaire.

Attiré au travail par l'appât d'un salaire équitable, maintenu à la culture des denrées coloniales par un bon système de colonage partiaire et par l'élévation du prix de la terre qui est aujourd'hui soumise, entre les tropiques, même dans les possessions anglaises, au plus aveugle gaspillage, le noir travaillera tout aussi bien et plus docilement peut-être que le paysan blanc ne travaille en Europe. Il creusera des canaux et des fossés, comme il le fait tous les jours dans la Guyane anglaise, d'abord pour son propre compte, et ensuite pour le compte de son maître, quand celui-ci le paye bien.

Je ne suis nullement inquiet à cet égard, et encore moins embarrassé sur les véritables moyens de porter remède à l'état précaire de l'industrie du sucre de canne. La question d'impôt sur les sucres, quelle que soit son importance pour les colonies, intéresse plus spécialement les grands ports maritimes et le trésor. La véritable question coloniale, en matière de production, c'est que les planteurs obtiennent à un taux modéré les capitaux qui leur sont nécessaires; qu'ils

puissent améliorer leurs conditions de vente, en réformant leur manière de travailler avec le commerce métropolitain, et même avec le commerce local; qu'ils puissent diminuer directement et indirectement les dépenses de culture et de production : directement, c'est-à-dire, par l'introduction des machines et une meilleure division du travail; indirectement, c'est-à-dire, par le développement, sur le sol des colonies elles-mêmes, de plusieurs industries collatérales, nécessaires à la culture du sucre. Lors de mon dernier voyage aux colonies en 1838-39, les planteurs donnaient trois boucauts de sucre pour un boucaut de morue. Ils payent les mulets venus d'Europe à raison de 6 ou 700 francs par tête; ils les ont payés quelquefois jusqu'à 1,500 francs; à de telles conditions, sans parler de bien d'autres misères aujourd'hui connues de tous, nulle industrie ne peut prospérer.

Pendant que les administrateurs et les législateurs feront leur œuvre pour changer cette situation, il faut que l'art agricole, la mécanique et même la finance fassent aussi la leur. La nouvelle colonisation, sans négliger les autres denrées, s'occupera de la culture du coton, du riz, du maïs, du tabac, de l'abattage et de l'apprêt des bois, de l'élève des bestiaux, de la production des huiles et des fécules. Elle aura surtout pour but le bien-être des colons et de leurs familles, afin de créer et d'enfoncer profondément dans le sol les souches premières d'une population qui n'aura plus qu'à croître et multiplier par ses propres forces. La production du sucre, bien loin d'en souffrir, obtiendra beaucoup d'avantages indirects, en outre de l'avantage direct d'opérer avec des capitaux à 4 p. 100. On verra que la Guyane française, administrée d'après ce système, produira, même en sucre, beaucoup plus qu'elle ne produit aujourd'hui. Traitant le sucre comme industrie de spéculation au dehors et non plus comme denrée de première nécessité pour se procurer les choses nécessaires à la vie matérielle, les proprié-

taires, à leur aise et vivant de l'échange des autres produits du sol, pourront mieux tenir les prix du sucre et obtenir de leurs commissionnaires des conditions meilleures. Propriétaires aux abois, industriels enchaînés malgré eux-mêmes à un système ruineux d'exploitation, les colons ne peuvent aujourd'hui que vendre à tout prix et subir tous les genres d'usure.

Croiriez-vous, Monsieur, que dans ces contrées vierges et fertiles, qui pourraient et devraient fournir des substances alimentaires à l'Europe, la livre de pain coûte deux ou trois fois plus cher que la livre de sucre? Croiriez-vous que l'habitant aisé de la Guyane en est réduit à recevoir des ports de France, dans de petites boîtes de fer-blanc, son repas de tous les jours? Croiriez-vous que sur ce sol où nous venons de compter 250 hectares de terres disponibles par tête d'homme, les habitants pauvres et les noirs, qui vivent de farine de manioc dite *couac*, sont presque annuellement exposés à la famine? Croiriez-vous que le plus souvent ce *couac*, cette nourriture précieuse qui ne vaut pas la plus grossière châtaigne et qui ne vaut guère mieux que ne vaudrait une préparation de glands, se vend jusqu'à 35 et 40 centimes la livre? Croiriez-vous qu'au moment même où j'écris, la Guyane, avec sa superficie de 4,500,000 hectares, a beaucoup de peine à trouver de l'herbe pour nourrir les chevaux d'une demi-compagnie de gendarmes qui lui a été expédiée de France?

Je n'ai point parlé de la culture de l'indigo. Vous la recommandez, en signalant à juste titre qu'il est absurde d'aller échanger dans l'Inde des espèces monnayées contre une denrée dont la matière première croît à l'état sauvage sur tous les points de la Guyane. Cependant l'indigoterie a cela de spécial qu'elle est insalubre par elle-même et non par le climat où la plante se produit. La préparation de l'indigo est reconnue partout comme un travail malsain; or

la préparation est la seule industrie qui se ferait à couvert et qui pourrait offrir de l'emploi à la race européenne, s'il est vrai qu'elle ne puisse point cultiver la terre. Je suis persuadé que la science arrivera peu à peu à se rendre maîtresse des causes d'insalubrité qui existent dans la préparation de l'indigo. La chimie moderne est venue à bout de choses plus difficiles, lorsqu'il s'est agi de faciliter le travail des mineurs, des doreurs sur métaux, des étameurs de glaces, des monnayeurs, etc. On connaît les effets de la cheminée d'appel, inventée par M. Darcet, pour enlever les vapeurs mercurielles de quelques ateliers insalubres. Cet appareil étant applicable à tous les gaz méphitiques, pourra être employé à corriger les émanations de l'indigo. Toutefois, ce n'est pas là une industrie d'essai.

Je n'ai jamais pensé qu'il fût convenable de confier à des ouvriers européens les premiers travaux de colonisation. Le Mémoire que j'ai présenté demande au contraire que ces travaux ne soient exécutés que par les noirs des ateliers actuellement existant dans la colonie, non parce qu'ils sont nègres, mais parce qu'ils sont acclimatés, et parce que cette malheureuse race a déjà payé aux routines meurtrières de la barbarie industrielle un tribut de misère et de mortalité dont la race blanche se trouvera exempte, je l'espère.

S'il fallait s'en rapporter aux témoignages que vous citez, on devrait même se bien garder de s'y exposer. Les *dires* que vous énumérez sont vrais; mais des dires ne sont pas des faits, et des faits, non contrôlés par une analyse minutieuse des causes extérieures, ne doivent rien prouver par eux-mêmes. Je pourrais opposer les témoignages aux témoignages, mais j'aime mieux vous donner des armes contre moi-même, en vous disant qu'à mon passage à la Guyane anglaise, au mois de juillet 1839, j'ai visité un hôpital où des Maltais, des habitants de Madère, des Coulis de l'Inde étaient entassés pêle-mêle, accablés de fièvres,

couverts d'ulcères, mourant, pour ainsi dire, les uns sur les autres. Sans avoir pris aucune des précautions nécessaires pour les loger, quelques plantations avaient accueilli des émigrants recrutés sur toutes les plages d'Europe et d'Asie, pour les livrer, dès le lendemain de leur débarquement, aux plus rudes travaux de culture en plein soleil. La maladie les atteignit avant même que l'on eût pris soin de construire un hôpital! L'hôpital civil de George-Town n'était alors qu'une mauvaise baraque en bois, où vingt malades se trouvaient quelquefois agglomérés dans un espace de 40 pieds carrés. Le séjour de l'hôpital aurait suffi pour rendre malades des personnes valides.

Si je m'étais borné à considérer ces faits, ma conviction eût été vaincue; mais j'ai vu, sur d'autres plantations, des hommes appartenant aux mêmes races, nés sous les mêmes climats, qui jouissaient d'une santé parfaite, et qui supportaient très-bien le travail des champs. Dans ce conflit de faits contradictoires, force a été de remonter aux causes. L'étude des causes a tout éclairci.

Oui, quelques magistrats spéciaux, fortement empreints de l'esprit du parti abolitioniste, se sont montrés peu favorables aux tentatives d'acclimatement de la race européenne; mais un grand nombre des mêmes magistrats ont pensé autrement. Ces témoignages existent, ils ont été produits devant le parlement anglais. Les uns et les autres ont été traduits; le public sera bientôt saisi du pour et du contre. La vérité se dégagera, pour cette question surchargée d'inconnues, comme elle s'est dégagée pour la question d'émancipation.

Oui, les missionnaires de toutes les sectes et tous les chefs du parti abolitioniste, en Angleterre, se sont prononcés contre l'immigration européenne; mais n'ont-ils pas de bonnes raisons d'errer? Les noirs sont leurs enfants de prédilection; ils obéissent aveuglément à leurs libérateurs; ils

ont en général de meilleures mœurs que la classe ordinaire des émigrants d'Europe; ils gagnent de forts salaires et jouissent de la plus heureuse condition. Les missionnaires et les membres de l'*Anti-slavery society* ne veulent pas de l'immigration européenne, parce qu'elle troublera la foi de leurs ouailles, qu'elle pourra corrompre de nouveau leurs mœurs en pleine voie de restauration, qu'elle pourra enfin diminuer leur bien-être. Cette dernière crainte surtout n'est pas fondée. L'immigration européenne n'aura pas d'autre résultat que d'empêcher que la race noire ne domine à son tour dans les colonies émancipées. Quelle autorité peuvent avoir sur les esprits sages des hommes de bon vouloir, sans doute, mais égarés par une sainte ardeur et qui ne craignent pas d'écrire, en 1842, que la Jamaïque, dont la population n'est développée qu'à raison de 360,000 habitants pour 6,400 milles carrés, n'a pas besoin d'un seul travailleur de plus? *Not a labourer wanted for Jamaïca*, tel est le titre d'un écrit que vient de publier récemment, à Londres, le vénérable Thomas Clarkson, le patriarche du parti abolitioniste.

Les planteurs ne sont pas mieux placés pour être clairvoyants, impartiaux et attentifs dans cette question. Les planteurs anglais, comme les nôtres, n'ont jamais songé qu'au travail des nègres et à la culture exclusive du sucre; ils ne se sont point préoccupés de créer des propriétés territoriales, des manoirs, des domaines ruraux ayant leur principale valeur en fonds et non en revenus. Ce qu'ils veulent avant tout, c'est de faire de gros revenus pour se retirer promptement en Europe. A ces situations violentes, le travail violent imposé à l'engagé d'Afrique peut seul suffire.

Les planteurs anglais poursuivent, en ce moment, une dernière chimère; ils veulent peupler leurs colonies avec des Africains libres recrutés à Sierra-Leone. Tous les noirs de Sierra-Leone s'embarqueraient pour la Jamaïque et pour

la Guyane anglaise, qu'ils ajouteraient à peine 50,000 âmes à la population de ces deux colonies qui appellent des millions d'habitants. On est allé les chercher à prix d'or, ils ne sont venus qu'en petit nombre. Un navire, *the Superior*, frété à George-Town, pour aller à Sierra-Leone chercher des Africains libérés, en a rapporté onze après trois mois de voyage. Voilà une expédition qui aura bien coûté 2,000 liv. st. (50,000 francs), ce qui met chacune de ces précieuses têtes d'Afrique à 4,500 fr. environ. La colonie n'aurait-elle pas eu beaucoup plus de profit à dépenser la moitié de cette somme à établir convenablement, non pas onze individus, mais onze familles de laboureurs d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, à raison de cinq personnes par famille? Ces familles n'auraient pas tout d'abord produit une forte quantité de sucre, mais elles se seraient élevées graduellement à cette culture, en commençant par la culture des vivres : elles auraient multiplié les enfants du sol. Et qui ne sait que pour des colonies nouvelles, le meilleur de tous les revenus est l'accroissement de la population indigène!...

Lord Stanley, en provoquant l'enquête, a cité les témoignages des magistrats, des ministres et des planteurs; mais quant à lui, et en qualité de Ministre secrétaire d'État des colonies, il n'a pas émis d'opinion, il n'a fait que provoquer une enquête. L'enquête est terminée. On aura bientôt le rapport.

Il ne faut donc pas considérer comme un résultat définitif, les répugnances mal motivées et peu désintéressées de deux classes de témoins qui s'accordent pour la première fois depuis bien longtemps, les planteurs et les abolitionistes.

La France a fait des essais qui n'ont pas été heureux. L'administration des colonies a eu elle-même la prudence et la sincérité de publier le récit exact de ses défaites antérieures. Nous avions le *Précis sur la colonie de Mana;* nous avons maintenant le *Précis sur l'expédition du Kourou.* Que le

petit nombre de personnes qui prennent intérêt aux affaires coloniales, lisent et méditent avec soin ces deux publications, et, pour peu qu'elles aient quelques notions des procédés réguliers du travail et de l'économie rurale, elles reconnaîtront que tout a manqué par l'inexpérience et l'ignorance des hommes et non par la faute de la nature. A l'aide de ces deux *Précis* on pourrait composer, à l'usage des opérations coloniales, un *Manuel de ce qu'il ne faut pas faire*.

A la Jamaïque, à la Guyane anglaise, à la Trinité, les gouverneurs coloniaux ont fait faire des enquêtes : que l'on consulte ces enquêtes, on y verra d'abord que les choses n'ont pas toujours été aussi mal qu'on le croit (1), et qu'après tout, en Angleterre pas plus que chez nous, et encore moins que chez nous, il n'y a pas eu tentative raisonnée, sur une échelle assez grande, et conduite par des personnes compétentes.

L'Angleterre, qu'on le croie bien, n'a pas dit son dernier mot ni fait son dernier effort en ce genre. Après avoir proscrit l'émigration des Coulis de l'Inde qui est une meilleure ressource que l'émigration africaine, elle vient de la rétablir, en imposant quelques sages conditions. Si elle condamne aujourd'hui l'immigration européenne aux Indes-Occidentales, elle y verra sans doute dans quelque temps le moyen de prospérité le plus lent, si l'on veut, mais le plus sûr, le plus efficace, le plus durable.

Pourquoi donc, après tout, l'Angleterre ne se serait-elle pas trompée, et pourquoi s'autoriser à tout propos de son exemple ? Toutes les fautes que nous avons faites en matière coloniale, l'Angleterre les a faites aussi. Au temps de la Traite et de l'Esclavage, son système colonial ne valait ni plus ni moins que le nôtre ne vaut aujourd'hui. Seulement l'Angleterre a erré, si l'on peut dire, sur une plus vaste échelle, et elle a sur nous l'avantage d'avoir commencé plus tôt à

(1) Voir ci-après, page 147 et suivantes.

réparer ses erreurs. Nous sommes encore en mesure de l'atteindre, et j'ose croire que nous pourrions facilement la devancer, en la remerciant d'avoir commencé une expérience qui a fait éclater la lumière au milieu des ruines et du chaos de l'ancien système colonial.

En résumé, la colonisation proposée ne repose pas exclusivement sur le travail de la race européenne. Elle admet l'emploi de tous les travailleurs que l'on pourra se procurer par des voies légitimes et légales, noirs libérés venant d'Afrique, du Brésil, des États-Unis d'Amérique, Coulis de l'Inde, etc., etc. Elle a pour but de faire valoir un sol de même nature que celui auquel les Anglais et les Hollandais ont fait produire de si beaux résultats.

Que l'on compare la manière de travailler des trois nations :

En 1839, la Guyane anglaise, colonie à travail libre, a expédié, malgré les prétendus désastres de l'émancipation,

7,521,472 kilogrammes de sucre,
1,798,280 litres de rhum,
1,297,600 litres de mélasse,
742,600 kilogrammes de café.

La Guyane hollandaise, colonie à travail esclave, a expédié :

13,357,330 kilogrammes de sucre,
3,260,056 litres de mélasse,
1,568,685 kilogrammes de café.

La Guyane française, colonie à travail esclave, a expédié :

1,797,608 kilogrammes de sucre,
489,205 litres de mélasse,
218,880 litres de rhum,
36,591 kilogrammes de café,
159,810 kilogrammes de coton.

Nous ne pouvons pas rester dans cette infériorité humiliante, sans avoir tout tenté. Il ne faut donc pas déshériter

si promptement la race européenne. Il ne faut pas détourner les yeux d'un sol où la plupart des denrées alimentaires donnent deux, trois et quatre récoltes par année, tandis que l'absence de l'hiver diminue les besoins de moitié. L'hiver n'est-il pas pour l'ouvrier européen la plus grande cause de dépense en vêtement, luminaire, chauffage, etc.?

En vérité, lorsque parcourant, sur ce vaste continent de la Guyane qui n'est lui-même qu'un delta sur la surface du continent Sud-Américain, une colonie plus peuplée que la nôtre, j'ai pu y faire plus de quatre-vingts lieues, à travers des fleuves bordés des plus riches forêts, sans rencontrer la trace d'une habitation humaine, je n'ai pas résisté au besoin de rechercher les causes de l'absence de l'homme, éloigné pour ainsi dire volontairement d'une nature si prodigue, tandis que les populations s'agglomèrent, à flots pressés, dans des climats froids et comparativement stériles. Avant d'admettre, comme un mystère d'impuissance et de douleur, que l'élite de l'espèce humaine pût rester, à toujours, bannie de ces magnifiques jardins des tropiques, j'ai commencé par m'enquérir si le mal ne viendrait pas plutôt des fautes et de l'inexpérience des hommes, et si cette partie du globe, inhabitée jusqu'ici, n'était pas un domaine réservé à la race européenne, après qu'elle se serait façonnée et perfectionnée au travail, dans les rudes épreuves du froid et de la faim. L'étude m'a conduit à beaucoup espérer des efforts de la science et de l'industrie, et quelque peu aussi des misères sans nombre de nos vieilles sociétés européennes. Le mal qui existe aujourd'hui n'est imputable qu'à l'insouciance des enfants ingrats de ces contrées, et au funeste système de culture et d'administration qui a caractérisé la première fondation des colonies européennes, sous les tropiques.

En m'exprimant ainsi, j'ai le regret de contrarier les opinions, et, en apparence du moins, les intérêts de la popu-

lation blanche des colonies, à laquelle j'appartiens moi-même par la naissance, et, quoi qu'on dise, par le cœur et par les sentiments. Les colons sont malheureux, leur misère est réelle, leur ruine est certaine si la France n'a recours aux moyens les plus énergiques. Ce n'est pas le moment de flatter leurs passions et leurs illusions; mais c'est le moment de les servir. Et les servir aujourd'hui, c'est leur dire, au risque d'encourir les accusations les plus injustes, que si quelques-uns des remèdes efficaces à leurs maux existent en France et dépendent du vouloir de la métropole, les causes principales de leurs misères sont chez eux-mêmes, et ne peuvent être détruites que par leur propre action. Heureusement le sol des colonies est assez riche pour payer avec usure, à la métropole, tous les sacrifices qu'elle peut et doit s'imposer, afin de réparer les égarements du passé.

Encore une fois, Monsieur, les questions sont à l'étude. Rien ne se fera que sous le patronage et le contrôle de l'État. Le nouvel essai de colonisation, s'il a lieu, s'exécutera selon des procédés tout à fait différents de ceux qui ont été employés jusqu'ici. La Compagnie n'ira recruter ses colons ni dans les cabarets de la Franche-Comté, ni sur les quais des grandes villes d'Europe. Elle emploiera d'abord des laboureurs et des artisans d'élite, qui seront avertis de la hardiesse de l'œuvre et qui trouveront leurs motifs de confiance et d'encouragement dans la grandeur même des résultats cherchés, dans les avantages personnels qui leur seront garantis, et, au besoin, dans l'exemple qui leur sera donné par les promoteurs de l'opération. Il y a donc lieu de rassurer les esprits et de les préparer par la discussion au lieu de les effrayer prématurément.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus distingués, etc.,

JULES LECHEVALIER.

Paris, 10 août 1842.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

RENSEIGNEMENTS

SUR

les premiers résultats de l'immigration européenne et africaine

DANS LES

COLONIES ANGLAISES (1).

I. *Immigration européenne à Sainte-Lucie.* (Extrait du Rapport de M. Charles Rennett, juge spécial du 3e district de cette colonie. — 1841.)

M. H. King, propriétaire d'une vaste plantation à café, y a introduit des Allemands, dont dix hommes, sept femmes, et sept ou huit enfants. J'ai déjà parlé de cet essai; j'ajouterai seulement aujourd'hui qu'il fournit la preuve de ce que l'industrie, la sobriété, la persévérance d'un côté, et de l'autre une libéralité bien entendue et des principes d'humanité, peuvent produire dans un pays où la nature a été aussi prodigue de biens qu'à Sainte-Lucie. Je dois dire encore cependant que notre petite ville de la Soufrière est en partie approvisionnée de légumes très-beaux, par ces Allemands, qui reconnaissent eux-mêmes que les jardins qu'ils cultivent dans leur temps perdu leur rap-

(1) Ces renseignements sont extraits du *Rapport sur les questions coloniales, adressé à M. le duc de Broglie, par M. Jules Lechevalier* (in-folio, 1842), t. II, 2e partie, p. 887.

portent à chacun 25 fr. par semaine. Je sais qu'ils ont déjà presque entièrement remboursé les avances qui leur ont été faites pour leur habillement, etc., et qu'ils ont, en outre, de l'argent en réserve. La plantation la *Belle-Plaine*, où ils résident, n'a jamais eu une plus belle apparence qu'aujourd'hui. Ces émigrants jouissent certainement d'un sort plus heureux qu'autrefois, et M. King, pour sa part, a la certitude presque entière de pouvoir entretenir sa propriété dans un état excellent.

II. *Rapport du docteur Ewart, agent général de l'immigration à la Jamaïque, sur l'immigration européenne et africaine* (1).

Depuis le mois d'octobre 1841, 393 émigrés blancs sont arrivés dans cette colonie, dont 251 de Londres, et 142 de Boston (États-Unis). La plupart de ces émigrés sont Irlandais; il se trouve cependant parmi ceux de Boston bon nombre d'Américains. Je suis fâché de le dire, mais il faut en convenir, plusieurs de ces émigrés ont mal tourné. Des causes diverses ont concouru à produire ce fâcheux résultat; heureusement qu'elles sont de nature à pouvoir être évitées, si l'on se décide à favoriser l'immigration des blancs. On ne saurait nier que beaucoup de ces arrivants fussent des hommes sans conduite et sans principes; mais je suis fermement convaincu que la principale cause de cet insuccès est provenue du défaut de

(1) *Rapport à M. le duc de Broglie sur les questions coloniales*, t. II, 2e partie, p. 1277 et suiv.

logement et de préparation pour la réception et le bien-être de ces gens-là à leur débarquement. Arrivant dans un pays étranger, où toutes les choses nécessaires à la vie pour un Européen sont très-chères, et trouvant pour le moment que le salaire qu'on leur proposait ne pouvait satisfaire à leurs besoins, et encore moins à leurs espérances, ils prirent du mécontentement, quittèrent leurs premiers maîtres et se mirent à battre le pays, se dirigeant pour la plupart sur Kingstown, au détriment de leur santé, et trop souvent au péril de leur vie. On avait bien soin de les prévenir de la manière la plus exacte de ce que serait leur position en arrivant dans le pays; mais ils étaient imbus d'idées exagérées; ils s'imaginaient qu'ils trouveraient ici *beaucoup de salaire et peu de travail à faire.*

La conséquence a été le désappointement le plus complet et un profond découragement, lorsqu'ils ont vu que l'on donnait des salaires raisonnables, mais qu'on exigeait en retour un bon travail, et que, par le fait, ils étaient infiniment au-dessous des travailleurs indigènes. Ils s'apercevaient, en effet, que ceux-ci sont en position de gagner de bons salaires, qu'ils sont confortablement logés, et qu'un grand nombre possèdent des chevaux et vivent sur leurs propriétés. Cette circonstance a beaucoup contribué à les décourager, au lieu de les convaincre que telle était la demande de travail, qu'il suffisait d'avoir de l'activité et de la persistance pour arriver eux-mêmes, après un certain temps, à cette position qu'ils enviaient tant. Il est fortement à regretter qu'on n'ait pu persuader à ces malheureux d'attendre patiemment le résultat d'une année de travail et de

séjour constant sur une habitation; car combien leur sort aurait pu être différent. Beaucoup des planteurs qui employaient ces Européens, quoique désireux de les loger et de leur procurer du bien-être, ne voulaient pas faire la dépense, toujours considérable, des cases et des jardins, jusqu'à ce qu'ils fussent assurés de les avoir. Il en est résulté que, bien que les immigrants eussent tout lieu de s'attendre à trouver des jardins et des cases prêtes pour les recevoir à leur arrivée, ce fut très-rarement le cas. Ils se trouvèrent donc très-désappointés et fort mécontents lorsqu'ils se virent forcés de partager une même case, assez vaste toutefois, avec plusieurs autres familles. S'ils avaient voulu se soumettre seulement à cette gêne momentanée, tout porte à croire qu'à la fin de la première année chaque famille rangée, chaque travailleur industrieux aurait été établi dans une bonne case, avec un jardin et une bonne pièce de vivres, avec une basse-cour bien peuplée et tout ce qui pouvait lui assurer une position aisée et confortable, et qu'il eût été ainsi plus heureux et plus indépendant que dans son propre pays. Une autre cause également fatale à l'immigration européenne a été la difficulté d'empêcher les immigrants de quitter les quartiers élevés, sur lesquels on avait pris soin de les diriger tout d'abord, pour courir après des avantages imaginaires et des salaires plus considérables dans les terres basses et malsaines, jusqu'à ce qu'ils fussent bien acclimatés par un séjour de trois ans au moins dans le pays. Il en est, sous ce rapport, des ouvriers et des domestiques comme des cultivateurs. Les modifications qui ont été apportées à l'acte pour l'immigration (*im-*

migration act) pendant la dernière session, rendent peu probable l'importation d'un grand nombre de travailleurs européens. Les planteurs qui voudraient maintenant faire venir ici des Européens sont soumis à des dépenses et à des conditions propres à assurer le choix des sujets, ainsi que les soins qu'exigent leur santé et leur bien-être.

J'ai passé en revue les principales causes qui, jusqu'ici, ont empêché le succès de l'immigration européenne; j'ai dit aussi que les difficultés qu'elle présente ne sont pas impossibles à surmonter.

J'espère que le système des villages ne manquera pas de réussir, surtout lorsque tout ce qui est prévu par l'*immigration act* aura reçu son exécution.

Il est de toute justice de dire que, dans beaucoup de cas, les immigrants ont été confortablement logés, qu'ils sont contents et qu'ils ont amélioré leur condition en venant dans la colonie. Plusieurs, des Américains surtout, ont parfaitement réussi; ce sont en général de bons sujets, sobres et industrieux. Je n'ai jamais rencontré d'hommes aussi tranquilles, plus respectables et plus laborieux que les ouvriers de l'établissement de la Compagnie des soies à Metcalfe's-Town. Ils jouissent de la meilleure santé, bien qu'ils travaillent en toute saison et en tout temps. Aucun ne fait usage de spiritueux. De tels hommes seront toujours sûrs de jouir d'une bonne santé, et quiconque les aura vus conviendra avec moi que le pays ne saurait qu'y gagner, s'il nous arrivait beaucoup d'ouvriers semblables.

C'est avec un véritable plaisir que je vais parler

maintenant des progrès que fait l'immigration africaine, et de l'introduction des gens de couleur des autres pays. Depuis mon dernier rapport, il nous est arrivé 582 personnes de Sierra-Leone, 368 des Bahamas, 18 des États-Unis, 10 du haut Canada et 404 de Sainte-Hélène.

Tout ce qui tient à l'immigration africaine prenait, à la fin de l'année dernière, un aspect décourageant. L'arrivée de l'*Ada* et du *West-Indian* dans nos ports, le premier avec 7 individus, et le dernier avec 101, nombre si inférieur à celui qu'ils auraient dû porter, fut vraiment désespérante, non-seulement à cause de la dépense, mais encore à cause du découragement où cela devait nous jeter quant à nos projets futurs. Toutefois, les renseignements qui me furent communiqués par M. Barkley, ci-devant commissaire pour l'Immigration, qui avait visité Sierra-Leone, et qui se trouvait à même de me donner les meilleurs conseils, me firent comprendre bientôt que l'obstacle principal à nos succès dans ces parages était la croyance établie parmi les nègres du pays, que, s'ils consentaient à passer à la Jamaïque, ils se livreraient à l'esclavage. Il s'agissait donc de dissiper d'abord cette impression fâcheuse; alors on pourrait espérer bon nombre de travailleurs qui nous viendraient de ce pays. Partant de ces données, je me décidai à acheter pour le compte de la colonie (avec le consentement du gouvernement) deux bricks, le *Herald* et le *Treasurer*, afin d'établir une communication régulière avec Sierra-Leone. Cette mesure nous a réussi à souhait : à chaque voyage de nos deux bricks, des délégués, choisis par les nègres

qui étaient arrivés des voyages précédents, ont fini, j'ose l'affirmer, par dissiper la crainte que les Africains avaient de venir dans cette île. Nous avons lieu d'espérer que l'arrivée du *Herald* et du *Treasurer*, qui entreront dans nos ports aux mois de novembre et de décembre prochain, confirmera pleinement l'espérance que la Jamaïque se trouve maintenant en faveur chez les nègres, et que les efforts de notre infatigable agent, M. Catheart, réussiront à nous assurer en tout temps un recrutement régulier, quoique modéré, de travailleurs. Dans tous les cas, il reste prouvé que nos *derniers succès à Sierra-Leone nous ont été procurés par les rapports favorables de nos délégués, qui ont éclairé les indigènes sur l'état réel des choses dans notre colonie.*

Les gens arrivés des îles Bahamas sont pour la plupart des Africains libérés; d'autres sont natifs de ces îles; la plupart sont domestiques.

Le petit nombre de gens de couleur arrivés des États-Unis sont de bons sujets, faisant presque tous le commerce pour leur propre compte.

Les dix émigrants du haut Canada sont venus principalement, je crois, pour voir dans quel état se trouve la classe ouvrière chez nous, pour en donner avis aux gens de couleur établis en grand nombre dans le haut Canada, et qui n'attendent qu'un rapport favorable pour se transporter aux Indes-Occidentales, dont le climat leur convient mieux. Sur ces dix individus, neuf sont restés ici, et s'y plaisent beaucoup; le dixième, Stephen Virginny, a passé quatre mois ici; il était venu en qualité de délégué; on lui procura

toutes les facilités pour visiter les différentes parties de l'île; il en paraissait enchanté, et s'en est retourné au Canada pour y chercher sa famille, et faire connaître à ceux qui l'avaient envoyé la bonne opinion qu'il a conçue du pays et des avantages qui attendent ceux de sa classe qui voudraient quitter le Nord-Amérique pour venir s'y établir.

Je ne doute pas que le rapport de cet homme respectable ne contribue puissamment à diriger vers nos rivages le courant de l'immigration des Canadiens de couleur.

Au commencement de l'année passée, M. Gallego, homme de couleur très-instruit, passa plusieurs mois ici, dans le même but que Stephen Virginny. Avec l'approbation de sir Charles Metcalfe, M. Gallego a été nommé agent de cette colonie au Canada, et, d'après ses dernières lettres et celles de MM. J. W. Dunscomb et compagnie, nos agents à Montréal, j'ai lieu de croire qu'un bâtiment est maintenant en mer et transporte des hommes de couleur du Canada, accompagnés par M. Gallego, qui s'intéresse naturellement beaucoup à l'heureux établissement de ceux qui auront émigré à son instigation et par ses conseils. L'immigration des hommes de couleur du Canada peut avoir les plus heureux résultats pour cette île. A en juger par ceux que je connais, et par les informations que j'ai recueillies sur eux, leur exemple serait d'un bon effet; ils s'entendent en général au maniement des instruments aratoires employés en Europe et en Amérique, tels que la charrue, la herse, la bêche, la brouette, etc.; ils sont respectueux dans leur conduite, et ils ont un certain

degré d'éducation. Un grand nombre d'entre eux seraient très-précieux comme conducteurs de travaux ou chefs d'ateliers sur des habitations où il importe d'avoir des comptes de travail exactement tenus.

Pour peu qu'on examine ce sujet avec impartialité et sans passion, on conviendra, j'espère, que la condition des nègres s'est améliorée de beaucoup par leur importation dans notre pays. Les lettres de M. A. Barkley et du docteur Maxwell, écrites à ce sujet, sont d'une grande importance; vous les trouverez annexées au rapport.

Dès son arrivée, l'Africain trouve de l'occupation, et cela, presque toujours, sur les plus belles propriétés, où il a occasion de gagner des sommes considérables, en travaillant soit à la tâche, soit à la journée; il y trouve, en outre, à peu de frais, les moyens de s'instruire et de faire son éducation religieuse. Les travailleurs indigènes sont, en général, bien intentionnés à l'égard des nouveaux venus; ils leur enseignent à planter et à cultiver leurs jardins....

Les continuelles et pressantes demandes de laboureurs africains, que l'on m'adresse de toutes les parties de l'île, prouvent assez que la prospérité future de la colonie dépend entièrement de l'arrivée d'un nombre de travailleurs tel que la production de nos principales denrées puisse se maintenir et donner au propriétaire un revenu proportionné à son capital et à ses risques, ce qui n'est certainement pas le cas à présent. Quant à moi, je crois devoir compter plus encore sur l'influence morale qu'exercera l'immigration africaine sur l'esprit des noirs émancipés, que sur la force physique

des travailleurs que nous pouvons nous procurer; et cette influence morale s'est déjà fait sentir d'une manière notable partout où les Africains ont été placés.

Le travailleur indigène s'aperçoit ainsi que nous possédons des ressources dont il ne se doutait guère; et je crois fermement que le moment approche où les travailleurs émancipés se verront dans la nécessité de donner plus de travail pour le même salaire. Si cela arrive, et que l'on continue, toujours avec prudence, d'amener dans le pays un renfort de travailleurs, des propriétés abandonnées maintenant, des terrains laissés en friche seront mis en culture, et la prospérité et la salubrité de l'île s'en accroîtront.

III. *Lettre adressée à M. le docteur Ewart par le docteur Maxwell, sous-agent de l'immigration à la baie d'Annotto* (21 septembre 1842.) (1).

La Commission nommée par la chambre des communes pour faire une enquête sur l'état des colonies des Indes-Occidentales, est arrivée, après l'investigation la plus minutieuse, aux mêmes conclusions que tous les hommes connaissant l'état des colonies avaient prises d'avance; la Commission avait indiqué la position fâcheuse et difficile des planteurs, ainsi que les remèdes propres à arrêter la dépréciation toujours croissante de la propriété; de sorte qu'il est permis d'espérer que, l'influence désorganisatrice une fois attaquée dans ses racines, les belles plantations des

(1) *Rapport à M. le duc de Broglie sur les questions coloniales*, t. II, 2e partie, p. 1279.

colonies seront sauvées de l'abandon qui les menaçait.

Quant à l'immigration européenne, je conserve toujours la même opinion; et je soutiens qu'en la soumettant à des règlements judicieux, et en établissant les nouveaux arrivants dans les parties élevées de l'île, jusqu'à ce qu'ils soient bien acclimatés, des laboureurs européens pourront, pour peu qu'ils aient une conduite régulière, non-seulement y vivre convenablement, mais arriver à se donner bientôt une certaine aisance. Ils accéléreraient, en outre, les progrès de la civilisation, dont les heureux résultats, se répandant bientôt, préserveraient la classe récemment émancipée de l'état de langueur et de dégradation vers lequel elle marche.

Le peu d'émigrés européens qui se trouvent dans ce district sont des hommes industrieux et sobres, qui, ayant eu soin de choisir pour leurs demeures des sites élevés, ont conservé leur santé; ils occupent maintenant des emplois de confiance. Il eût été plus heureux pour la Jamaïque que l'on n'eût envoyé que des hommes comme ceux-ci, et non comme il nous en est arrivé l'an passé, des misérables qui, par leur inconduite et leurs excès, se sont tués eux-mêmes, et ont discrédité une mesure qui, dans des circonstances plus favorables, n'aurait pas manqué de produire les plus beaux résultats.

Pour ce qui est des émigrés de Sierra-Leone, arrivés à bord du *Herald*, dans les premiers jours de juillet, tous les propriétaires qui les ont employés n'ont eu qu'à se louer de leur conduite; et ils se trouvent si bien dans la colonie, que la plupart d'entre eux, non

contents d'engager leurs parents et leurs familles à venir les joindre, comme vous avez eu occasion de le voir, ont encore envoyé à leurs amis le montant de leur quinzaine, afin de leur donner une preuve irrécusable qu'on gagne facilement à la Jamaïque de 1 schelling 1/2 à 2 schellings par jour, tandis qu'à Sierra-Leone on a beaucoup de peine à trouver du travail à raison de 4 pence par jour. Ils ont tous l'air content et heureux, et leur seul souci, c'est de voir arriver promptement le *Herald*, qui doit à son retour amener leurs amis. Leur bonne conduite leur a gagné la bienveillance des anciens ouvriers, et j'avance, sans crainte d'être démenti, que leur industrie, leur application au travail, a exercé une heureuse influence.

Les Africains arrivés à bord du *Herald* sont, en général, plus civilisés que les noirs indigènes. Presque tous savent lire, et quelques-uns d'entre eux savent aussi écrire. Le révérend M. Forbes m'a avoué qu'il était édifié en les voyant, dès leur arrivée, assister à l'office, tous proprement vêtus, et tous attentifs au service divin. Un pareil exemple ne saurait manquer d'exercer la plus heureuse influence sur nos paysans.

A un rapport si satisfaisant, j'ai encore le plaisir d'ajouter un fait de la plus haute importance. Parmi tous ceux qui sont arrivés par le *Herald*, et dont quelques-uns sont employés sur les habitations des terres basses, que l'on regarde comme excessivement malsaines, deux cas de maladie seulement se sont présentés dans tout le courant de juillet, d'août et de septembre, c'est-à-dire à l'époque de l'année la plus fatale aux nouveaux arrivants; et j'ose affirmer, comme mé-

decin, que si des Européens avaient été exposés comme eux, à cette époque et dans ces localités, à l'influence du soleil et de la *malaria*, il en serait résulté une mortalité affreuse (1).

De ces deux cas de maladie, l'un était peu grave, l'autre était mortel; mais je me hâte d'ajouter que c'était une affection cérébrale, mal qui, par sa nature, est indépendant du climat.

Depuis l'arrivée des Africains, plusieurs demandes d'ouvriers m'ont été adressées avec de vives instances. Quelques-uns des demandeurs mettaient en avant que leurs plantations tombaient en ruine; qu'ils se verraient forcés de les abandonner faute de bras pour les cultiver, si on ne leur venait en aide. Malgré les impôts exorbitants qui nous accablent, les planteurs sont prêts à se soumettre à de nouvelles impositions, pourvu qu'elles soient affectées à favoriser l'immigration africaine. Aussi faut-il espérer que le gouvernement ne tardera pas à accorder un emprunt dans ce but. Tous les propriétaires de Buff-Bay, sans exception, m'ont demandé des ouvriers; il y a quelques années, ce district produisait à lui seul pour plus d'un million de livres sterling de café; on ne peut maintenant y récolter plus d'un cinquième de cette quantité, faute de bras pour la culture. C'est pitié que de voir cette vallée, naguère si riche et si fertile, ne présentant maintenant que des ruines; et tout cela, parce que les travailleurs qui la cultivaient s'en sont retirés, afin

(1) Il ne faut pas perdre de vue que les planteurs anglais ont à peu près les mêmes préjugés que les planteurs français sur l'acclimatement des travailleurs européens. (*Note du traducteur.*)

d'aller s'établir sur les terrains qu'ils ont acquis. Le propriétaire de Mount-Pleasant, qui a eu le bonheur de se procurer une trentaine des Africains arrivés par le *Herald*, m'écrit, sous la date du 16 septembre, que sa plantation avait été totalement abandonnée par les anciens laboureurs, et qu'ils avaient refusé le salaire qu'il leur avait offert, bien qu'exorbitant; qu'il avait perdu plusieurs récoltes successives, et qu'il était sur le point d'abandonner sa plantation, lorsque les Africains lui arrivèrent. Je vais vous citer quelques passages de son rapport : « Ils sont très-sobres, paisibles et industrieux. Avant leur arrivée, ma propriété était en ruine; elle commence déjà à se relever, et, dans quelques semaines d'ici, j'espère voir toutes mes terres en culture. Avec un nombre suffisant de tels ouvriers, nous pouvons encore aller; quant aux anciens laboureurs, ils deviennent trop indépendants et ne veulent point rester dans leurs montagnes.

Les habitations de Spring-Hill, de Cedar-Valley, de Wallenford, de Birmanvood, de Mount-Wolstein, de Smithfield, de Silver-Hill, et la mienne, occupent environ 350 travailleurs, et, si ce nombre-là ne se trouve pas bientôt, il faudra les abandonner; car, à l'époque de la récolte surtout, il est impossible de se procurer des travailleurs. Ce tableau est triste, mais il n'est en aucune façon exagéré. Je dois ajouter que, dans notre district, le terrain est à si bas prix, que mes anciens laboureurs et ceux de mes voisins ne nous ont quittés que pour s'établir sur des propriétés qu'ils avaient achetées à vil prix; voilà pourquoi ils refusent

des salaires même exorbitants, et le logement qui leur est offert. Il en est résulté que tous les ans, depuis le mois d'août 1838, la moitié de ma récolte de café et la récolte entière de bois d'Inde (pimento) périssent sur place. »

Les habitations-sucreries, bien qu'elles ne soient pas dans un état aussi désespéré, souffrent cependant beaucoup par le défaut de bras. Vingt laboureurs vigoureux, débarqués du *Herald*, furent engagés pour l'habitation Gold-Grove, une des plus belles propriétés de la colonie. Avant leur arrivée, toutes sortes de ruses et de machinations avaient été mises en œuvre pour extorquer une augmentation de salaire; il arrivait souvent que des cannes coupées et déposées au moulin n'étaient point pressées, parce que les ouvriers ne s'y présentaient pas. Quelques jours s'écoulèrent à peine que, les Africains s'étant mis à l'ouvrage, une députation des anciens travailleurs vint prier le gérant de vouloir bien *tout oublier;* et ils reprirent leur travail. Voilà le fruit de la concurrence et de l'exemple. La même chose se passa sur l'habitation de Fortewart. Cinquante bons travailleurs, sur chacune de ces magnifiques propriétés, feraient des merveilles, et leur exemple stimulerait au travail les paresseux et les insouciants. J'ajouterai encore que les Africains établis dans ce district, depuis deux à trois ans, déploient une intelligence et font des progrès en civilisation qui les mettent presque au niveau de nos nègres créoles; ils cherchent à se procurer les agréments que le travail met à leur portée; ils sont sobres et tranquilles, et ils ont déjà sauvé plusieurs habitations d'une ruine imminente.

Au résumé, l'immigration africaine a été, à mon avis, couronnée d'un plein succès. Les émigrés sont heureux, bien portants, industrieux; ils sont enchantés de la sécurité assurée à leurs personnes, ainsi qu'à leurs propriétés; ils veulent profiter de l'instruction religieuse, et trouvent, en général, que leur situation ne saurait être plus heureuse.

PRECIS

SUR L'ÉTABLISSEMENT

DE

LA COMMUNAUTÉ DE L'UNION

AU GUATÉMALA,

PAR

LA COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION.

A l'époque où fut arrêtée la pensée d'organiser une Compagnie pour l'établissement d'une colonie belge dans l'Amérique centrale, les fondateurs firent imprimer et répandre, sous le titre de *Opinions de divers auteurs sur le Guatémala et la Vera-Paz* (in-8°, 1841), une brochure où étaient rassemblés un grand nombre de fragments extraits de divers voyageurs et géographes. Ces fragments ont été choisis de manière à donner une idée à la fois précise et complète du pays, de son climat, de son état actuel, de ses ressources, et même de son passé. Ils forment un corps de documents émanés de sources diverses qui se servent réciproquement de contrôle et de confirmation. Les lignes suivantes, tirées de l'*Ouvrage statistique de J. Haefkens sur le Guatémala*, peuvent être citées comme

résumant les opinions des auteurs qui ont fourni leur contingent à la brochure :

« Si le bonheur de l'homme ne consistait que dans le bien-être matériel, il n'y a aucune partie du monde où il pourrait jouir d'une félicité égale à celle qu'il peut rencontrer dans le royaume de Guatémala. »

En 1842, la Compagnie étant constituée, publia ses STATUTS, auxquels elle ajouta une COPIE DE L'ACTE DE CONCESSION DU PORT ET DU DISTRICT DE SANTO-THOMAS.

Suivant ces statuts, la durée de la *Compagnie belge de colonisation*, fondée *sous le patronage du* ROI, est fixée à 90 ans.

La Compagnie formule ainsi son but :

« 1° Créer des établissements agricoles, industriels et de commerce, dans les différents États de l'Amérique centrale et autres lieux; la Compagnie vendra, achètera, fera défricher et cultiver les terres et exploiter les produits naturels de celles-ci;

« 2° Établir des relations de commerce entre ces pays et la Belgique. »

La Compagnie se réserve, par l'art. 8, la faculté d'établir entre elle, les acquéreurs de terres et les ouvriers, des communautés d'intérêt, c'est-à-dire, un mode d'association qui capitalise l'industrie pour lui donner droit d'entrer dans le partage des bénéfices généraux de la société.

Par l'art. 11, la Compagnie pourra émettre des *Bons au porteur* ayant cours dans les seuls établissements coloniaux, et remboursables à présentation en traites à vue sur la *Caisse sociale*. Ces bons n'ayant qu'une

valeur représentative, ne pourront représenter au maximum qu'une somme égale aux deux tiers de la valeur des marchandises en magasin.

L'apport de la Compagnie consiste, dans le district de Santo-Thomas, en une superficie de 8,000 caballerias, lequel apport constitue le fonds social, représenté par 110 actions, dont 30 sont attribuées pour prix de l'apport aux quinze fondateurs; les 80 actions restantes, dont chacune pourra être divisée en 10 coupons, sont à répartir pour le mieux des intérêts de la société.

Lors du bilan annuel de la Compagnie, 60 p. 100 des bénéfices de l'année seront répartis entre les actionnaires; 30 p. 100 seront attribués au fonds de réserve; 3 p. 100 répartis en jetons de présence entre les membres du comité des directeurs; 1 p. 100 est acquis à l'agent général; 1 p. 100 est réservé pour récompenser les services des employés ou agents de la Compagnie qui se seront fait remarquer par leur zèle, etc.

Par l'*Acte de concession*, le district de Santo-Thomas est cédé à la Compagnie, en propriété *absolue et perpétuelle*, pour en jouir comme propriétaire. Mais le pays cédé reste comme faisant partie intégrante du territoire compris dans la circonscription de l'État de Guatémala, et tous les colons qui s'y établiront seront sujets de l'État, resteront soumis à sa souveraineté, à sa juridiction, à ses lois, et perdront leur qualité de nationaux étrangers pour devenir indigènes du Guatémala. En retour, ils jouissent, dès leur arrivée, de tous les droits civils et politiques des Guatémaliens.

La Compagnie payera, pour prix de la cession qui lui est faite du district de Santo-Thomas, la somme de 160,000 piastres: 16,000 piastres chaque année pendant dix ans; elle fournira en outre 2,000 fusils et 6 pièces de canon. Elle participera pour 1/5 dans les dépenses de l'érection du fort à construire pour la défense du port de Santo-Thomas; la ville sera construite aux frais de la Compagnie; les magasins et entrepôts destinés au service de la douane et du port, aux frais du gouvernement. La Compagnie s'engage à introduire au moins mille familles de cinq individus chacun, sur le pied de 100 familles par an. Ces nouveaux colons seront pendant 20 ans exemptés, 1° de tout *estanco* ou monopole pour tout ce qui sera fabriqué par eux dans la colonie; 2° de tout droit de sortie à l'exportation des produits de leur industrie; 3° de tout droit d'importation sur des objets de première nécessité déterminés dans l'acte. La Compagnie s'engage à ouvrir dans le délai de deux années un chemin pour voitures, entre le Rio-Montagna et le port de Santo-Thomas. Elle percevra sur ce chemin, pendant dix ans, un droit de péage suivant le tarif déterminé. Elle s'engage en outre à établir sur le Rio-Montagna une ligne de navigation à vapeur, dont le privilége exclusif lui est assuré pendant dix années. Si dans le courant d'une des cinq premières années, la Compagnie n'exécutait pas l'une des conditions fondamentales du contrat, celui-ci sera considéré comme non avenu, et la Compagnie perdra tout droit à revendication.

Deux RAPPORTS, présentés par des membres de la

Commission envoyée au Guatémala, l'un aux fondateurs de la Compagnie, l'autre au Ministre de l'intérieur, ont été imprimés et répandus par les soins de la Compagnie.

Le premier, qui porte le titre de Rapport *de M. le chevalier* Vandenberghe de Binckem, *membre de la Commission d'exploration dans l'Amérique centrale, à MM. les fondateurs de la Compagnie belge de colonisation* (23 mai 1842, broch. in-8°), rend compte de la situation du port de Santo-Thomas, de la disposition de sa baie et de ses rivières, des productions actuelles du pays et de celles auxquelles il est propre; de l'état présent du district, de ses bourgades, de ses cultures, de ses habitants, de leurs mœurs, etc. Quant au climat, on ne pouvait mieux faire connaître ses effets sur les Européens qu'en exposant l'état sanitaire des membres de l'expédition pendant leur séjour dans le Guatémala. Voici comment le rapport s'exprime à ce sujet :

« Sur cinquante hommes qui composaient l'équipage de la *Louise-Marie*, on n'en perdit pas un seul, quoiqu'ils aient demeuré deux mois entiers à l'ancre dans la baie de Santo-Thomas.

« Il y eut quelques indispositions les premiers jours; mais au bout de deux semaines on ne comptait plus un seul malade à bord.

« Plusieurs d'entre nous, y compris les médecins, couchèrent sur le pont du navire, et passèrent ainsi plusieurs nuits en plein air, les uns dans leur lit, les autres enveloppés de manteaux et couvertures. Il tombait chaque nuit une très-forte rosée qui mouillait tellement les couvertures, qu'on était obligé, le lende-

main, de les faire sécher au soleil. Eh bien, malgré cela, personne de nous n'en fut indisposé. Il en fut de même des matelots qui demeurèrent toutes les nuits sur le pont, en se partageant par moitié.

« Tous les membres de la Commission d'exploration, malgré les fatigues inséparables d'un tel voyage et les privations qui s'ensuivirent, n'ont pas cessé de jouir d'une santé parfaite. »

Parmi les précautions à prendre comme mesures hygiéniques, le rapporteur recommande : 1° d'user de tout avec une grande sobriété; 2° de s'abstenir le plus possible de vin et de liqueurs; 3° de bien se couvrir la tête pour se garantir du soleil; 4° de se préserver de l'humidité par tous moyens. « J'ai vu, ajoute-t-il, à Ouroa, village de 500 âmes, cinq vieillards de 90 ans et trois de 100 à 105 ans. L'alcade venait de perdre un domestique âgé de 122 ans. »

La nomenclature des productions végétales du Guatémala ne comprend que des plantes qui croissent également dans la Guyane française : *bananier*, *manioc*, *maïs*, *igname*, *canne*, *ananas*, etc., etc. La culture de ces diverses plantes n'a pas pris jusqu'ici, dans le Guatémala, plus de développement qu'on ne lui en a donné dans la Guyane française.

Le rapporteur termine en engageant les fondateurs de la Compagnie à persévérer dans leur projet, et à donner suite à cette affaire, qui lui paraît devoir devenir, pour la Belgique, une source de richesse et de prospérité.

Le Rapport *présenté à M. le Ministre de l'intérieur*

par A. T'Kint de Roodenbeek, *sur les résultats de sa mission comme membre de la Commission du gouvernement pour l'exploration de la* Vera-Paz *et du district de* Santo-Thomas (23 mai 1842, broch. in-8°), après un exposé des négociations que le commissaire a entamées avec le gouvernement guatémalien, et dont il n'a pu attendre la fin, comprend quelques notes sommaires :

1° Sur la province de la Vera-Paz et le district de Santo-Thomas ;

2° Sur les chances de succès d'une colonie belge dans la Vera-Paz ou dans le district de Santo-Thomas, et les avantages qu'elle offrirait à la Belgique.

Sans se prononcer sur les effets que pourront avoir le climat et la température du pays sur les Européens, le rapporteur se borne à indiquer quels sont, à cet égard, les inconvénients contre lesquels les émigrants auront à lutter. Il engage ceux qui se rendront dans la colonie à commencer leurs établissements sur les collines et à ne descendre que peu à peu dans les terrains bas. Le district de Santo-Thomas lui paraît, tant pour les facilités intérieures qu'il présente, que pour les avantages de sa situation sous le rapport des relations commerciales avec la Belgique, mériter de beaucoup la préférence sur la province de la Vera-Paz. Il fait grand fonds, pour l'exécution des travaux de premier établissement, sur l'emploi des *nègres libres*, faisant partie de la population de Santo-Thomas : « Un bon travailleur nègre, dit-il, fait presque autant de besogne que quatre Indiens...

« Quant à faire travailler les colons européens, bel-

ges ou autres, je crois que l'expérience seule pourra nous en démontrer la possibilité. Toutefois, une sage distribution de leurs heures de travail, et surtout une vie sobre et réglée, ainsi qu'une hygiène sage, en aplaniront beaucoup les difficultés. J'attribue particulièrement à ces dernières précautions, que, malgré les grandes fatigues que j'ai supportées dans ce pays, je m'y suis toujours fort bien porté. »

Les Anglais avaient fait dans le Guatémala, à Abbottsville, une tentative de colonisation dont l'issue n'avait point été heureuse. M. de Roodenbeek recherche les causes de cet insuccès, et il reconnaît que « la plupart des colons anglais ne travaillent pas. Ils sont paresseux, buveurs et mènent une vie déréglée. L'entreprise a été mal dirigée. Les colons sont arrivés dans une contrée où aucun commencement de travaux n'avait eu lieu, où ils étaient tourmentés par les moustiques, et où les moyens de communication étaient difficiles. Ils n'ont point continué leurs premiers défrichements, ni tiré aucun parti des terres défrichées. L'emplacement de la colonie était mal choisi sous le rapport du climat. Les maladies qui en furent la conséquence, ainsi que celles qui provinrent de l'intempérance des habitants, ajoutèrent aux maux de la colonie. Les meilleurs colons ont émigré; le ministre protestant est de ce nombre. »

Ces causes du mal signalées, on devra nécessairement, si l'on veut réussir, procéder de façon à les prévenir. La situation de Santo-Thomas paraît offrir à ce sujet toutes les facilités désirables. L'auteur du rapport expose ainsi les motifs de la préférence qu'il

croit devoir donner à ce district sur celui de la Vera-Paz :

« D'abord toute la baie de Santo-Thomas et la côte qui s'étend au nord de cette baie jusqu'au Rio-Dolce, forment une des parties les plus salubres de l'Amérique centrale.

« Sous le rapport du sol et des ressources agricoles, Santo-Thomas présente les mêmes avantages que la Vera-Paz. Quant au commerce maritime, la baie forme un port vaste et sûr, d'où l'on pourrait établir des moyens de communication avec les pays d'outre-mer et avec l'intérieur, et conserver des relations faciles et suivies avec la Belgique.

« Enfin, à Santo-Thomas l'exécution du travail salarié présenterait moins de difficultés qu'à la Vera-Paz.

« La colonisation du district de Santo-Thomas pourrait dans la suite s'étendre jusque dans les parties élevées de la Vera-Paz, qui sont situées de l'autre côté du Rio-Dolce. »

A l'époque où M. de Roodenbeek rédigea ce rapport, on ne connaissait pas encore le résultat de la mission du colonel de Puydt, envoyé près du gouvernement guatémalien pour traiter de la cession du territoire. M. de Roodenbeek n'avait donc pas à formuler de conclusions précises sur ce point. Mais raisonnant sur l'hypothèse de la cession du port de Santo-Thomas avec des priviléges qui mettraient les colons belges hors d'atteinte de la concurrence anglaise, il regarde ce port comme pouvant « servir d'entrepôt général au commerce belge dans les Indes-Occiden-

tales. Un pareil établissement rehausserait le commerce maritime belge, et pourrait le mettre à la hauteur de l'industrie en Belgique. Par lui, ajoute-t-il, notre pays pourrait donc acquérir une marine puissante, comme jadis la Hollande et l'Angleterre ont dû leur puissance maritime à leurs Compagnies des Indes-Occidentales. »

Dès que le colonel de Puydt eut rapporté le traité conclu avec le gouvernement guatémalien pour la cession à la Compagnie belge du district de Santo-Thomas, la Compagnie réunit ou résuma en une brochure toutes les pièces que le public pouvait avoir intérêt à connaître sur les résultats de l'exploration et des conventions arrêtées, « afin, dit-elle, de donner à chacun les moyens de juger avec connaissance de cause du degré d'importance de ses opérations, et des avantages que ceux qui y prendront part pourront en recueillir. » Cette brochure porte le titre de *Collection de tous les documents relatifs au Guatémala.* Elle contient :

1° Les instructions données à la Commission sur l'objet de ses recherches;

2° Le résumé du rapport de M. Vandenberghe de Binckem;

3° Les différents rapports envoyés successivement par M. le colonel de Puydt.

Le premier RAPPORT du colonel de Puydt est daté de la baie de Santo-Thomas, 15 janvier 1842, dix jours après son arrivée. Il n'y est question encore que de l'aspect, de la disposition et des qualités physiques

du pays. Déjà cependant la question de salubrité ne faisait plus un doute pour M. de Puydt. « Il résulte, dit-il, de ces explorations et des renseignements obtenus par nos relations avec les habitants du pays, que dès ce moment nous sommes à même de résoudre favorablement deux des principales questions que nous avons à traiter : la salubrité et la valeur du sol sous le rapport des productions.... Dans mon opinion, il n'y a pas de pays plus sain que la partie du district de Santo-Thomas avoisinant le golfe de Honduras. »

Quant à la situation, elle paraît à M. de Puydt répondre entièrement aux desseins de la Compagnie. « Un établissement à Santo-Thomas est chose extrêmement désirable. Il réaliserait à lui seul toutes les espérances que la Compagnie a pu concevoir, tant sous le rapport agricole que sous le rapport commercial. »

Le deuxième RAPPORT, daté d'Abbottsville, le 5 février, reproduit, en les développant et les confirmant, les observations consignées dans le premier. Il entre dans de plus longs détails sur le climat, la température, les productions. En voici la conclusion : « La Vera-Paz, comme le district de Santo-Thomas, est un pays beau et riche par ses produits de toute nature.

« Le climat, surtout à l'intérieur, est doux, l'air salubre; les populations européennes n'ont, pas plus que les indigènes, à craindre les maladies dont on avait voulu nous effrayer, car ces maladies n'existent pas. »

Le troisième RAPPORT écrit à Abbottsville, cinq jours

après le précédent, expose et estime le travail et le produit de la culture de certaines plantes, telles que le café, le riz, le maïs, la canne, ainsi que les dépenses qu'aurait à faire une famille pour s'établir et se créer des moyens de subsistance. On y lit :

« On n'a donc qu'à vouloir travailler aussi peu que le font les Indiens, c'est-à-dire, le quart du travail journalier d'Europe, pour couvrir la terre de toutes sortes de moissons; et si vous nous envoyez des hommes propres et courageux, ils sont assurés de vivre bientôt dans la prospérité. Les hommes qu'il faut envoyer ici doivent être des paysans, des charpentiers et menuisiers, des bûcherons, surtout des cultivateurs; mais il convient que le premier envoi se compose de quinze ou vingt familles au plus ayant des ressources pour passer les six premiers mois; enfin un prêtre sachant l'espagnol ou disposé à l'apprendre. »

Le quatrième RAPPORT porte la date de Guatémala, le 20 avril 1842. Celui-ci annonce la conclusion de la négociation relative à la cession de Santo-Thomas, aux conditions qui ont été analysées ci-dessus. Il n'y manquait plus que la ratification de la chambre législative, qui ne tarda pas à être accordée. M. de Puydt rend compte de la marche qu'il a suivie pour conduire cette affaire à bonne fin, et termine ainsi :

« L'Amérique centrale est à mes yeux le plus beau pays de la terre. Il renferme de très-grandes richesses; il réunit tous les éléments de l'industrie la plus productive et la plus variée. La nature lui a prodigué tous ses dons..... Lorsque les projets de colonisation de M. Obert me furent communiqués

pour la première fois à Bruxelles, en janvier 1841, j'avais entrevu certains avantages dans les résultats que l'avenir pourrait amener. Depuis que je suis sur les lieux, depuis que j'ai vu les extraordinaires ressources qu'offre ce pays, dont la situation, sous le rapport du haut commerce, est peut-être la plus favorable du monde entier; depuis que je connais l'impuissance de la population, les résultats annoncés n'ont plus à mes yeux rien d'exagéré. »

La Compagnie belge, mise dès lors en possession du district de Santo-Thomas, fit, pour le coloniser, un appel à l'émigration. Aux termes de l'art. 8 de ses statuts organiques, elle fonda sa société coloniale sur les bases de l'association réciproquement intéressée de *l'industrie* et *du capital*, et consacra le principe même de l'organisation dans le titre de COMMUNAUTÉ DE L'UNION, dont elle fit choix pour son établissement. Elle publia en une brochure intitulée : *Communauté de l'Union fondée par la Compagnie belge de colonisation, et approuvée par arrêté royal en date du 26 novembre* 1842 (in-8°, 1842), les clauses du contrat à intervenir entre la Compagnie et les membres de la Communauté. Les principales sont :

(Art. 3.) Huit mille lots de 25 hectares chacun sont offerts en souscription par la Compagnie au nom et pour le compte de la Communauté. Sur chacun de ces lots (art. 4) 5 hectares font partie de la Communauté; les 20 autres peuvent être employés par le souscripteur en dehors de celle-ci. Le prix est de 20 fr. par hectare (art 5.), ou 500 fr. par lot, pour les acquéreurs

qui auront souscrit dans le délai de 30 jours; 30 fr. ou 750 fr. par lot pour ceux qui souscriront dans le délai de 3 mois après l'expiration de ces trente jours. Après cette époque le prix sera augmenté.

(Art. 13.) La Communauté se compose : 1° de la Compagnie belge de colonisation; 2° de tous les porteurs de titres de Communauté. De plus, la Communauté admet au partage, dans le tiers des dividendes, toutes les personnes qui sont considérées comme travailleurs de la Communauté, c'est-à-dire (art. 14), celles qui ont, à quelque titre que ce soit, été employées par la Communauté pendant une année entière au moins, et en Amérique.

(Art. 16.) La Communauté a pour objet :

1° D'associer la propriété et le capital, et d'appeler le travail au partage des dividendes;

2° De créer des établissements agricoles industriels et commerciaux dans le district de Santo-Thomas;

3° D'établir des relations de commerce entre ce pays et la Belgique.

(Art. 18.) Les divers établissements de la Communauté à Santo-Thomas doivent être, en tout temps, approvisionnés par ses soins de tous les objets nécessaires à l'entretien des travailleurs. Tous ces objets sont tenus à leur disposition, et leur seront fournis (art. 19) en échange des bons au porteur qui seront créés par la Compagnie pour le compte de la Communauté, et que les membres de la Communauté sont tenus de recevoir en payement. Les prix des objets achetés aux magasins seront augmentés d'au moins un dixième quand on les payera en espèces.

Les travailleurs (art. 20) doivent à la Communauté :

1° Soit un travail journalier, soit l'accomplissement d'une tâche à convenir;

2° Leur concours pour le maintien de l'ordre et le service de la garde de la Communauté.

Après avoir (art. 22) satisfait à ces conditions, chaque travailleur est libre de vivre à sa convenance, et de disposer du temps qui lui reste; il a droit de posséder à titre quelconque, toute espèce de biens, meubles et immeubles.

Les travailleurs (art. 30) ont droit sans aucuns frais:

1° A l'usage des écoles fondées par la Communauté;

2° Aux avantages de la création d'un service de santé;

3° Etc., etc.

(Art. 31.) Les mille premiers colons travailleurs de la Communauté arrivés à Santo-Thomas, indépendamment de leur part des bénéfices, reçoivent gratuitement :

1° Chaque travailleur, 50 acres de terre;

2° Chaque travailleur qui se marie à Santo-Thomas, 50 acres de plus;

3° A la naissance de chaque enfant issu de mariage, 25 acres.

La propriété des terres accordées de cette manière ne sera définitivement acquise qu'après trois années consécutives de travail non interrompu dans la Communauté.

1° Après trois années de travail continu, les parts ci-dessus stipulées sont doublées;

2° Elles sont triplées pour ceux qui auront continué leurs services sans interruption pendant vingt ans.

Tout travailleur de la Communauté (art. 33) qui a rempli ses engagements, peut la quitter lorsqu'il le juge convenable.

Tous les intérêts de la Communauté (art. 35) sont régis par le Conseil général de la Compagnie, administrés par le Comité des directeurs, et surveillés par les commissaires du Gouvernement.

Au 31 juillet de chaque année (art. 51), le bilan de la Communauté est établi par les soins du Conseil colonial. Le partage des bénéfices est réglé (art. 52) par le Conseil général. Après approbation du Conseil général (art. 53), la répartition du produit net est faite entre tous les membres de la Communauté.

Sur les produits nets (art. 54) résultant des exploitations agricoles, industrielles et autres, créées par la Communauté, il est opéré une retenue de 40 p. 100, destinée :

1° A fonder une caisse de prévoyance pour subvenir aux frais du culte catholique et des écoles, pourvoir à l'entretien des orphelins, et assurer le service sanitaire;

2° A fonder une caisse de pensions de retraite;

3° A être employée aux travaux d'utilité générale, tels que communications, établissements agricoles et industriels, propres à faciliter le défrichement et à amener l'amélioration de la propriété rurale.

Aussi longtemps que la retenue ci-dessus mentionnée ne sera pas suffisante pour assurer ces divers

services, il y sera pourvu par la Communauté.

Cette retenue opérée (art. 55), le restant des produits nets est partagé, par les soins du Conseil général, de la manière suivante :

Un tiers appartient aux souscripteurs, et est partagé entre tous les porteurs de titres de Communauté;

Un tiers appartient à la Compagnie, et est partagé entre tous les actionnaires;

Un tiers appartient aux travailleurs de la Communauté, et est partagé entre eux.

L'art. 60, prévoyant la liquidation à l'expiration du terme de la Communauté, règle la manière dont il sera disposé, soit par répartition par voie du tirage au sort, entre les porteurs de titres de Communauté et la Compagnie belge de colonisation, soit par vente opérée par la Compagnie, de toutes les propriétés de la Communauté.

La publication de ces *Statuts* était le dernier des faits préparatoires que la *Compagnie belge de colonisation* eût à accomplir avant de s'occuper de la formation de la *Communauté de l'Union*. Le rapprochement des dates suffira pour faire connaître l'effet que cet appel produisit parmi la population belge. *L'arrêté* qui approuve l'acte constitutif de la *Communauté de l'Union*, est du 26 novembre 1842. Le 3 février 1843, on terminait les préparatifs pour un premier départ de colons, et six semaines après, deux navires mettaient à la voile à Anvers et à Ostende pour transporter à Santo-Thomas le noyau de la nouvelle colonie. Il nous a paru intéressant de rapporter ici les détails suivants, extraits de quelques journaux.

Extrait du Moniteur belge.

(3 février 1843).

L'expédition de colonisation pour le Guatémala va partir prochainement. L'atelier chargé de jeter les premiers fon-

dements de la nouvelle colonie a été organisé par les soins de M. l'ingénieur Simons; il va partir avec un véritable personnel d'élite, composé de chefs de service, de contremaîtres et d'ouvriers. Il y a des ingénieurs, des minéralogistes, des chimistes, des mécaniciens, des représentants de tous les principaux métiers, et des agriculteurs.

Ce personnel, peu nombreux, puisqu'il ne se compose que d'une soixantaine de personnes, est disposé de manière à pouvoir admettre, employer et conduire six cents travailleurs. En attendant qu'il demande des ouvriers européens, le directeur se servira des nègres et des Indiens qui sont sur les lieux, et il emporte, à cet effet, des sommes suffisantes. L'atelier est pourvu de toutes les machines, outils et ustensiles propres aux travaux; des armes, des munitions, des objets d'habillement, des provisions de toute espèce, des médicaments, etc., sont prêts à être embarqués.

Extrait du Moniteur universel.

(9 février 1843).

On lit dans le *Journal de Bruxelles :*

Les dames belges n'ont pas voulu que l'œuvre de charité des fondateurs de la *Compagnie belge de colonisation* restât incomplète; elles s'occupent avec zèle de réunir tous les objets nécessaires à la célébration du culte à Santo-Thomas. Par les soins de la Compagnie, les membres de l'expédition qui va partir pour la colonie seront pourvus de tout ce qui peut assurer leur bien-être et faciliter leurs travaux. Ils emporteront avec eux des maisons et des meubles, de sorte que, dès leur débarquement, ils seront établis convenablement. Mais les dames belges, dont la piété active embrasse

tant de bonnes œuvres, ont pensé qu'il ne suffisait pas de pourvoir aux besoins du corps; elles veulent aussi qu'il soit satisfait aux besoins de l'âme, et que, dès leur arrivée, les hommes entreprenants qui, par leurs travaux, doivent faire honorer le nom belge dans le Nouveau Monde, puissent entendre le service divin dans un lieu convenable.

A cet effet, elles se sont réunies dans le but de fournir, pour la chapelle de Santo-Thomas, qu'on construit en ce moment dans les ateliers de M. Vandermaelen, tous les objets nécessaires à la célébration du culte. La reine des Belges, qui, lorsqu'il s'agit d'une bonne œuvre, ne laisse jamais échapper l'occasion de donner l'exemple, a pris sous sa protection cette pieuse association, dont la présidence a été conférée à madame la comtesse Henri de Mérode. Hier, à l'hôtel de madame la présidente, a eu lieu la première réunion. M. Becq, curé des Minimes, assistait à cette assemblée, où l'on remarquait un grand nombre de dames appartenant à nos premières familles. D'autres réunions auront encore lieu. Nul doute que l'association, qui a pour but de fonder et de protéger la première Église dans la colonie belge de Santo-Thomas, ne trouve en Belgique des sympathies et une coopération d'efforts pour lui faire atteindre son but.

Extrait du Moniteur universel.

(19 mars 1843).

DÉPART DU *Théodore* ET DE *la Louise-Marie* POUR LE GUATÉMALA.

Les vents, qui étaient contraires le jour où *le Théodore* devait partir d'Anvers, et *la Louise-Marie* d'Ostende, ont

changé tout à coup dans la matinée du 16 mars, et sont devenus tout à fait favorables.

Hier donc, à quatre heures et demie de l'après-midi, *le Théodore* est sorti du bassin et a descendu la rivière jusqu'au fort du Nord pour y charger quelques barils de poudre.

Au moment du départ du navire à bord duquel se trouvent le médecin de l'expédition, M. Flessu, et cinquante-deux colons, plusieurs allocutions ont été prononcées.

M. le comte Félix de Mérode et plusieurs autres personnes étaient aussi présents au départ du *Théodore*.

Ce navire a passé la nuit devant le fort du Nord, et ce matin, à six heures, il a fait voile pour Flessingue, d'où il se dirigera vers Madère, point de ralliement des deux navires de l'expédition, qui doivent ensuite faire voile de concert jusqu'à Santo-Thomas.

Hier matin, avant leur départ, tous les hommes qui font partie de l'expédition avaient assisté à l'office divin dans l'église des Jésuites, à Anvers.

Voici maintenant ce qu'on nous écrit d'Ostende, 16 mars :

« Hier sont arrivés dans notre ville, pour s'embarquer à « bord de la goëlette de l'État *la Louise-Marie*, MM. Si- « mons, directeur colonial ; T'Kint de Roodenbeek, commis- « saire de la Compagnie de colonisation de Guatémala ; « Tardieu, secrétaire général de colonisation, et Delwarde, « ingénieur des ponts et chaussées. Aujourd'hui, à midi, « M. Martial Cloquet, consul à Guatémala, est également « arrivé et s'est rendu aussitôt à bord. La goëlette avait « quitté le bassin à onze heures et demie. A une heure, « l'inspection de l'équipage a été passée par M. le capitaine « de vaisseau Lahure, chef de division au ministère de la « marine. A deux heures, la goëlette a mis sous voiles ; elle

« se rend, comme on sait, dans la baie de Santo-Thomas;
« elle doit relâcher à Sainte-Croix de Ténériffe.

« Son départ de Santo-Thomas, pour revenir en Bel-
« gique, est fixé au 25 juin. Ainsi, dans le courant du mois
« d'août, nous aurons des nouvelles de cette expédition,
« qu'accompagnent les vœux et les espérances de la Belgique
« entière. »

ESSAI

DE

COLONISATION EUROPÉENNE

DANS

LA GUYANE HOLLANDAISE.

1843.

Arrêté royal *prescrivant les mesures à prendre pour l'établissement d'une colonie de travailleurs européens à* Surinam.

« Vu le rapport de notre ministre des colonies, du 23 janvier 1843, litt. B, n° 22, par lequel il nous présente, dûment renseignés, plusieurs documents concernant l'idée de faire, dans la colonie de Surinam, un essai de colonisation européenne, parmi lesquelles pièces il se trouve une adresse de MM. A. Vanden Brandhoff, J. H. Betting et D. Copyn, respectivement prédicateurs à Elst, Beest et Wilnis, par laquelle ils se présentent, sous les conditions y développées, pour se mettre à la tête d'une semblable colonisation, qui se composerait d'abord de deux cents ménages à choisir parmi la classe appauvrie de cultivateurs dans les communes du plat pays;

« Considérant que, dans l'intérêt de l'État en général, et particulièrement dans celui de la colonie de Surinam, on peut attendre des résultats favorables d'une

bonne colonisation, et qu'il est opportun de faire cesser l'incertitude à cet égard par un essai sur une échelle assez large pour pouvoir décider la question d'une manière positive;

« Avons arrêté et arrêtons :

« Art. 1er. L'offre des trois prédicateurs nommés ci-dessus, par laquelle ils s'obligent à tenter un essai de colonisation européenne à Surinam, est acceptée en termes généraux par nous, en leur témoignant notre approbation du louable esprit d'entreprise dont ils ont fait preuve à cette occasion.

« Art. 2. Le révérend M. J. H. Betting, accompagné de deux cultivateurs habiles, proposés par lui au département des colonies, s'embarquera aussitôt que possible pour Surinam, afin de choisir, de concert avec notre gouverneur général, un endroit convenable pour la colonisation dont il s'agit. Il préparera, avec l'aide des ressources locales, tout ce qui sera nécessaire pour la réception et l'établissement, d'abord de cinquante ménages; qui ne partiront néanmoins d'ici que lorsqu'on aura reçu avis de l'exécution des mesures préparatoires, et après que nous aurons approuvé le règlement mentionné à l'art. 4 du présent arrêté.

« Art. 3. Après l'établissement de ces cinquante premiers ménages, et lorsque l'expérience aura recommandé la continuation de l'essai, les autres cent cinquante ménages partiront d'ici, par détachements bien organisés, sous la conduite de MM. les révérends A. Vanden Brandhoff et D. Copyn, après toutefois qu'on aura reçu avis que tout a été préparé dans la colonie pour les recevoir.

« Art. 4. Notre gouverneur général aux Indes-Occidentales fera et transmettra, aussitôt que possible, au département des colonies, un projet de règlement provisoire, en harmonie avec les circonstances locales, pour la colonisation dont il s'agit. Ce règlement indiquera les conditions de l'établissement, les droits et les obligations des colons, la nature des administrations civiles et religieuses à établir, ainsi que le rapport de ces administrations avec les autorités. Le gouverneur général s'entendra à cet effet avec le révérend M. Betting, nommé ci-dessus.

« Les colons, en contractant leurs engagements, résultant de la colonisation, déclareront par écrit *qu'ils se soumettent, sans aucune restriction, à ces dispositions réglementaires.*

« Art. 5. La proposition relative aux ménages à coloniser est laissée aux prédicateurs nommés dans le présent arrêté; mais leur admission définitive est soumise à l'approbation du département des colonies, qui peut prendre les mesures nécessaires pour faire un bon choix.

« Art. 6. Quand l'essai à faire aura atteint le chiffre de deux cents ménages, notre ministre des colonies nous adressera, dans le moindre délai possible, un rapport exact des résultats obtenus et de ceux qu'on peut attendre à l'avenir, le tout en rapport avec la question de l'érection, le cas échéant, d'une association particulière, qui se chargerait de la colonisation ultérieure, sous la protection spéciale du Gouvernement, et sous l'obtention des avantages et des faveurs qu'on jugera alors nécessaire d'accorder à cette société.

« Art. 7. Les dépenses résultant du premier essai seront supportées par le trésor colonial, sur le pied et de la manière qui seront ultérieurement arrêtés par nous.

« Notre ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont expéditions seront transmises à notre ministre d'État chargé du département des cultes réformé et autres, pour information et direction.

« La Haye, le 25 janvier 1843.

Signé GUILLAUME.

« Le ministre des colonies,

Signé J. C. Baud. »

COLONISATION DE SURINAM.

Extrait du journal hollandais le Contemporain.

(16 février 1843).

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt l'arrêté du roi du 25 janvier 1843, concernant le projet d'établir une colonie européenne à Surinam. Nous attendons avec la plus grande impatience le résultat de la commission qui y a été envoyée, et qui est déjà partie.

Si l'on prend en considération la situation de la colonie et les tristes causes de sa décadence, il serait difficile, à notre avis, d'arriver à une autre solution que celle-ci : La colonisation européenne est le moyen le plus efficace d'y rétablir la prospérité.

La population esclave, c'est-à-dire, la population travailleuse, diminue annuellement, suivant les uns, de 2, suivant d'autres, de 3 pour 100. Outre cette mortalité, on

court le danger continuel d'évasions vers les colonies anglaises libres; évasions dont on a déjà plusieurs exemples.

La population noire libre est trop paresseuse ou trop fière pour labourer la terre; trop pauvre, trop ignorante et trop négligente pour établir des fabriques ou pour s'adonner à d'autres branches industrielles.

Il faut ajouter qu'à Surinam l'agriculture et l'industrie sont très-arriérées.

Les productions ne pouvant entrer en concurrence pour le prix avec celles des autres contrées, donnent de la perte, et le nombre des exploitations (*plantages*) diminue de plus en plus; en un mot, la colonie s'appauvrit et décline; ce qui est évidemment prouvé par l'agio qui, sur le change, est de 40 à 50 pour 100 de perte, depuis qu'en 1826 le papier-argent fut réduit à la moitié de sa valeur nominale.

Cette situation est déplorable, sans doute, et d'autant plus que, si l'on ne prend des mesures efficaces, on peut prévoir une décadence plus grande, et enfin la ruine totale de la colonie.

L'estimable auteur de l'intéressant ouvrage intitulé : *Bydragen tot de Kennis der colonie Suriname*, publié en 1842, M. W. H. Lans a, ce nous semble, indiqué avec beaucoup de connaissance de cause plusieurs moyens d'amélioration. Nous croyons avec lui qu'une émancipation subite des esclaves ne pourrait avoir des suites favorables, ce qui, du reste, est évidemment démontré par ce qui se passe dans les colonies anglaises des Indes-Occidentales; mais nous pensons aussi, avec conviction, que le développement de l'intelligence et la civilisation de la population nègre, tant libre qu'esclave, peuvent conduire à des résultats favorables pour l'avenir. Quoique nous considérions l'émancipation comme on ne peut plus difficile et incertaine dans ses résultats, nous verrions avec plaisir que la société

Tot nut van het algemeen s'en chargeât et la prît à cœur Nous reconnaissons que les améliorations proposées à l'égard de l'agriculture et de la fabrication du sucre seraient très-utiles et très-salutaires pour la colonie, comme exigeant des esclaves et des hommes libres un travail moins pernicieux. Nous sommes également d'opinion que l'on ferait un grand pas vers le rétablissement de la colonie en y introduisant sur une grande échelle la propagation des bestiaux, chose qui paraît possible. Nous reconnaissons que l'on devrait essayer de modifier le traitement des esclaves, surtout sous le rapport de la nourriture. Nous croyons aussi qu'une Commission ou Association pour l'encouragement de l'agriculture et de l'industrie, formée dans le but et avec les moyens d'indiquer et de trouver de nouvelles sources de prospérité, voire même l'établissement d'une nouvelle banque, mais sur des bases différentes de celles qui ont été proposées récemment par M. Mesquita, agirait d'une manière favorable. Nous applaudissons à tous ces moyens, indiqués pour le rétablissement de la colonie, mais nous devons ajouter ici que nous les considérons comme incomplets, et même en partie comme intempestifs, s'ils ne sont précédés ou s'ils ne marchent pas de pair avec une autre mesure : nous voulons dire l'augmentation de la classe ouvrière libre. Ce but pourrait être rempli par l'envoi d'Européens, et nous pensons que dans cette colonisation doit se trouver le puissant levier qui relèvera Surinam et la fera remonter à son ancien état de prospérité.

On s'est peu occupé jusqu'à présent de la réalisation de cette idée, parce que l'opinion a prévalu que les Européens ne pouvaient supporter le travail dans cette atmosphère brûlante. Nous apprécions l'importance de cette objection; c'est pourquoi nous attendons avec anxiété le résultat de l'essai que l'on va faire; s'il réussit et prouve que les Européens, lors même qu'ils ne seraient pas propres aux tra-

vaux des esclaves dans les plantations à sucre, ordinairement situées dans les terres basses, peuvent être chargés avec succès de travaux moins forts dans les parties plus élevées et plus salubres, nous sommes convaincus qu'une émigration constante et croissante effacerait le principal obstacle à la prospérité de Surinam, qui est *la disette d'ouvriers libres.* Cette disette est la véritable lèpre qui ronge la colonie, et qui doit être guérie par la colonisation, car nous considérons la colonisation européenne non pas comme le seul, mais comme le plus convenable et le plus efficace des remèdes.

Deux autres moyens à employer simultanément, ou bien séparément, sont aussi proposés par quelques écrivains. Le premier est l'émancipation progressive des esclaves. On se flatte qu'en les traitant avec plus d'humanité la mortalité diminuerait parmi eux; que par des efforts constants leur civilisation augmenterait, et qu'ainsi on arriverait enfin à l'époque propice à leur émancipation, sans les voir tomber dans la paresse. A cette époque on avisera aux moyens d'indemniser leurs propriétaires. Nous pensons et espérons que cette attente pourra se réaliser, sinon totalement, du moins en grande partie. Mais avant que ce moment arrive, bien des années de peines et d'inquiétudes s'écouleront, bien des préjugés devront être vaincus; bien des circonstances favorables de toute espèce, et surtout sous le rapport des finances, devront surgir; sans quoi, faute d'autres moyens de salut, la colonie pourrait être perdue dans l'intervalle. Tant que les nègres seront esclaves, que la mortalité parmi eux diminue ou qu'ils se propagent, ce n'est pas la colonie de Surinam, mais les administrations de la Néerlande qui en profiteront, car peu de propriétaires habitent la colonie. C'est seulement lorsque les nègres seront libres, que l'agriculture libre, c'est-à-dire, celle dont les produits sont versés dans le commerce, pourra être alimentée; la restauration

de la colonie est donc subordonnée à cette émancipation, dont le terme est probablement encore fort éloigné.

On a encore émis l'opinion de faire venir de l'Afrique, comme apprentis, des nègres qu'on transporterait à Surinam où ils travailleraient pendant quelques années, après lesquelles ils seraient libres. Ce projet, émis par M. Lans, a fixé l'attention de l'Angleterre, comme étant le moyen le meilleur de pourvoir au manque d'ouvriers libres dans les Indes-Occidentales. Nous ne nous permettons pas de rejeter ce plan comme ne pouvant atteindre le but proposé; mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que ce moyen est difficile et dangereux, et que le danger du mal domine l'espérance du bien. Nous pensons que ce transport de nègres, qui serait nécessairement précédé d'un recrutement ou d'un enlèvement en Afrique, courrait grand risque de dégénérer en traite des noirs; ce moyen serait aussi trop coûteux, il introduirait dans la population nègre de la colonie une distinction fâcheuse, c'est-à-dire qu'il y aurait des esclaves et des apprentis qui, plus ou moins longtemps après, seraient émancipés; puis la classe des nègres libres. Ce transport ne répondrait pas au but qu'on se propose, parce que, pendant le court apprentissage des nègres nouvellement amenés, on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils aient atteint le degré de civilisation voulu, et que, sans la civilisation, le nègre est naturellement porté à l'oisiveté, aux excès et à l'immoralité. Nous craignons donc que cette mesure n'ait pour conséquence que de créer, à grands frais, une population paresseuse et abjecte, ennemie du travail, dangereuse pour le repos public et pour les esclaves que l'on voudrait préparer à l'émancipation, et qu'ainsi les difficultés occasionnées par l'esclavage ne soient augmentées et peut-être rendues insurmontables. La colonisation européenne n'apporte avec elle aucun de ces dangers; au contraire elle vaincrait les préjugés et hâterait l'émancipation des esclaves.

Nous ne croyons donc pas qu'il y ait lieu à d'autre objection que celle du climat. C'est le point difficile, nous n'en disconvenons pas; mais c'est pour cela surtout que nous insistons, au moment où l'on veut faire un essai, pour que toutes les mesures possibles soient prises.

Il nous paraît urgent que des cultivateurs connaissant la colonie donnent des renseignements à la Commission ; que celle-ci s'attache spécialement aux moyens de faire disparaître l'inconvénient du climat, non-seulement par le choix du terrain, mais aussi par la nature même du travail que l'on ferait faire aux émigrants de race européenne; que la Commission s'attache spécialement aussi à leur procurer un asile, la nourriture et des vêtements; qu'elle les engage à mener une vie régulière, et qu'elle s'occupe même de leur instruction; qu'elle les empêche de se livrer au défrichement des terres, travail nuisible, qui épuise les ouvriers, ou qu'elle ne le permette que de temps en temps et par petites parties; que, laissant aux esclaves la culture fatigante du sucre, elle réserve aux émigrants celle des terrains fertiles et leurs récoltes bien moins laborieuses; qu'elle les y encourage et les soutienne dans leurs efforts. Puisse la Commission comprendre tout ce qu'il y a de beau dans sa mission, afin que les premiers essais ne soient point infructueux!

Extrait du Moniteur universel *du* 20 *mai* 1843.

HOLLANDE.

La Haye, 16 mai 1843.

Le 8 de ce mois, M. J.-H. Betting s'est embarqué au Helder sur le navire *Wilhelmina*, capitaine Kint, pour aller mettre à Surinam la première main à l'essai de colonisation réglé par l'arrêté de S. M. du 25 janvier dernier. Aussitôt que M. Betting aura choisi un emplacement convenable et que le terrain sera déblayé, on expédiera les cinquante pre-

miers ménages de colons; les cent cinquante autres suivront plus tard, avec les deux autres auteurs du projet de colonisation, MM. A. Vanden Brandhoff et D. Copyn.

DERNIÈRES NOUVELLES DE LA COLONIE BELGE DE GUATEMALA.

Extrait du Moniteur parisien *du* 7 *août* 1843.

Il est des faits qui, bien que pouvant avoir une grande portée, passent souvent inaperçus; c'est ainsi que, sans avoir fixé l'attention du monde commercial, une compagnie, après avoir fait explorer l'Amérique centrale, vient d'y expédier des ingénieurs, des cultivateurs, des ouvriers de tous genres, accompagnés de médecins et d'ecclésiastiques.

Le 20 mai dernier, *le Théodore*, vaisseau marchand de la marine belge, abordait dans le port de Saint-Thomas de Guatemala, le plus beau et le plus vaste de la mer des Antilles; la direction de la *Communauté de l'union* en prenait possession au nom de la Compagnie belge de colonisation. Le 7 juin suivant, *la Louise-Marie*, navire de la marine royale belge, débarquait dans le même port le consul belge près l'État de Guatemala et le commissaire de la Compagnie auprès des États-Unis de l'Amérique centrale, qui se rencontrèrent à Saint-Thomas avec M. le baron Van Lockhorts, venu exprès de Guatemala, où il est depuis longtemps en résidence, pour veiller aux intérêts de la Compagnie belge de colonisation.

Le chef de l'État de Guatemala, le général Carréra, avait donné les ordres les plus précis pour favoriser le voyage de M. Van Lockhorts, de Guatemala à Saint-Thomas. Ces messieurs sont repartis pour Guatemala après l'arrivée du vaisseau *la Ville de Bruxelles*, qui portait des vivres, des outils, des machines de tous genres, ainsi qu'une église et des habi-

tations en bois. Déjà des nègres, en assez grand nombre au service de la Compagnie, étaient occupés à couper les bois sur l'emplacement destiné à la ville de Saint-Thomas. Ainsi donc aujourd'hui, tandis que notre industrie hésite à explorer les pays lointains, la Belgique, plus entreprenante, a, dans un pays riche et fertile, jeté les bases d'un établissement où son commerce doit trouver un débouché important.

Aujourd'hui déjà, une église et des habitations belges sont élevées au centre de la baie de Saint-Thomas; une partie de terrain assez étendue est défrichée par les nègres et les Indiens au service de la Compagnie; ses agents établissent des relations commerciales, et les navires qui ont conduit ces colons sont en charge pour rapporter les produits de ces belles contrées. C'est un bel exemple offert à notre commerce.

Extrait du Journal du Havre *du* 8 *août* 1843.

Une expédition composée de trois voiles est arrivée à Santo-Thomas, dans les premiers jours de juin.

Ces navires avaient à bord des ingénieurs, des chimistes, des naturalistes, des médecins, des cultivateurs, des serruriers, des maçons, des charpentiers, des menuisiers, des bûcherons, des tailleurs, des cordonniers, enfin, tout le personnel nécessaire à la fondation d'une colonie; des vivres pour un an, une bibliothèque, une pharmacie, une église et deux ecclésiastiques.

Au débarquement, les colons ont pris possession des lieux; on a construit des barraques, où tout le monde s'est logé. Une quantité d'Indiens, appelés Caraïbes, se sont mis au service de la Communauté, et sur l'emplacement destiné à la ville que l'on doit ériger à Santo-Thomas, ils sont occupés à couper des bois qui doivent être rapportés au premier jour sur *le Théodore* et *la Ville de Bruxelles*, et qui ont, dit-on, été offerts à la marine française.

Pendant les travaux préparatoires, des explorations ont été faites sur les divers points de la baie pour choisir l'emplacement le plus convenable à l'établissement de la ville. Cet emplacement est choisi dans un lieu favorable, situé à cinquante pieds au-dessus du niveau de la mer.

Suivant le dernier rapport, en date du 15 juin, malgré les fatigues occasionnées par les travaux de premier établissement, les colons jouissent tous de la meilleure santé. Un seul cas de fièvre s'est présenté; il a été guéri après trois jours de traitement. Les rapports particuliers de MM. Clayrut, consul, T. Kin, du père Genon, du capitaine Philipipot, du baron Bulow et de M. Bouez, et des lettres de plusieurs colons, s'accordent sur la salubrité de la baie, la beauté ravissante du site, la fertilité du sol, la facilité des défrichements, la beauté, les avantages du port, et la sympathie des habitants pour l'établissement de la colonie.

Extrait du journal le Globe *du* 14 *août* 1843.

L'Amérique centrale, par sa position entre l'océan Pacifique et l'océan Atlantique, bornée au Nord par le Mexique et au Sud par la Nouvelle-Grenade, est appelée à devenir un jour l'un des marchés les plus importants du monde. La Belgique vient de nous donner une preuve nouvelle de son intelligence des affaires, à nous hommes de théorie qui discutons et parlons de colonisation sans rien coloniser, voire même en amoindrissant l'importance de ce que nous avons encore de possessions coloniales. Une Compagnie belge de colonisation, fondée sous le patronage du roi des Belges, a pris possession du port le plus beau, le plus sûr des mers des Antilles, de Santo-Thomas qui lui est concédé, et qui la rendra bientôt l'arbitre du commerce de l'Amérique centrale.

Des lettres en date du 27 mai ont été reçues de Guatemala, elles annoncent que la plus grande tranquillité règne

dans les divers États de l'Amérique centrale; elles font en même temps connaître que l'annonce du départ d'Anvers d'une expédition de colons, venant à Santo-Thomas sous les auspices de la Compagnie belge pour y fonder un établissement, avait répandu la joie la plus vive non-seulement parmi les membres du Gouvernement et de la Chambre des Députés, mais encore parmi les propriétaires et les commerçants, tous voyant dans l'œuvre des Belges, à Santo-Thomas, l'avénement d'une ère nouvelle. Le développement de l'industrie commerciale et agricole, que le concours des Belges doit assurer, est accepté par eux comme un moyen d'exploiter avec fruit les richesses que la nature a prodiguées à leur pays.

Nous apprenons aussi que monseigneur de Vitery, évêque de San-Salvador, envoyé extraordinaire des cinq États de l'Amérique centrale près le saint siége, est arrivé à la Havane, de retour de sa mission, et il a dû s'embarquer le 25 juillet pour se rendre à Guatemala, en passant à Santo-Thomas, où il se proposait d'officier dans la nouvelle église que les Belges ont élevée sur l'emplacement où la ville doit être fondée. Cette marque de sympathie, de la part d'un homme aussi éminent, rentrant dans son pays après avoir réussi dans une mission à laquelle tous ses compatriotes attachent la plus grande importance, et investi de la confiance du saint-père (monseigneur de Vitery est nommé nonce du pape dans l'Amérique centrale), est pour la Compagnie belge une garantie d'avenir, et donne la preuve qu'elle n'a rien négligé pour s'assurer la protection des hommes influents de l'Amérique centrale.

IMMIGRATION EUROPÉENNE A LA JAMAÏQUE.

JAMAÏQUE.

Octobre 1843.

Madame Carter, de la plantation Troy, vient de donner au pays un bon et utile exemple. Elle a fait venir trente Européens, et les a placés sur sa propriété, où ils travaillent depuis dix-huit mois avec beaucoup de succès. La santé des immigrants s'est très-bien conservée pendant toute cette période, et maintenant ils peuvent être considérés comme entièrement acclimatés et établis. Madame Carter a obtenu la prime allouée, en pareil cas, par la législature.

(Colonial Gazette, 11 novembre 1843.)

DERNIERS RENSEIGNEMENTS

SUR L'ESSAI DE COLONISATION EUROPÉENNE.

DANS LA GUYANE HOLLANDAISE.

Au moment de faire paraître ce volume, nous recevons de Mr Baud, Ministre des Colonies de S. M. le Roi des Pays-Bas, une réponse bienveillante à la lettre que nous avions adressée à Son Excellence, pour la prier de nous faire connaître la situation actuelle de l'essai de colonisation européenne entrepris à Surinam, sous la protection de Sa Majesté Néerlandaise. Nous nous empressons de publier cet intéressant document. Il prouvera que le Gouvernement des Pays-Bas, comprenant toute l'importance de la question, s'occupe avec autant d'à-propos que de louable prudence d'établir dans la colonie de Surinam un premier noyau d'Européens cultivateurs.

La Haye, ce 5 janvier 1844.

Je regrette, Monsieur, de ne pouvoir satisfaire à votre demande, relativement à la colonisation projetée à Surinam. Ce projet n'étant pas encore arrivé à un point de maturité propre à offrir des détails dont la connaissance puisse

beaucoup vous intéresser. — Voici ce qui a été fait jusqu'ici.

M. *Betting*, accompagné de deux agriculteurs qui l'ont suivi d'ici, a fait un examen sur les lieux, dont le résultat a été que les bords de la rivière *Saramacca* semblent offrir les meilleures chances de succès. Des informations recueillies chez plusieurs vieux colons, établis dans cette partie de la Guyane hollandaise, font espérer que le climat ne s'y opposera pas à un travail modéré de la part des Européens. — D'après ces données, on s'est déterminé à commencer les travaux préparatoires pour l'installation des cinquante premières familles, qui formeront l'avant-garde de la colonie projetée. — Ces travaux sont exécutés par des noirs, attachés au service du Gouvernement, et dès qu'ils seront suffisamment avancés, les mesures nécessaires seront prises pour l'embarquement de ladite avant-garde. — Si, après une campagne faite par celle-ci, on continue à bien augurer du climat, on s'occupera des travaux d'installation pour cent cinquante autres familles, et ce ne sera qu'après que celles-ci seront établies, et que leur expérience aura résolu affirmativement le problème dont il est ici question, qu'on s'occupera de coloniser sur une grande échelle, par l'intervention d'une société à établir.

Voilà, Monsieur, un aperçu succinct de ce qui a été fait jusqu'ici, ainsi que de nos projets ultérieurs, dont je me ferai un plaisir de vous communiquer les détails, au fur et à mesure qu'ils prendront une forme qui pourrait vous intéresser.

FIN.

AUTRES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES.

N° 1. **NOTICE HISTORIQUE SUR LA GUYANE FRANÇAISE**, par M. H. Ternaux-Compans. (La 1re édition est épuisée).

N° 2. **NOTICE STATISTIQUE SUR LA GUYANE FRANÇAISE**, avec une Carte de la Guyane. Extrait des Notices statistiques sur les Colonies françaises, publiées par le Département de la Marine et des Colonies. 1 vol. in-8°. Prix : 3 fr. 50.

N° 4. **EXTRAITS** des Auteurs et Voyageurs qui ont écrit sur la Guyane; par M. Victor de Nouvion. 1 vol. in-8°. (Sous presse).

PUBLICATIONS

Du Ministère de la Marine et des Colonies.

QUESTIONS relatives à l'abolition de l'esclavage. — Instructions adressées à MM. les Gouverneurs des Colonies — Avis des Conseils coloniaux. — Délibérations et avis des Conseils spéciaux. 1 vol. in-4°.

PROCÈS-VERBAUX des Séances de la Commission coloniale présidée par M. le duc de Broglie.

1re partie, du 4 au 18 juin 1840, 1 vol. in-4°.

2e partie, du 22 décembre 1840 au 12 mai 1841. 1 vol. in-4°.

3e partie, du 31 janvier au 30 mai 1842. 1 vol in-4°.

RAPPORT de M. le duc de Broglie, Président de la Commission coloniale, au Ministre Secrétaire d'État de la Marine et des Colonies. 1 vol. in-4° de 438 pages.

RAPPORT SUR LES QUESTIONS COLONIALES adressé à M. le duc de Broglie, président de la Commission coloniale, par M. Jules Lechevalier. 1 vol. in-folio. — Le 2e volume a été publié. — Le 1er et le 3e sont sous presse.

PRÉCIS DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE dans les Colonies anglaises. 1840-43. 5 vol. in-8°.

REVUE COLONIALE, in-8° paraissant tous les mois.

PROCÈS-VERBAUX des Séances de la Commission de colonisation de la Guyane française, présidée par M. le comte de Tascher. 1 vol. in-4°. — 1842.

RAPPORT à S. Ex. le Président du Conseil des Ministres, etc.; par M. le Cte de Tascher, Pair de France (Inséré au Moniteur universel du 18 mars 1843).

Acme
Bookbinding Co. Inc.
[illegible] Street
[illegible]